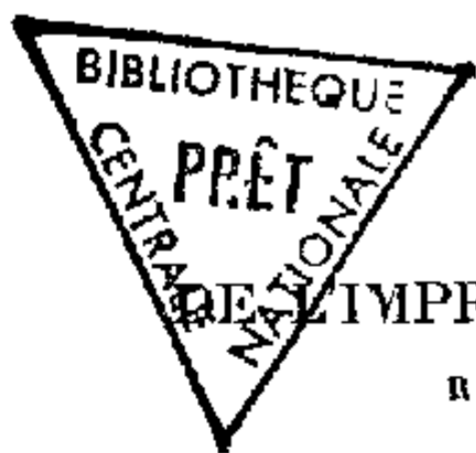


PROCÈS-VERBAUX
DE
L'ACADÉMIE
DU GARD.

ANNÉE 1852-53.



NIMES.

IMPRIMERIE BALLIVET ET FABRE,
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

B.N.C.P

1852.

Per. 30

10.201

PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

Séance du 6 novembre 1852.

Le secrétaire de l'Académie communique la correspondance et dépose un grand nombre de volumes offerts en hommage, savoir :

Recueils des antiquaires de Picardie, des antiquaires de Normandie, des Académies de Reims, Douai, Beauvais, Bordeaux, Nantua, Var, Lyon, Troyes, Châlons, Rouen; des sociétés Linnéenne et des sciences naturelles de Lyon et de l'Institut, séant à Washington.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Nougier père, qui envoie à l'Académie une nouvelle pièce, et d'une autre de M. Rodier de La Bruguière, qui adresse un mémoire de mathématiques.

M. Nicot appelle plus particulièrement l'attention sur une ode de M. Richaud, et sur une traduction nouvelle des bucoliques de Virgile, par M. Rigaud. L'examen de cet ouvrage est confié à M. Eyssette, membre non-résidant.

M. de La Farelle offre à l'Académie des études sur l'industrie de la soie, où il se propose non-seulement de donner, au point de vue

statistique, des chiffres exacts sur cette importante production du midi de la France, mais où, traitant la question sous le rapport économique et moral, il indiquera les moyens curatifs les plus pratiques et les plus efficaces de la situation de quelques-unes de nos populations manufacturières.

Il signale d'avance à ses confrères qui liront son essai des fautes graves d'impression, l'une, entr'autres, page 3, où le mot de *succeesseur*, imprimé au lieu de celui de *prédécesseur*, a amené un anachronisme dont, au reste, l'énormité même justifie l'auteur. L'autre erreur typographique, qui consiste dans un s oublié dans le mot *évaluée*, page 5, pourrait conduire à ce résultat, heureusement absurde, que « la totalité des soies françaises est exportée et va alimenter les ateliers de la Grande-Bretagne et de la Suisse, » tandis que l'auteur a simplement voulu dire que « la fabrique française, après avoir tiré de l'étranger beaucoup de soies grèges, en envoie à son tour une fraction notable des siennes, lesquelles s'élèvent à un total de 231,777,698. »

M. Maurin rend compte de l'histoire de la commune de Montpellier, par M. Germain. Après avoir retracé en peu de mots les succès obtenus par ce professeur distingué, soit au lycée de notre ville, soit dans la chaire de faculté qu'il occupe aujourd'hui avec une si *rare distinction*; après avoir montré combien le milieu dans lequel il vit peut seconder l'essor de ses études, le rapporteur montre M. Germain s'attaquant, pendant douze ans, avec une ardeur infatigable, aux archives municipales et départementales de Montpellier, et

en retirant les plus précieux documents au profit de l'histoire locale.

« C'est en parcourant ces trois volumes , dit M. Maurin , qu'on s'éprend d'admiration pour cette patience de bénédictin avec laquelle il a dépouillé et déchiffré ces vieux parchemins qui renferment tant de choses inédites et curieuses , ne négligeant rien de ce qui pouvait éclairer sa marche , n'écartant rien de ce qui pouvait l'assurer , et arrivant enfin , après douze ans de labeurs , à élever un monument digne de lui et digne de son sujet.

» Ce n'est pas seulement pour l'érudit que M. Germain a travaillé , comme on pourrait le supposer , si l'on ne s'arrêtait qu'à l'exactitude anatomique avec laquelle il a rassemblé tous ces ossements épars dans une multitude de documents officiels ou autres , pour en recomposer le squelette du passé. Il a travaillé aussi pour l'homme du monde , en mettant des chairs sur ce squelette et en animant ces chairs du souffle de vie. C'est ainsi qu'il a fait revivre dans sa physionomie véritable cette existence communale de Montpellier , qui a eu ses phases brillantes , lorsque rétablissant la race légitime des Guillemes , leurs anciens seigneurs , dans la personne de Marie , leur héritière , devenue plus tard l'épouse du roi d'Aragon , les bourgeois de Montpellier proclamèrent leur charte communale , assurant ainsi du même coup leur indépendance et leur sécurité.

» Remarquons , à cette occasion , que c'est l'idée-mère du livre de M. Germain , que de mettre en relief les franchises locales dont a joui Montpellier , à l'époque du moyen-âge , cette période de notre histoire qui était si mal

connue, avant que les Guizot et les Augustin Thierry n'eussent porté la lumière sur les ténèbres, en montrant que cette liberté dont nous sommes si fiers comme d'une conquête moderne, n'est pas chose nouvelle, que c'est le despotisme seul qui l'est, ainsi que l'a dit une femme célèbre. Sous ce rapport, son œuvre se rattache à ces études intéressantes sur le passé, où, sous la plume des illustres historiens que nous citions tout à l'heure, la philosophie a pu donner des leçons profitables, parce qu'elle les a retirées de la vérité des faits au lieu de plier cette vérité à son usage.

» En même temps que M. Germain raconte les vicissitudes qu'éprouva la commune de Montpellier depuis que, par le mariage de la fille de ses anciens seigneurs avec le roi d'Aragon, elle passa sous la domination espagnole, jusqu'au moment où, rentrant dans l'unité de la grande famille française, elle perdit sa vieille indépendance municipale; il met à nu les racines de tout ce qui a fait la splendeur de la cité des Guillemes au temps passé, de tout ce qui la fait encore aujourd'hui, son commerce et ses écoles. Les bases étaient jetées sous les Guillemes; mais la perpétuité du pouvoir d'une part, les franchises locales de l'autre, exercèrent une immense influence sur leurs progrès. Aussi, parallèlement au mouvement des institutions, nous voyons se développer le mouvement des idées, inséparable union, indissoluble alliance, dont les égarements de ces dernières années ne sauraient ébranler l'éternelle vérité, pas plus que la foi qui lui est due. C'est sous le rapport du développement des idées que l'on rencontre dans l'histoire de Montpellier les détails les plus

intéressants ; et on le comprend sans peine , car la matière est riche et abondante.

» Nous voudrions pouvoir citer quelques passages ; mais il nous est impossible de détacher un fragment d'une œuvre dont toutes les parties sont si bien liées. Ici tout est substance et moëlle , et il faut tout lire pour apprécier le vrai mérite de l'ouvrage.

» Après l'avoir lu deux fois , pour notre compte, nous ne nous étonnons pas que l'Académie Française l'ait jugé digne du second prix Gobert. On sait que M. Augustin Thierry a le premier, par une décision qui , bien qu'annuelle , est devenue irrévocable. Il est , sans doute , glorieux encore de n'avoir que la seconde place , quand cet illustre nom a la première. »

Après cette lecture , écoutée avec un vif intérêt , M. Nicot fait à son tour un rapport sur le recueil de la société des sciences et lettres de Toulon , où il a remarqué une nouvelle attachante de M. Charles Poncey, quelques vers bien frappés de feu M. Marius Fortoul, et surtout un mémoire sur les ruines situées sur le bord de la mer , au fond du beau golfe de La Ciotat , par M. le chanoine Giraud, curé de St-Cyr (Var).

Comme ce mémoire a paru digne d'attention , M. le secrétaire perpétuel en offre l'analyse détaillée.

« M. l'abbé Giraud a d'abord discuté les opinions émises par quelques historiens et géographes, qui prétendent , les uns , que ces ruines sont les restes d'une villa ; les autres , les vestiges d'une cité considérable ; ceux-ci ,

que là était une ville fondée par la colonie phocéenne de Marseille, détruite par un tremblement de terre ; ceux-là cherchent à établir que c'est la *Citharista* des Romains que les Sarrasins détruisirent à l'époque de leur invasion.

» Au milieu de ce dédale d'opinions , M. le chanoine Giraud a su choisir et bien choisir , et, après avoir relevé toutes les erreurs et les invraisemblances , il prouve que Tauroentum fut une cité grecque , agrandie et embellie par les Romains quand ils furent devenus maîtres de la Provence. Ses meilleurs arguments sont les descriptions si claires, si précises des découvertes qu'il y a faites depuis vingt-cinq ans. Comme le docte abbé Barthélemy, l'auteur d'*Anacharsis*, M. Giraud, a reconnu les vestiges d'un amphithéâtre sur le rivage et au nord de la ville ; mais il ne pense pas que ce rocher (tuf) taillé par la main de l'homme, circulairement et en gradins, soit les restes d'un théâtre, parce que l'aire aurait été inférieure au niveau de la mer. Il incline plutôt à croire que ces gradins ont été taillés pour faire jouir les habitants de jeux nautiques et de naumachies.

» A côté, se trouvent plusieurs salles de bains, dont une présente un parallélogramme rectangle de huit mètres sur six ; les deux extrémités destinées, sans doute, à une statue, sont terminées par un demi-cercle de près de deux mètres de rayon. Le pavé est formé d'un ciment ferme et grisâtre, sur lequel on a implanté symétriquement des rhombes de pierre d'une couleur foncée. Il règne dans le bas et aux quatre angles un cordon ou moulure appelée dans la langue de l'art *quart de rond*.

On descendait dans cette salle , par des degrés placés à chacun des angles.

» Près de cette salle de bains , sur le rocher où la mer vient se briser , on a découvert beaucoup de ruines d'édifices, une partie d'un salon revêtu de marbre et une salle attenante, pavée en bleu avec des compartiments en losange , plusieurs canaux et aqueducs souterrains , vraiment dignes des Romains par la solidité de leur construction. L'intérieur est fortement cimenté d'un mélange de chaux et de briques pilées , afin d'empêcher la filtration des eaux, et l'enveloppe du canal, lequel a dans œuvre 2 mètres de hauteur sur 60 centimètres de large , est une maçonnerie parementée contre l'intérieur et épaisse d'environ 38 centimètres , avec une double enveloppe de 63 centimètres d'épaisseur de même construction.

» Plus loin, on remarque un édifice immense ou plutôt une galerie ou portique , soutenu par des colonnes de différents ordres et terminé en terrasse. Les murs sont peints à la fresque en couleurs rouge , bleue ou verte , tantôt unie , tantôt avec des compartiments couverts de peintures représentant des arbres, des plantes , un chien , un lion , un léopard , un taureau , ce qui peut faire croire , dit M. Giraud , qu'on y avait figuré une chasse ou combat d'animaux. La peinture est médiocre de style et peu correcte de dessin ; mais les couleurs en sont bien conservées , quoique exposées depuis tant de siècles à l'action de l'air , à celle du soleil et des pluies , au frottement du sable abondamment soulevé sur cette plage et au sel corrodant de la mer.

» Les salles de cette galerie sont presque

toutes pavées en mosaïque exécutée en petits cubes de six lignes et présentant en général, comme la plupart des nôtres, un fond blanc encadré par une bordure bleue, simple ou double. Malheureusement, toutes ces mosaïques sont de jour en jour plus dégradées, malgré les monceaux de sable que les vents et la mer y ont accumulés. Dans peu d'années, il n'en restera plus rien. La destruction qui s'attache même aux ruines aura tout fait disparaître.

» M. Giraud décrit encore un terrain déjà mis à découvert par l'antiquaire Marin, en 1780 : c'est une *necropolis* ou cimetière. Il était rempli de vases cinéraires, de lacrymatoires et de pièces de monnaie. On y lit encore, sur un marbre blanc-jaunâtre, de 0 m. 27 c. de longueur, sur 0 m. 5 c. de largeur, cette inscription tunulaise, consacrée à la tendresse conjugale.

L. CAECILIAE
L. F. DONATAE
VAL. PHILOSERAE
PIS. CONIUGI. B. M

C'est-à-dire, *Luciæ Cæciliæ Lucii filia Donatæ philosera piissimæ conjugii benè merenti.*

» Cette inscription ne prouve pas seulement, comme le dit en souriant le savant auteur du mémoire, qu'il y avait à Tauroentum des femmes qui méritaient d'être regrettées de leurs maris ; mais elle est une preuve du mélange des anciens colons phocéens avec les Romains. En effet, Lucius, Cæcilia, Valerius Donata sont des noms romains, et Philosera (ami de Junon) a une origine grecque.

» Ce monument pourrait recevoir une autre explication. Comme il n'y a pas de point après Philosera et que la syllabe *pis* peut en être la suite, il serait permis de lire aussi Philoserapis (ami de Serapis). M. Giraud nous livre sa conjecture. Nous ne pensons pas, par des motifs qu'il serait trop long d'exposer, qu'elle doive être agréée. Elle ne prouve pas moins un examen approfondi et de la sagacité.

» En suivant le bord de la mer, on rencontre une grotte sépulcrale pratiquée dans le rocher, dont les parois, couvertes autrefois de figures que le temps a effacées, ne présentent plus que des traces de stuc de couleur noire. On y a trouvé deux sarcophages, l'un mutilé, l'autre assez bien conservé. Sous l'un de ces tombeaux était une frise portant pour inscription :

PATERNA QUINCTIANI COS.

» M. Giraud réfute ici l'opinion de Millin, qui croyait que ces deux tombeaux étaient ceux de Quinctianus, consul, et celui de son épouse ou de sa fille Paterna. Aidé des *Fastes Consulaires* et de la chronique d'Idas, fort de ses propres recherches, faites à Marseille et à Aix, où le nom de Quinctianus est mêlé à d'autres inscriptions, enhardi par la découverte d'un cachet trouvé auprès de ce tombeau, cachet qui a appartenu à un chrétien des premiers temps de l'Eglise, et éclairé surtout par ce genre, de construction qui semble se rapporter au quatrième ou cinquième siècle, M. Giraud donne cette nouvelle explication, plus que probable, que ce Quinctianus était chrétien, et il rétablit l'inscription de la manière suivante :

(*Domus vel sedes*) AETERNA QUINCTIANI COS

formule fréquemment usitée parmi les fidèles de la primitive église. Nous nous sommes trop étendu sur ce monument funéraire, pour démontrer encore comment un consul romain serait venu mourir à Tauroentum, et, pour reproduire toutes les opinions et discussions du savant auteur; nous nous bornerons à indiquer, encore sommairement, quelques-uns des nombreux et précieux débris trouvés ou décrits par lui :

» 1^o Une tête de femme, d'un beau style, qui paraît avoir appartenu à une statue de 1 m. 30 c. de proportion ;

» 2^o Un petit buste du dieu Mars, de 11 centimètres, sans tête ;

» 3^o Une frise en marbre, dont la sculpture représente une guirlande de lauriers ;

» 4^o Des moulures de marbre et des marbres de toutes les couleurs ;

» 5^o Sept colonnes : l'une d'ordre toscan entière ; la seconde, de marbre blanc, cassée par le milieu ; la troisième, en pierre froide ; la quatrième, en granit ; la cinquième, servant actuellement d'amarre aux bateaux qui stationnent au hameau de St-Cyr ; la sixième et la septième, supportant un des bénitiers de la cuve des fonts baptismaux de l'église de St-Cyr ;

» 6^o Beaucoup de briques triangulaires arrondies ∇ dont la réunion forme le disque \otimes , beaucoup de lampes sépulcrales, d'armes, d'amphores, quelques pierres gravées pour bague et un grand nombre de médailles dont voici un rapide aperçu. Deux médailles de Marseille (1), des Vitellius, des Vespasien,

(3) Voir un mémoire de M Taurins St-Vincent, sur les monnaies de Marseille.

des Trajan , des Antonin , des Marc-Aurèle , des Faustine , des Alexandre Sévère , une de l'empereur Claude , une de Galba , une d'Adrien , une autre de Faustine la Jeune , assez rare ; elle représente son apothéose , sous les emblèmes de Diana Lucifera ; une médaille de Maximien Hercule , deux de Constantin-le-Grand et plusieurs fort communes et très-frustes des descendants de ce prince , dont la dernière en date est de Decentius , frère de Magnence , détrôné en 353.

» Forcé d'abrégé et même de finir , nous ne vous ferons pas connaître en détail les recherches faites par l'auteur pour bien déterminer l'emplacement de Tauroentum , pour indiquer les systèmes de défense , pour reconstruire les tours d'observation , monuments si pleins d'intérêt au point de vue archéologique , car elles sont rares les constructions de cette époque et de ce genre qui ont échappé à la destruction ; mais nous ne pouvons pas taire quatre découvertes pleines d'intérêt :

» 1° En descendant d'une hauteur tout occupée par les sables , vers Tauroentum , M. Giraud a découvert les fondements d'un tout petit édifice. L'hémicycle a 1 m. 25 c. de rayon , et le vestibule 6 m. de long sur 2 m. 10 de large. L'intérieur de l'édifice a 4 m. de largeur sur 3 m. 25 c. de longueur. L'entrée tourne à l'occident , de manière que l'abside , où était probablement une statue , faisait face à l'orient. M. Giraud croit que c'était là un lairair. Nous n'osons pas combattre cette opinion ; mais nous dirons seulement que la forme distincte qui nous paraît être celle d'un bâtiment isolé , ne s'adapterait pas bien , se lierait mal à un ensemble de constructions. Or , on sait que le

lararium, sorte de chapelle domestique, n'était qu'une espèce de cabinet près du tablinum, et ouvert sur le cavœdium; ce qui implique d'abord une fort petite étendue et une certaine facilité à entrer dans un plan général d'édifices. Ne serait-ce pas plutôt un de ces petits temples dans le genre de ceux que les Grecs construisaient et dont on trouve tant d'exemples (1)?

» 2° Aux deux extrémités orientale et occidentale du portique dont nous avons parlé ci-dessus, M. Giraud a découvert trois salles : l'une pavée en mosaïque fond blanc avec un double cordon bleu; la seconde, pavée en briques rondes; enfin, la dernière, en ciment antique; celle-ci avait des lambris peints à la fresque très-bien conservés. Le fond de cette fresque est vert avec un filet blanc de 0 m. 3 c. de large, formant des losanges qui se lient à des carreaux d'un beau rouge. Tous ces édifices sont situés dans la partie où on suppose qu'était le castellum.

» 3° M. Giraud a reconnu aussi l'emplacement d'un vaste édifice demi-circulaire, d'environ 70 m. de longueur et de 35 de rayon. Le long de la partie extérieure du mur rectiligne sont, de chaque côté de la porte d'entrée, des bases en maçonnerie d'un demi-mètre carré, destiné à supporter des piédestaux de colonnes ou de statues. De l'autre côté du mur, c'est-à-dire en dedans, étaient posés verticalement, et à égale distance l'un de l'autre, des *dolium*, sortes

(1) Cette conjecture est de M. Pelet. Il a fait remarquer qu'on a découvert sur l'acropole d'Athènes les restes d'un petit temple de la victoire Aptère, temple que les matériaux retrouvés, en grande partie, dans les ruines, ont permis de rétablir en entier.

de jarres ou grands vases en terre cuite, aplatis par le bas. A l'inspection de ces débris et de tous ces restes, M. Giraud se demande si cet emplacement était un marché où l'on vendait les vivres, *macellum*, ou si c'était une place publique où l'on apportait les denrées pour les mettre en vente, *forum*, *emporium*, *agora*, et enfin si c'était un théâtre. Il en a la forme, et on sait que, dans l'origine, les théâtres, chez les Grecs comme chez les Romains, furent d'une extrême simplicité.

» 4° Au près de ce local, on reconnaît les fondements d'un grand édifice qui se dessine distinctement au milieu des substructions qui en cachent une partie. Cet édifice, dont le *peribolos* est encore apparent, n'était-il pas une basilique commerciale qu'on aura convertie plus tard en église, quand la foi a été prêchée à Tauroentum ?

» M. Giraud émet d'autres conjectures sur des restes de piscines, de canaux et d'aqueducs, sur un *ossuarium* et des squelettes dont les ossements, tous intacts, grâce aux épaisses couches de sable, ont assez d'importance sous le rapport de l'anthropologie et de la science anatomique. Deux de ces squelettes tenaient encore entre les dents : l'un, une médaille au type d'Auguste ; et l'autre, une médaille à l'effigie de Maximin, qui parvint à l'Empire, l'an 235.

» Tels sont, avec une foule de médailles, de vases, de fragments de bas-reliefs, de fibules, de fioles, d'urnes, bagues, cachets, tessères, les constructions ou objets antiques décrits par M. le chanoine Giraud. Presque tous ont une assez grande valeur scientifique, et, alors même qu'ils en sont dépourvus, on les étudie avec intérêt, parce qu'ils nous servent à recon-

naitre une grande cité également florissante aux temps des époques grecque et romaine ; parce qu'ils nous aident non-seulement à soulever un coin du voile qui cache la véritable position topographique de cette ville , mais encore à déterminer sa durée et le moment de sa destruction ; parce qu'enfin il est rare de rencontrer parmi les ouvrages des antiquaires de notre époque une science plus sûre , une exposition plus claire , plus méthodique , une plus grande habileté pour exprimer des plus petites trouvailles , de véritables matériaux d'une grande histoire nationale , qui ne retracerait plus le récit un peu suranné des batailles , mais offrirait la description des monuments qui couvrent le sol de la France , et serait , je crois , bien accueillie par tous les nombreux amis de l'archéologie. Aujourd'hui cette science est devenue très-populaire ; ne le deviendra-t-elle pas davantage encore , à mesure que notre époque sera plus sérieuse et se tournera vers ces belles études et ces patients travaux qui pendant plusieurs siècles étaient restés le patrimoine exclusif de nos vieux et bons Bénédictins? »

M. Reboul fait ressortir en quelques mots le mérite d'un recueil de poésies envoyé par M. Alix , correspondant et lauréat de l'Académie. Le rapporteur y a trouvé , sous une forme heureuse , de nobles et salutaires pensées , et a félicité l'auteur d'avoir mis la poésie au service des principes éternels de la société et des saintes espérances de l'homme.

Il signale particulièrement ces stances d'une ode à M. Lacordaire :

Tel qu'Anselme et Thomas , tel que Savonarole ,
Vous avez maintenu l'honneur de la parole ,

La palme du génie , à l'église de Dieu ;
Et votre humilité s'est un jour alarmée
Des applaudissements dont la foule charmée
Etonna , devant vous , les échos du saint lieu !

Vous avez démontré jusques à l'évidence ,
Que l'incrédulité , c'est l'humaine ignorance
Qui ne soupçonne rien hors de son horizon ;
Vous avez exposé la synthèse divine ,
L'harmonie et les lois de la sainte doctrine :
Du monde des esprits vous êtes le Newton !

Quand vous avez du dogme éclairé le mystère ,
Expliqué les rapports du ciel et de la terre ,
Vous cachez votre vie à l'ombre des autels ;
Vous expiez l'éclat de votre renommée ,
Et vous n'ouvrez jamais votre porte fermée
Que par pitié pour les mortels !

Ah ! poursuivez longtemps votre illustre carrière ;
Dans notre obscur chemin montrez-nous la lumière
Qui luit à vos regards dans le ciel de la foi.
Vous n'avez pas fini votre mission sainte :
Dieu vous dit comme à Paul , endormi dans Corinthe :
« Parle ; dans cette ville un grand peuple est à moi !... »

La séance est terminée par la lecture d'un fragment de M. Alphonse Dumas qui , retraçant en quelques vers les aspects variés , les ornements et les magnifiques dons du Rhône et du Rhin , se console et nous console de ne pas trouver sur les bords voisins de nous l'église et le château de l'âge féodal qui parent la rive du fleuve germanique , et il nous montre avec orgueil le fleuve tout Français

. Dans son lit roulant son flot d'azur ,
Sous un ciel comme lui limpide et toujours pur ,
Orgueilleux de baigner les côtes renommées
D'où jaillissent des vins aux saveurs parfumés.

Puis , entrevoyant la ligne de fer qui viendra bientôt , parallèlement à la nappe profonde , unir le midi au nord , M. Dumas ajoute :

Sur ce parcours bientôt quelle foule assemblée !
Voyez-la remplissant notre grande vallée
Qui relia le pôle aux terres du Levant
Et qui , pour l'univers , s'ouvre à double battant.

Le Rhin comme le Rhône a ses titres de gloire,
Et leurs noms sont écrits aux pages de l'histoire:
César les célébra ; ménestrels, troubadours,
A l'envi les chantaient durant les anciens jours ;
Tous deux ils nous sont chers ; mais de notre vaillance
Si le Rhin fut témoin , s'il est fleuve de France ,
N'est-il pas allemand , et suisse et hollandais ?
A part ses premiers flots , le Rhône est tout français.
Boileau fit pour le Rhin des vers pleins d'harmonie ,
Mais le Rhône inspirait l'artiste de génie
Auteur de ce beau marbre au front olympien ,
Emblème du grand fleuve et non du dieu païen ,
Que l'on voit décorer cette noble fontaine,
Digne des monuments de l'époque romaine
Restés encor debout chez le peuple nimois ;
Héritages d'æeux et Romains et Gaulois.

Séance du 20 novembre 1852.

M. le secrétaire perpétuel dépose les recueils des sociétés académiques de l'Aube , d'Arras , de Mende et de Cambrai , et donne communication de la correspondance. Il met ensuite sous les yeux de l'Académie quelques chiffres consignés dans un recueil adressé par une nouvelle société correspondante : *Smithsonian institution* , séant à Washington.

Avant de reproduire ces chiffres , relatifs au septième dénombrement des Etats-Unis , et qui frapperaient d'étonnement tant ils paraîtraient , au premier aspect , considérables , excessifs même , M. Nicot fait remarquer combien a été grande , depuis quelques années , l'extension de la république des Etats-Unis. En 1840 , la superficie de son territoire était de 2,055,163 square milles (le mille égale

1,608 mètres), et en décembre 1851, de 3,230,572 (1).

Différence en plus : 1,175,409.

C'est que plusieurs Etats sont entrés dans le territoire de l'Union : le Texas, le New-Mexico, l'Orégon et quelques parties de la Californie ; c'est que l'émigration européenne a pris de vastes proportions ; c'est que l'amélioration de la condition humaine, qui tient aux progrès rapides de la civilisation dans ces contrées, a accru d'une manière notable le nombre des habitants, et non-seulement ils se sont accrus par les adjonctions récentes, mais il y a eu condensation dans les treize Etats qui constituèrent la grande Confédération anglo-américaine, à l'époque de la guerre de l'indépendance. Au lieu de neuf habitants par mille carré, comme autrefois, la plupart des Etats florissants, ceux de New-Yorck, Pensylvanie, Virginie, Delawarre, Rhode-Island, en contiennent 50, 51 et 52.

Suivant l'auteur analysé, M. Kennedy, secrétaire du département de l'intérieur, l'accroissement de population, du 1^{er} juin 1840 au 31 décembre 1851, a été de 6,194,055, c'est-à-dire de 32 p. 070 ; de telle sorte qu'aujourd'hui la population totale s'élève à 23 millions 263,488 habitants, répartis ainsi qu'il suit dans les trente-six Etats.

(1) La France présente une surface que les derniers relevés cadastraux portent à 51,885,553 hectares, lesquels répondent à 26,266 lieues carrées. Dans cette évaluation, n'est pas comprise la Corse, dont la superficie est de 874,745 hectares ou 442 lieues carrées, ce qui porte la superficie totale de la France à 52,760,298 h. ou 26,708 lieues carrées.

(Voir le Tableau qui suit.)

États.	Blancs et Mulâtres lib.	Esclaves .	Population totale
Maine	583188		583188
New Hampshire	317964		317964
Vermont	314120		314120
Massachussets	994499		994496
Rhode-Island	147594		147594
Connecticut	370791		370791
New-Yorck	3097394		3097394
Pensylvanie	2311786		2311786
Ohio	1980408		1980408
Indiana	988416		988416
Illinois	851470		851470
Michigan	397654		397654
Wisconsin	305191		305191
Iowa	192214		192214
California	165000		165000
New-Jersey	189333	222	489555
Delawarre	89246	2289	91535
Maryland	492667	90368	583035
Virginia	949133	472528	1421661
North-Carolina	580491	288412	868903
South-Carolina	283523	394984	678507
Georgia	524318	381681	905999
Alabama	428779	342892	771671
Mississippi	296657	309898	606555
Louisiana	272953	244786	517739
Tennessee	763164	239461	1002625
Kentucky	771424	210981	982405
Missouri	594621	87422	682043
Arkansas	162657	46982	209639
Florida	48092	39309	87401
Texas	154431	58161	212592
District of Columbia	48000	3687	51687
Utah (territory)	11354	26	11380
Minnesota territory	6077		6077
New-Mexico	61547		61543
Orégon	13293		13279
	20050999	3204489	23263488

D'après le calcul établi dans le rapport publié par l'institut smithsonien, l'accroisse-

ment par période de dix ans , depuis 1790 , a été à peu près de 35 et 36 0/0 pour les hommes libres , et de 27 et 28 pour les esclaves ; tandis que, suivant les constatations de M. Rivoire , l'accroissement pour cent a été , pour la France , pendant le demi-siècle de 1810 à 1851 :

Années.	Population.	Accroissement p. 0/0.
1801	27349003	
1806	29107425	6,43
1821	30461175	4,65
1831	32569223	6,92
1836	33540910	3,00
1841	34240178	2,05
1846	35400486	3,42
1851	35781821	1,08

La cause principale de l'augmentation de la population des Etats-Unis a été les émigrations des divers points de l'Europe. Elles ont amené , année moyenne , de 1840 à 1850 , 154,285 nouveaux habitants.

En additionnant les arrivages successifs depuis 1790 et en y joignant l'estimation de la descendance des immigrants , on trouve que cet élément forain a contribué pour 4 millions 350,934 à la population actuelle des Etats-Unis, et, en supputant en général, l'a augmentée d'environ 19 p. 0/0.

La densité de la population étant un des points les plus importants de la statistique , le secrétaire de l'Académie présente encore quelques données du rapport :

Dans les Etats jouissant de plus de bien être,

Le Maine ,
Massachussets ,
Rhode-Island ,
New-Yorck ,
Connecticut ,
Pensylvanie , etc. , etc. ,

la population est de 30, 40, 60 et même 100, 112, 127 par mille squares (1,608 m.) (c'est-à-dire 1 individu par 8, 6, 4 et même par 2 h.); elle n'est dans le Texas, New-Mexico, l'Orégon, et les autres parties nouvellement juxtaposées, qui ne sont encore que de vastes solitudes, que de 0,89, 0,28 (1 individu par 300, 400 et même 900 hectares). En prenant une moyenne pour la totalité des Etats-Unis, on arrive à ce résultat, qu'il y a 1 habitant par 23 h. environ.

Dans le Gard, la superficie du sol est, pour chaque individu, 1 hectare et 42 ares. De cette comparaison se tire cette conclusion, que nous sommes dans ce département 23 fois plus rapprochés les uns des autres qu'on ne l'est aux Etats-Unis; ou, en d'autres termes, que, grâce à la culture, au commerce, à l'industrie, le Français tire d'une même superficie des ressources 23 fois plus abondantes que l'Anglo-Américain.

M. Nicot regrette de ne pouvoir entrer dans une foule de détails qui offriraient pourtant quelque intérêt: les affranchissements d'esclaves, la consommation du papier, le nombre des journaux, le produit des manufactures, la classification de la population par nature d'emploi, par âge, par sexe, etc., etc.; il ne croit pas devoir consigner non plus les ingénieux et savants calculs faits pour découvrir la loi de mortalité; il s'est borné à quelques mots pour montrer seulement qu'on trouve

matière à réflexions sérieuses dans les relations qui vont s'établir entre l'Académie du Gard et la société qui vient de si loin s'affilier à ses travaux, montrant ainsi que, s'il n'est plus pour l'Européen de montagnes et de frontières, il n'existera pareillement plus de mers ni de barrières pour les nations les plus éloignées les unes des autres, quand il s'agira de l'échange de la pensée et de ces rapports scientifiques qui s'établissent, qui se projettent presque en raison inverse des obstacles et des distances.

M. de Castelnau, poursuivant la tâche qu'il a entreprise d'apprécier l'influence des lésions mentales sur la volonté qu'elles oppriment et pervertissent, occupe ensuite l'Académie des faits qui s'accomplissent pendant le passage de la raison à la folie caractérisée, et traite de quelques moyens purement moraux et cependant prophylactiques et vraiment curatifs. Voici comment il a procédé dans cette étude si difficile, si délicate :

L'auteur fait d'abord cette remarque que, chez le plus grand nombre d'aliénés, les symptômes positifs de la maladie ont été précédés d'un changement dans le caractère, dans la conduite, qui devient souvent criminelle. Il se demande quelle est la cause de cette perturbation, de cette différence soudaine entre les pensées et les actes. « N'est-ce pas, dit M. de Castelnau, une irritabilité extrême, une susceptibilité excessive ? Ce sont des appétits, des goûts, des désirs bizarres et exclusifs ; des passions mauvaises, désordonnées ; c'est une association vicieuse des sentiments et des idées qui produit des irrégularités, des

disparates, de l'incohérence dans le discours, enfin un jugement faux qui donne lieu à des déterminations et des actes que réprouve l'assentiment général.

» Mais comment tracer les limites de la raison et de la folie? Comment apercevoir le chemin fait de l'idée sensée qui a cours dans le monde, à l'idée folle qu'on rencontre à Charenton, à Bicêtre, à la Salpêtrière?

» C'est en étudiant les antécédents du malade, c'est en recherchant quels étaient ses penchants, ses habitudes, ses relations, ses manies avant sa chute; c'est en méditant sur tous les symptômes, qu'on parviendra à reconnaître la marche de l'anomalie psychique, et que l'on s'élèvera ensuite au diagnostic de ses divers degrés. Or, suivant M. Moreau, médecin à Bicêtre, les antécédents sont signalés par une lésion du dynamisme nerveux analogue à celle des névroses. Quant aux caractères généraux de l'incubation, ils se signalent le plus ordinairement par un état de lassitude cérébrale, de débilité des membres, d'altération de la mémoire, et par des indices qui ont plus d'un rapport avec les symptômes ataxiques observés dans quelques affections fébriles. » Ici l'auteur rappelle des faits, et des faits décisifs, cités par M. Esquirol et par les auteurs des *Annales médico-psychologiques*.

Cette incubation, lorsqu'elle provient de la paralysie générale progressive, est souvent de longue durée (six à huit ans); pendant cette période, l'aberration des facultés intellectuelles et affectives amène le malade à sa ruine par de fausses spéculations et les dérèglements de la conduite; de là, à la démence caractérisée par une prédominance d'idées de grandeur, de

richesses, de talents, de force, d'orgueil de toutes les nuances, et souvent de vol. Parfois aussi l'incubation de la folie revêt la forme de l'amour social, de la philanthropie, ou du fanatisme politique. Dans le premier cas, les sujets cessent leurs travaux, sacrifient leur fortune sous prétexte de bien public. Au dernier cas, continue M. de Castelnau, correspondent ces crimes épidémiques qui ont ensanglanté les nations, et dont notre pays a été si gravement atteint.

A ce délire, produit par la philodémie, l'auteur oppose l'amour de soi, qui mène à l'hypocondrie, quand il a en vue la conservation de la santé, et qui prend le caractère de lypémanie et de panopobie, lorsque la liberté ou la vie constituent l'idée fixe.

Il oppose l'exagération et la perversion génésique et la jalousie, qui figurent souvent aussi dans les préludes de la folie, et qui, ainsi que l'a constaté le docteur Vingtrinier, de Rouen, *Annales d'hygiène*, 1848, p. 382, conduisent à des actes atroces dont l'humanité n'aurait peut-être pas à rougir, si la justice, si la bonne justice, s'inspirait plus souvent de l'avis de la médecine. Ici M. de Castelnau rapporte encore un grand nombre d'exemples de manies diverses devenues furieuses en l'absence de précautions; puis, il passe à l'exposé de ses idées sur ces lésions de l'intelligence dans leur rapport avec la criminalité, invoquant ici sa propre expérience et une étude de 26 ans parmi une population de 1,200 détenus, invoquant surtout le témoignage du savant docteur Ferrus. Cet auteur a divisé en trois classes, au point de vue intellectuel, les condamnés qui subissent leur peine.

Dans la première, il place les pervers, énergiques, intelligents, mais privés, la plupart, du bienfait de l'éducation et de l'exemple de la moralité; on en trouve 22,1 sur 100.

La deuxième renferme les condamnés vicieux, bornés, abrutis ou passifs, chez lesquels le sens moral n'est que faiblement développé, entraînés au mal par mauvaises incitations; ils sont dans le rapport de 52,7 sur 100.

A la troisième classe correspondent les ineptes ou incapables, qui n'ont jamais parfaitement apprécié la portée de leurs actes et qui ont subi, la plupart, différentes condamnations, non-seulement sans les redouter, mais presque sans les comprendre; 25 p. 100 sont dans cette catégorie.

Chez tous ces infortunés, le sens intime n'a à sa disposition que des matériaux incomplets de l'ordre intellectuel. Aussi, s'il y a concomitance entre un acte répréhensible et une lésion apparente du dynamisme nerveux, le médecin légiste peut chercher à établir la corrélation. Malheureusement, les hommes du monde ne voient que tardivement cette dépendance; car souvent ce n'est qu'après la condamnation de l'individu qu'apparaissent les signes positifs de l'altération encéphalique. Que faire donc pour concilier ici les principes de l'humanité et les droits de la société? Le premier droit qu'elle a et peut exercer est: 1^o de prévenir ces actes; 2^o de mettre dans l'impossibilité de les répéter.

Et d'abord, l'éducation étant une vraie hygiène morale, il faut, pour premier moyen préventif, qu'elle s'applique à exercer l'intelligence, à choisir les impressions, à combiner

et élaborer les éléments psychiques destinés au sens intime, afin que celui-ci conçoive les idées et accomplisse les actions vertueuses ; puis, quand la société rencontrera des êtres incomplets, infirmes de corps ou d'esprit, comme elle leur doit, tout comme la famille, une existence morale et physique en rapport avec leur aptitude et leurs besoins, elle pourrait, par exemple, donner un conseil judiciaire ou les interdire, selon le degré morbide ; enfin, les personnes dangereuses pourraient être sequestrées dans des lieux où leur éducation serait commencée ou reprise.

A cet effet, dès qu'un individu laisserait apercevoir un dérangement dans sa conduite morale, privée ou publique, il serait soumis à un examen sérieux, fait par des hommes compétents, lequel examen resterait secret jusqu'au moment où devraient intervenir les tribunaux appelés à donner un conseil judiciaire, à prononcer l'interdiction ou à faire l'application des articles 8 et 18 de la loi du 30 juin 1838, sur les aliénés.

Si l'acte accompli par une personne, sous l'influence des prodromes de l'aliénation mentale, est qualifié crime ou délit, cette personne serait envoyée dans un asile spécial destiné aux fous réputés criminels, et elle y séjournerait jusqu'à la guérison, constatée par des hommes spéciaux. Il pourra être fixé un minimum de séquestration. « C'est à l'aide de ces moyens et de la création de cet établissement spécial, que cesseraient, dit M. de Castelnau, les tiraillements entre le parquet et les médecins aliénistes, que cesseraient tous les doutes et les combats dans la conscience des jurés et celle des juges. La société serait

garantie et l'honneur des familles serait sauvegardé. »

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres père, une notice biographique sur M. Renaux, d'Alais, architecte et géologue.

Après quelques détails particuliers donnés sur la famille de M. Renaux et sur son éducation, commencée à Alais et terminée au lycée de Nîmes, M. d'Hombres expose les premiers travaux du jeune élève de l'école des mines et ses premiers succès en qualité d'expert géomètre, et ensuite de conducteur des ponts-et-chaussées. C'est dans l'exercice de ces fonctions modestes, mais si utiles, que son aptitude se révéla et le fit bientôt charger du plan géométrique d'Alais, et immédiatement après de tous les travaux publics de la ville, et notamment du quai de ceinture destiné à la préserver des inondations du Gardon. La réputation qu'il acquit dans la direction de tous ces ouvrages le fit quelque temps après nommer architecte d'Avignon. Là, il redoubla d'activité, dressa une foule de plans, et fut jugé digne de faire exécuter les réparations, ou, plutôt, la restauration de l'arc de triomphe d'Orange confiée à M. Caristie.

Non-seulement M. Renaux était un architecte habile, mais il s'occupait encore utilement de géologie et avait formé un riche cabinet, où il avait rassemblé de curieux fossiles. M. d'Hombres cite entr'autres un os trouvé à Baudoin et de 0,93 m. de long sur 0,75 de tour à sa partie moyenne, que ses extrémités articulaires font supposer être un humérus d'une énorme cétacée, tandis que d'autres anatomistes le regardent comme la clavicule

d'un saurien , qui devrait avoir plus de 30 m. de longueur. Outre ce précieux fragment , M. Renaux a trouvé , toujours au pied du mont Ventoux, l'épine dorsale et les côtes d'un palæothérium-crassum , et non loin de Vaucluse des nérinées , qui figurent par échantillons nombreux et variés au Muséum d'histoire naturelle. La vie toute studieuse de M. Renaux, ses qualités estimables, la douceur inaltérable de caractère que ne put altérer la cécité elle-même, l'active obligeance qui le distinguait, lui avaient fait de nombreux amis ; aussi sa perte a été vivement ressentie, et doit laisser de profonds regrets.

Séance du 4 décembre 1852.

Après la communication de la correspondance , diverses délibérations sur la réception d'ouvrages , le don à faire de quelques collections , des demandes d'affiliation , et la lecture d'une lettre de M. Sausse-Villiers, qui offre ses *Etudes sur la vie et les œuvres de Dante-Alighieri* , M. Germer-Durand rend compte des poésies envoyées par M. Onésime Seure, et intitulées *Croyances*. « Ce recueil, dit le rapporteur, forme un de ces petits volumes que l'on trouve charmants , même avant de les avoir lus. Ceci pourra sembler un peu paradoxal ; et pourtant , si je ne craignais de paraître trop léger , j'essaierais de justifier , en général , l'infailibilité des premières impressions à l'égard des

livres. A qui d'entre vous, en effet, Messieurs, n'est-il pas arrivé plus d'une fois de deviner tout d'abord, et cela d'après le plus simple indice, d'après un titre quelquefois, souvent d'après une courte préface, ce qu'il faut attendre d'un auteur.

» Voici, par exemple, un inconnu plein de suffisance, aux airs révélateurs, dont la prétention est d'élever un monument littéraire et qui pose devant vous son ouvrage de début avec la solennité d'un prince posant la première pierre d'un palais. — Ou je me trompe fort, ou cet inconnu est une merveille de sottise. C'est ce que ne tarde pas, d'ailleurs, à démontrer la lecture du prétendu chef-d'œuvre.

» Voici, d'un autre côté, un livre de dimension raisonnable, précédé d'un avertissement où respire la noble modestie des esprits distingués. A coup sûr, vous pouvez conclure, non pas que le livre est admirable de tout point, mais au moins qu'il s'y trouve des inspirations dignes d'être écoutées, peut-être même applaudies.

» A tort ou à raison, j'ai, pour ma part, le culte des sources; et l'on sait qu'elles jaillissent presque toujours, sans bruit et goutte à goutte, de l'urne à demi penchée. L'originalité se trahit, se révèle et ne s'étale pas. — C'est assez, je pense, pour expliquer, sinon pour légitimer mes pressentiments.

» En tête du volume de M. Onésime Seure, je lis une courte préface, écrite dans un sentiment de convenance parfaite. L'auteur ne s'y inquiète pas du public ou des critiques; il n'a pas un mot d'insolence ou de vanité à leur adresse. Il n'accuse point l'indifférence du siè-

cle à l'égard de la poésie. Non. « La poésie étant à nos yeux une chose sainte, dit-il, nous nous y sommes livré consciencieusement, comme à une prière. Quand donc personne au monde ne nous écouterait, à cette époque de tumulte et de préoccupations, notre voix du moins ne sera pas perdue pour celui qui entend à la fois les grandes plaintes de l'Océan tourmenté et le murmure du grillou paisible qui chante, tapi sous un brin d'herbe. C'est précisément lorsqu'il se fait beaucoup de bruit que les enfants ont besoin de quelqu'un qui chante près d'eux pour les endormir. Plusieurs de nos pièces sont, pour ainsi dire, des berceuses. La muse chrétienne a cet avantage sur la muse antique, d'être, comme Marie, vierge et mère tout à la fois; la muse profane était vierge, mais stérile. Nous dédions donc nos *Croyances* aux enfants et aux mères... Or, maintenant, chers enfants de toutes les tailles et de tous les âges; vous tous, qui que vous soyez, jeunes gens ou vieillards, qui avez le bonheur d'être encore assez enfants pour vous plaire à la poésie et pour être sympathiques à ses croyances, c'est pour vous que nous serons heureux aussi de chanter. »

» On le voit par ces lignes qui terminent sa préface, M. O. Seure peut être classé au nombre de ces poètes délicats, intimes, comme notre littérature contemporaine en compte déjà d'illustres, aimant à rêver, le jour dans les bois, la nuit près d'un berceau. Un fil de la Vierge égaré dans l'air, un frais sourire d'enfant, une fleur sans nom épanouie à leurs pieds, un chant d'oiseau affaibli par des échos plaintifs, suffisent pleinement à leurs calmes inspirations. Ils sont heureux de méditer, par

un beau soir, à l'heure du crépuscule, au moment où les teintes s'effacent et se confondent, et d'attacher leur cœur aux mille nuances fugitives des plus doux sentiments. Ce n'est plus ce fonds de tendresse frivole, de légèreté sentimentale d'où les petits poètes du dix-huitième siècle ont tiré leurs faciles inspirations. Ce n'est pas davantage ce lyrisme de convention qui sert le plus souvent d'enveloppe brillante au vide de la pensée, ni cette richesse de rimes ronflantes destinées à cacher des *lieux communs de morale lubrique*. Bien que cette dernière école compte encore de nos jours de nombreux adeptes, M. O. Seure ne s'y rattache par aucun côté. Non, et son œuvre, qui se distingue, avant tout, par un cachet de décence et de pureté consciencieuse, n'est pourtant ni vulgairement froide, ni trivialement honnête et sensée.

» Les grands poètes, les poètes populaires dans la pleine acception du mot, sont rares. Tout au plus en voit-on obtenir les honneurs de la popularité classique, celle qui résulte d'une inspiration supérieure aussitôt recueillie par la portion de la société où l'instruction a répandu ses lumières. S'il arrive que la voix inspirée réponde par un cri éloquent, passionné, à la disposition générale des esprits dans un certain moment, ses vibrations la portent plus loin et plus bas; mais de tels succès sont réservés à peu de poètes. Notre siècle en a tout au plus sanctionné deux ou trois.

» Au-dessous de ceux-là, cependant, l'estime publique en a reconnu et salué d'autres. La poésie revêt un nombre infini de formes diverses. Là, elle était l'expression d'une idée

générale, des désirs ou des passions d'une époque. Ici, elle se recueille, loin de l'agitation publique et choisit des organisations délicates, rêveuses, pour qui l'existence est tout entière dans le cœur. Chaque voix qui s'élève de ce groupe a un accent particulier, dont quelques âmes seulement comprendront le charme.

» Les poésies de M. O. Seurre s'adressent, d'une manière plus spéciale, à ces âmes où la tendresse et la piété revêtent le caractère de sentiments graves, élevés, intelligents. Elles réclament, à ce titre, une attention sérieuse, intime. Les pièces qui composent son volume sont généralement la mise en œuvre poétique des plus suaves légendes chrétiennes ou la glorification des plus sublimes sentiments, comme l'amour de la patrie, les vertus de famille, dont le poète sent le besoin de réchauffer le culte. »

De ces premiers aperçus et de ce jugement général, M. Germer-Durand passe à l'examen successif des pièces du recueil. Il n'a pas pu les analyser toutes en détail; mais en arrêtant l'attention sur les plus saillantes, il a voulu, du moins, faire connaître la manière, ou, plutôt, le mérite de l'auteur *dont la lecture rappellera à toutes les muses dévoyées, à toutes les imaginations lassées ou dépaysées le vrai but où elles doivent se rencontrer encore : l'amélioration, l'éducation de l'âme humaine par le sentiment religieux.*

« Signaler ce caractère élevé de l'inspiration qui anime sans cesse le poète, c'est dire assez, ajoute M. Germer-Durand, qu'il combat implicitement les tristes doctrines que les écoles socialistes ont professées sur l'art, le devoir,

la famille, idées sacrées dont on a en vain essayé d'obscurcir l'éternel rayonnement.

» Ce qui fait le fond de la pensée de M. O. Seurre est donc parfaitement louable. Quant à la forme, elle vise à une sorte de simplicité grave, de naïveté attrayante, de douceur harmonieuse, qu'elle atteint presque toujours. Peut-être désirerait-on çà et là un peu plus d'éclat dans l'expression, un peu plus de vigueur dans le rythme. »

Mais, malgré ces quelques imperfections, le livre de M. Seurre n'en est pas moins, selon M. Germer-Durand, bien digne de la sympathie des esprits délicats et des âmes honnêtes, parce qu'il exprime d'une manière heureuse ces sentiments calmes et purs que notre société a tant besoin de voir remis en honneur, parce qu'il nous ramène souvent aux plus gracieuses légendes empruntées aux traditions pieuses des premiers temps du christianisme.

Après la lecture de cet intéressant rapport, l'Académie accorde à M. Seurre le titre de correspondant, et entend une notice de M. Liotard, sur l'*Hibiscus Esculentus*.

M. Liotard commence par quelques remarques sur les noms de cette plante et ses diverses sections, au nombre de onze : (cremontia, pentaspermum, manhiot, ketmia, furcaria, abelmoschus, bombicella, trionum, sabdariffa, azauza et lagunaria). Il s'attache ensuite particulièrement à l'abelmoschus, la plus nombreuse des onze sections. Elle se divise elle-même en deux tribus, savoir : la première, qui renferme les espèces *caule tuberculus aculeato* ; la seconde, qui renferme

les espèces *caule inermis*. Cette dernière tribu se subdivise encore en trois catégories, savoir : la première, qui comprend les espèces *annuelles* ; la seconde, qui comprend les espèces *perennes* ; la troisième, qui comprend les espèces *frutescentes*.

Les caractères génériques de tous les hibiscus qui appartiennent à la grande famille des malvacées, sont :

1° D'avoir les feuilles alternes entières et découpées ;

2° D'avoir les feuilles soit terminales, soit axillaires, grandes, en général, et d'un aspect agréable ;

3° Le périanthe ou calice double ;

4° Cinq pétales plus grandes que le périanthe ;

5° Les étamines nombreuses portées sur un tube colonniforme occupant la superficie et le sommet ;

6° L'ovaire supérieur, arrondi ou ovale, chargé d'un style filiforme ;

7° Un fruit formant une capsule unique, arrondie ou ovale, divisé intérieurement en cinq loges s'ouvrant par cinq valves, etc., etc.

L'hibiscus *esculentus*, objet du mémoire de M. Liotard, se trouve sur les côtes de Barbarie, dans le royaume de Tunis, en Algérie, et dans tout le Levant, où il est cultivé comme plante potagère. En Amérique, et surtout aux Antilles, on en fait une grande consommation sous le nom de *Gombo*.

« La tige du gombo, dit M. Liotard, est herbacée, épaisse, ordinairement simple vers son sommet et haute de 60 à 70 centimètres ; les feuilles sont pétiolées, palmées à cinq lobes élargis, dentées dans leur contour,

vertes sur les deux faces, velues dans leur jeunesse, mais presque glabres dans leur parfait développement; elles sont amples et ont assez l'aspect de celles de l'alcée rose ou de l'alcée à feuilles de figuier. Les pedoncules sont axillaires, uniflores, droits, plus courts que les pétioles; ils n'ont pas deux centimètres de long. Les fleurs sont campanulées, ouvertes, couleur de soufre très-pâle, avec le fond pourpré; le calice a neuf ou dix sépales linéaires sabulés, velus, très-caducs. L'intérieur est environ deux fois plus grand que l'extérieur, légèrement quinquifide à son sommet, et se partage longitudinairement d'un côté lorsque la fleur s'épanouit. Le fruit est une capsule coniquement pyramidale, tronquée à la base, un peu corniculée et courbée à son sommet, longue d'environ cinq centimètres, à dix sillons, cinq loges, cinq valves, mais remarquables en ce que les deux bords latéraux de chaque valve se roulant en dehors font paraître l'extérieur de la capsule, à six feuilletts repliés et roulés; souvent il y a six loges, et, par conséquent, six valves et douze feuilletts repliés. Chaque loge contient une rangée de graines globuleuses et grisâtres.

» Le gombo commence à être cultivé avantageusement dans le midi de la France, où ses grains mûrissent tous les ans. On les sème en février en pot qu'on place sur couche chaude et sous châssis. Peut-être dans nos pays méridionaux le seul châssis suffirait. En mars, on place le jeune plant sur une nouvelle couche et en mai on le dépose pour le planter en motte au pied d'un mur au midi, à exposition très-chaude, ou, tout simplement, en coteau bien abritée, en terre légère et bien fumée avec

du terreau. On lui donne des soins et surtout des arrosements abondants.

» Pour employer le fruit du gombo dans l'art culinaire, comme comestible, il faut récolter les fruits avant leur maturité, ce qui doit avoir lieu de la mi-juin à la mi-septembre. Ces fruits, ainsi cueillis dans leur mi-maturité, entrent dans le potage des habitants de l'Amérique méridionale. Dans les Indes et les Antilles, ils sont aussi mangés seuls avec divers assaisonnements, et plus souvent mêlés avec de la viande. Dans les Antilles surtout, on les emploie dans un certain mets appelé *calalou*. Quelle que soit, au surplus, la manière d'apprêter les fruits du gombo, ce légume est doux, un peu fade, un peu visqueux, mais il est très-facile à digérer. »

M. Liotard termine en donnant l'espoir que cette plante n'exigera plus de grands soins lorsqu'elle sera mieux acclimatée et qu'on l'aura obtenue de graines devenues indigènes, ainsi que la plante, par plusieurs récoltes successives.

M. Maurin communique à l'Académie des impressions de voyage. Il ne s'agit point de courses, d'explorations semées de périls et de combats, mais de simples notes où sont retracés, en traits rapides, les tableaux d'une nature neuve et riche, et les scènes d'une vie nouvelle, si différente de la nôtre par les coutumes, les sentiments et les passions, malgré l'ascendant de la civilisation dominatrice de la métropole.

Voici les premières pages où l'auteur raconte son arrivée à la Guyane française :

« Je ne sais s'il est possible de se rendre un

compte exact du sentiment d'ineffable joie qu'éprouve le voyageur qui, pour la première fois, traverse l'Atlantique, lorsqu'après quarante-six jours consécutifs passés à la mer, sans relâche sur aucun point, les signes de la science et de l'observation lui révèlent d'une manière incontestable qu'il approche enfin du terme de sa longue odyssee. Quelles qu'aient été les distractions de la route depuis qu'il a franchi le Tropique, quelque impression que lui ait laissée cette mer dont l'azur est parsemé de flocons d'écume appelés par les marins *les moutons du père Tropique*, cette atmosphère si lumineuse, ce ciel qui se colore de teintes si vives et si variées, ces astres qui, pendant la nuit, déroulent de si admirables clartés, les uns, ceux que nous connaissons en Europe, penchés au bord de l'horizon et se dérochant aux regards de l'observateur; les autres, inconnus aux yeux des habitants de la zone tempérée; puis ces myriades de poissons et de crustacés qui, loin de tout rivage, ont l'air de braver en passant le vaisseau dont la voile hardie ose affronter l'élément où ils vivent; ici le dauphin, la bonite, le marsouin, le cachalot, le requin; là le poisson-volant, le nautille, la galère, tout cela, et plus encore, finit à la longue par paraître assez monotone. Il tarde aux plus vieux navigateurs, à plus forte raison aux nouveaux, de poser le pied sur un sol qui cesse d'être mouvant, de passer la nuit sans être bercé par la vague, de contempler autre chose que le ciel et l'eau, de prendre un repas sans courir le risque de heurter contre une cloison du navire, ou de voir la sauce des plats ruisseler sur les habits.

» Telle était notre situation le 13 décembre

1849, à nous tous passagers et marins embarqués depuis le 29 octobre à bord de la corvette de l'État *la Caravane*. Après avoir essuyé mille contrariétés, après avoir eu de gros temps et même un coup de vent assez rude dans le golfe de Gascogne, après avoir gardé la cape pendant plusieurs jours, nous n'étions encore, le vingt-troisième jour de notre traversée, que par la latitude du port de Palos (Galice), d'où Colomb s'était élancé, il y avait plus de trois siècles, pour découvrir un nouveau monde. Ce n'était qu'en atteignant les côtes du Portugal que nous avons rencontré une nuaison plus favorable; et l'aire des vents alisés n'ayant pas tardé à nous sourire, nous nous étions enfin sentis portés sur leurs ailes rapides vers ces régions sereines et pures où le père Tropicque exerce son paisible empire. Le pacifique monarque nous avait ouvert les portes de ses Etats, non sans nous avoir fait acquitter le tribut obligé, et sans nous avoir soumis à l'épreuve de ses eaux lustrales. Mais bientôt nous étions tombés dans cette zone des gros temps connue sous le nom de *Pot-au-Noir*. C'est entre le dixième et le huitième degré de latitude nord que commence cette zone détestée des marins; et nous descendions vers l'équateur par une mer affreuse, une pluie diluvienne et au travers d'un roulis ou d'un tangage épouvantable. Quelquefois le soleil, perçant une épaisse voûte de nuages, laissait arriver quelques rayons voilés jusqu'à nous; mais il disparaissait presque aussitôt pour céder la place à des nuées d'où s'échappaient des torrents de pluie. La nuit, nous avons cessé d'apercevoir ces étoiles amies qui nous rappelaient notre pays natal, et pour les remplacer

nous voyions monter à l'horizon les constellations inconnues dans nos climats, parmi lesquelles la Croix-du-Sud jetait sa calme et pure lumière dans le ciel pendant les rares embellies dont il nous était permis de jouir. »

M. Maurin décrit ensuite les autres ennuis de la traversée, les longues heures de silence, les insomnies, l'action contraire des courants, les craintes et les ravages de l'épidémie (le choléra) et les anxiétés qui viennent assiéger le passager et tous les marins eux-mêmes, quand les sondages multipliés annoncent l'approche des côtes au moment de l'entrée de la nuit; il décrit surtout avec entrainement le magnifique spectacle que présentent un horizon et un ciel resplendissants, la phosphorescence des mers brillantes comme une étoffe d'argent, et d'où semblent jaillir d'innombrables étincelles, et surtout le bonheur qu'on éprouve quand le gabier de vigie envoie le cri magique de *terre* ! Il donne en passant une idée de l'aspect et de la nature des deux immenses rochers appelés le grand et le petit Connétable; il salue les îles du Père, de la Mère, des Mamelles et du Malingre, interrompt sa description par un douloureux épisode, et termine par une peinture saisissante de Cayenne.

« J'ai traversé la promenade, dit-il, et j'ai admiré les magnifiques palmiers qui la décorent, palmiers à la flèche élançée dans les airs. J'ai pu aussi jeter un coup-d'œil sur l'originalité du site pittoresque que présente Cayenne avec ses collines qui s'abaissent jusqu'à la mer par des ondulations insensibles, avec ses maisons situées au milieu des développements plantureux d'une végétation qui semble vouloir

étouffer l'œuvre bien timide de l'homme sous son étreinte gigantesque.

» Au moment d'entrer dans l'église, j'ai rencontré le gouverneur, qui m'a fait placer dans le chœur à côté de lui. Là, j'ai vu la réunion la plus nombreuse que j'eusse pu désirer des habitants de ce pays. Une masse noire y ondoyait, et de cette masse se détachaient çà et là quelques blancs visages. C'est pour la première fois qu'il m'était donné d'avoir sous les yeux un tel spectacle, et je laisse à penser qu'elle a dû être une première impression de ce genre.

» A la sortie de l'église et en attendant l'heure du déjeuner, M. de Ch. m'a conduit dans les vastes jardins du palais où j'ai vu en pleine terre, comme de raison, les plus magnifiques produits de l'arboriculture tropicale. C'est à ce jardin qu'est attaché un ancien premier ministre du roi d'Accar, qui le livra à un négrier pour compléter une cargaison de chair humaine qu'il lui avait vendue. Là, j'ai vu le manguier, le jaquier, le frangipanier, le cocotier, le papayer, l'arbre à pain, le calabassier, le voyageur, le fraisier arbre, le caféier, le cotonnier, le muscadier, le cannelier, le poivrier, le corossolier, l'indigotier, le giroffier, etc., etc. L'ancien premier ministre du roi d'Accar nous a abattu quelques noix de cocos dont nous avons bu l'eau et mangé l'amande. Sa femme, qui paraissait avoir conservé le souvenir de l'élévation première de son mari plus que lui-même, est restée dans la case, nous regardant avec de certains airs de dignité fière. J'ai revu cette femme le soir, dans le salon à manger du gouverneur. Revêtue de la gaule traditionnelle, la tête enve-

loppée dans un mouchoir cadrillé formant un turban pointu, se tenant à distance de la table et dans l'embrasure de la porte, avec sa haute taille et ses bras croisés sur sa poitrine, à ses allures de grande dame déchue et à son immobilité on eût dit une cariatide antique.

» Le lendemain, à mon lever, désireux de prendre une idée plus complète de cette ville que je n'aurai pas l'occasion de voir une seconde fois dans ma vie, je sors et me dirige vers le Marché, où j'aperçois en plein hiver nos légumes d'été, les galettes de cassave, les crabes gigantesques, l'agouti, l'iguane, les bananes, les ignames, les mangues, les cocos, les papayes, les goyaves, les sapotilles, les pommes cannelles, etc., etc. Je vois passer devant moi des femmes qui n'ont d'autre habillement qu'une pièce d'étoffe enroulée autour du corps, comme une pagne de sauvage, avec un immense mouchoir cadrillé qui couvre leur tête. Les hommes circulent avec des vêtements légers et percés à jour; les enfants dans le vrai costume d'Adam. J'entends au milieu de cette population noire et métive, résonner les accents de ce patois créole que j'ai retrouvé plus tard aux Antilles et qu'on parle dans tous les lieux où le nègre s'abrite sous le drapeau de la France. C'est la langue française avec le changement de ses désinences, avec la réduction de ses modes de verbe, avec ses constructions de syntaxe accommodées au génie peu développé de cette race déshéritée du côté de l'intelligence. Quelques rares figures à peau blanche et à cheveux lisses se détachent sur ce fond noir et crépu.

• • • • •
» Je n'ai rien vu au monde de plus pitto

resque que les forêts de l'Approuague ; et quand je repasse dans ma mémoire toutes les impressions qui m'en sont restées , la plume me tombe des mains de désespoir de ne pouvoir les rendre.

» Je vois encore les géants de la végétation ; je vois les lianes courir d'un arbre à l'autre et colorer des mille nuances de leurs feuillages et de leurs fleurs d'immenses troncs ; je sens le parfum qui s'exhale de ces forêts impénétrables aux pas du voyageur et même à la lumière. Un sentiment d'effroi court dans mon âme à l'idée qu'un tigre pourrait s'élaner du sein de ces déserts de verdure où règne un silence interrompu seulement par le vent qui agite leurs branches et renverse celles que les siècles ont rongées peu à peu , et par le chant du perroquet et des mille oiseaux qui déploient toutes les nuances de l'arc-en-ciel au-dessus de nos têtes. Un chant mélancolique arrive à nos oreilles. Est ce le cri de quelque être plus prévoyant qui, à l'aspect de l'homme, sent que l'ennemi approche de ce domaine qu'il a possédé jusqu'ici exclusivement , ou de quelque être indifférent à lui qui pleure la perte d'une compagne tombée dans les plis du serpent qui rampe à terre , ou sous la dent des animaux de proie ! »

Séance du 18 décembre 1852.

M. le secrétaire, après avoir déposé les recueils des académies de Rouen et de Toulouse, offre un rapport de M. Salles sur la récente

exposition, et un traité d'archéologie chrétienne par M. l'abbé Garciso, associé, et l'un des supérieurs du grand séminaire.

M. l'abbé Privat fait ensuite un rapport verbal sur un écrit de M. Isidore Allard, et M. Nicot dit aussi quelques mots sur une notice épiscopologique de M. le chanoine Giraud, auteur de divers mémoires couronnés par l'Institut, et à qui est unanimement accordé le titre de correspondant.

M. le docteur de Castelnau rend compte d'un ouvrage confié à son examen : *Essai thérapeutique sur l'Iode, ou application de la médication iodurée au traitement des maladies*, par M. le docteur Payan, chirurgien en chef de l'hôpital d'Aix, membre associé de l'Académie.

M. le rapporteur, après avoir brièvement exposé les nombreux et récents travaux de l'auteur, rappelle ceux qu'entreprirent, il y a peu d'années, M. Courtois et M. le docteur Coindet, de Genève, dont l'un découvrit et l'autre employa le premier, avec succès, ce nouveau métalloïde et ses préparations ; puis M. de Castelnau reproduit, en l'abrégant considérablement, l'historique des divers médicaments iodiques, de l'iodure de potassium, ainsi que l'exposé du mode d'administration et des doses des remèdes iodurés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Arrivé aux applications spéciales des iodures dans le traitement des maladies, « le docteur Payan, dit le docteur de Castelnau, rappelle que l'expérience avait amené les praticiens à faire usage de substances dans lesquelles la

chimie moderne a découvert l'iode en abondance.

» Arnaud, de Villeneuve, dans l'Hérault, mort en 1313, paraît avoir employé, le premier, l'éponge calcinée dans le traitement des scrofules.

• » C'est au docteur Coindet, de Genève, qu'appartient l'honneur d'avoir appliqué sciemment l'iode dans le traitement du goître et des scrofules, et d'avoir rendu publique l'efficacité de ce métalloïde. — Les praticiens se hâtèrent de profiter de cette découverte, et, aujourd'hui, il n'est plus permis de mettre en doute les propriétés de ce corps et de quelques-uns de ses composés.

» En bon praticien, l'auteur ne se borne pas à prescrire les préparations iodurées en général ; il va à la recherche de celle qui convient le mieux à l'usage interne des scrofules de diverses formes. — Par la méthode d'exclusion, il est arrivé à reconnaître les avantages de l'iodure de potassium. Dans quelques cas d'asthénie scrofuleuse il se sert de l'iodure de fer ; enfin, l'huile de foie de morue obtient chaque jour plus de succès contre cette maladie.

» Dans ce chapitre, comme dans tout l'ouvrage, nous le disons une fois pour toutes, notre confrère d'Aix attribue à chaque auteur ou praticien la part qu'il a prise dans la découverte ou dans la propagation d'une préparation, d'un mode, de son emploi ou de son opportunité. Chaque chapitre de l'auteur est appuyé de faits bien analysés et accompagnés de réflexions pratiques.

» Il faut, comme le dit notre auteur, associer aux préparations iodurées les soins

hygiéniques et diététiques : air pur et sec , l'exercice , une alimentation saine. — Les bains de mer sont , avec juste raison , recommandés par notre confrère , afin de compléter la cure et de prévenir la récurrence. — A ce propos , il émet le vœu que le gouvernement fasse élever des établissements hospitaliers , sur plusieurs points de nos côtes maritimes.

» Mais il ne faut pas oublier que l'iode et ses préparations sont un poison , et qu'ils peuvent produire des accidents graves s'ils ne sont maniés par une main habile à les doser et à discerner les contre-indications provenant des circonstances fournies par le malade ou par la maladie. — Ils ne doivent pas être délivrés sans ordonnance du médecin.

» Ces recommandations sont utiles dans ce moment où des personnes regardant ce médicament et deux autres comme une panacée. L'abus des substances stimulantes dont elles se servent contre toutes les maladies , nous a donné l'occasion de voir le fait très-remarquable de la membrane muqueuse intestinale expulsée par l'action des substances irritantes et énergiquement purgatives. »

A la suite de ces sages réflexions , le rapporteur indique , d'après M. Payan , qui s'est appuyé sur de nombreuses observations , quels sont les accidents morbides et les circonstances concomitantes de ces phénomènes qui font préférer les iodures. Puis il énumère les divers cas où l'iodure de potassium a révélé toute son efficacité , les cas où il faut éviter de l'administrer , etc. , etc.

Il signale l'utile emploi des inhalations iodées , celui de l'iodure de fer à l'intérieur , et principalement l'usage , maintenant assez

général , de l'huile de foie de morue , qui ne paraît pas un remède curatif héroïque contre les tubercules pulmonaires , mais un moyen propre à prolonger les années des malades.

Le rapporteur, analysant en détail l'ouvrage de M. le docteur Payan, s'étend ensuite sur les effets de l'iode sur le goitre. Il examine, aidé des observations de M. de Humboldt, les populations des Cordilières, qui sont plus ou moins atteintes, qui sont même épargnées, suivant la dose d'iode et d'iodure de potassium en dissolution dans l'eau des sources qui servent à leur usage.

On doit aussi à l'iodure de potassium et aux composés de l'iode, la guérison d'autres principes et d'autres états morbides, celle des tumeurs cancéreuses, des dartres, des ulcères atoniques, de certaines dermatoses tenant à un vice syphilitique ou scrofuleux, de l'hydrocéphale, du farcin, des névralgies, etc., etc.

Enfin, dans la dernière partie de son important ouvrage, M. Payan s'occupe de l'iode comme moyen topique. Ici, M. de Castelnau joignant au rôle de rapporteur celui de praticien, discute et conseille; puis il indique les avantages et les inconvénients des injections iodées, cite les expériences du docteur Dieulafoi, de Toulouse, qui, le premier, injecta l'iode dans la cavité abdominale, et celles de M. le professeur Velpeau, et termine en disant que le livre de M. le docteur Payan atteste un talent peu commun d'observation et de mise en œuvre; que le style en est clair et précis, et que le jeune médecin y trouvera l'ensemble complet de l'histoire thérapeutique des préparations de l'iode, comme aussi que le praticien le plus consommé le consultera avec fruit.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, vote des remerciements à l'auteur et charge son secrétaire de les transmettre, en assurant à M. Payan que ses publications seront toujours accueillies avec le plus grand intérêt.

M. Pelet met sous les yeux de l'Académie trois médailles, un dé, une épingle, en ivoire surmontée d'une tête de divinité égyptienne, et une tessère, le tout trouvé dans une maison de la ville.

A propos de cette tessère, notre savant confrère donne des détails complets, qu'il est plus utile de reproduire que d'analyser :

« Par sa destination, dit M. Pelet, la *tessera*, chez les Romains, avait la même importance que celle que nous donnons aujourd'hui à nos cartes dans l'acception générale de ce mot. Elles nous servent à jouer, ce sont des billets d'entrée aux spectacles, aux bains, aux réunions publiques et particulières, des billets de loterie; nous en distribuons aux pauvres pour obtenir du pain, de la viande, des vêtements; c'est, enfin, par des échanges de cartes qui portent leur nom que des amis se donnent des témoignages d'affection ou de bienveillance; gardons-nous d'oublier la carte d'électeur!

» Moins fragiles que les nôtres, les tessères romaines étaient des espèces de jetons en bronze, en plomb, en ivoire ou simplement en bois, de formes diverses, mais le plus souvent circulaire.

» L'expression *tesseris ludere* dont on se sert ne signifie autre chose que jouer aux dés; cette espèce de tessères, dont la forme est

indiquée par le nom *κύβος* que lui donnaient les Grecs, était absolument semblable aux dés dont nous nous servons pour le jeu de trictrac, avec cette différence toutefois que, pour rendre ces dés plus roulants, les Romains en abattaient les angles; vous pouvez en juger, Messieurs, par celui que vous avez sous les yeux, trouvé par nous dans une urne cinéraire en verre que renfermait un sarcophage en pierre, découvert sous le pont biais du chemin de Beaucaire.

» Les *tesseræ theatrales* ou *lusoriæ* étaient celles qui servaient de billets d'entrée au théâtre, à l'amphithéâtre ou au cirque; il s'en est trouvé un grand nombre dans les fouilles de Pompéi, quelques-unes en bronze, mais le plus grand nombre en ivoire; elles étaient distribuées par l'*editor*, aux frais duquel se donnait le spectacle. Quelquefois ces tessères portaient le titre de la pièce qui devait être jouée et le nom de son auteur. En voici deux, prises du musée Bourbonnien, de Naples :

l'une	{	CAY II	l'autre	{	III
		CYN. III			V
		GRAD. VIII			II
		CASINA			VII
		PLAVTII			

» Lorsqu'on sait que, dans les théâtres, les amphithéâtres ou les cirques, la masse des sièges à laquelle les Romains donnaient le nom de *Cavea*, était divisée horizontalement en précincts, gradins et places, et transversalement en *Cunei* tracés par la disposition des vomitoires et les petits escaliers placés vis-à-vis chacun d'eux, il est facile de trouver l'explication de ces tessères, lors même qu'elles ne portent, comme la seconde, que quatre

chiffres : le premier indique la précinction , le second le cuneus , le troisième le gradin , et le quatrième la place. On conçoit facilement que la manière de compter étant une fois déterminée , on n'avait pas beaucoup de peine à trouver sa place dans un lieu où cependant on en comptait cent mille.

» On pourrait induire de ces deux tessères que lorsqu'il s'agissait de la première et seconde précinctions, destinées aux patriciens et à l'ordre équestre , on se dispensait d'indiquer la place , *loca* , ce qui était , en effet , moins important chez les personnes d'un rang élevé ; peut-être aussi n'était-ce que sur les tessères de cette classe privilégiée que l'on désignait la pièce qui devait être jouée et le nom de l'auteur.

» Nous avons également copié au musée de Naples une autre tessère ; elle est en bronze et porte d'un côté le mot :

BALNEO

et de l'autre une palme ; il est évident qu'elle servait d'entrée aux bains publics ou à une école de natation.

» Caylus nous a fait connaître une tessère de la même dimension portant sur une de ses faces une image de la Fortune avec ses attributs ordinaires , et sur l'autre le mot *CRANES* ; il suppose qu'elle a dû servir de billet d'entrée au *Craneum* , qui était une académie , un lieu d'exercice public (1).

» A la décadence de la république , l'agitation des esprits , les passions poussées à l'excès , le désir de dominer , l'ambition d'ar-

(1) Grivaud de La Vincelle , p. 144, pl. xv.

river aux premières charges de l'Etat, à Rome ou dans les provinces, excitaient les citoyens à capter les suffrages du peuple, dispensateur suprême des faveurs dans les comices; de là, ces largesses pécuniaires, qui ne sont pas sans exemple de nos jours, ces distributions de pain, de vin, de blé, attestées par ces tessères trouvées à Herculanium et Pompeï, portant :

FRUMENTARIAE PECUNIARIAE CONGIARIAE

avec lesquelles on allait recevoir l'objet qu'indiquait la suscription; c'est de là que vient cette légende qu'on lit sur plusieurs médailles : *Liberalitas Augusti*, parce que, dans certaines circonstances, les Empereurs faisaient les mêmes largesses. Les deux premières, *Fruventariæ* et *Pecuniariæ*, indiquent suffisamment quels étaient les objets qu'on donnait en échange au porteur; quant au don ou présent représenté par le congiare, il consistait en huile ou en vin, qu'on mesurait avec le *Congius*, mesure de capacité qui a donné son nom à la tessère et même à cette espèce de largesse qu'on appelait du nom générique de *Congiarium*.

» Ces sortes de présents ne se faisaient qu'au peuple; ceux que les Empereurs accordaient aux soldats ne s'appelaient point congiaries, mais donatifs, *donativum*; ils consistaient généralement en pièces de monnaie, d'argent ou d'or, que l'empereur donnait en nature (1), ou en une tessère sur laquelle

(1) Lampride dit qu'Ellogabale fit à ses soldats un donatif de trois pièces d'or par tête; Saumaise, dans ses notes sur Lampride, remarque que c'était la somme ordinaire et légitime du donatif. Cependant, dans certaines circonstances, le donatif s'éleva à mille et même trois

était exprimée la valeur du don. Caylus fait la description d'une de ces tessères. Elle est en ivoire, l'une de ses faces est un peu convexe, l'autre porte :

AB. XII

expression que cet auteur traduit par *argenti duodecim*, c'est-à-dire, douze deniers.

« Néron distribuait au peuple des aliments » délicats, des choses précieuses, telles que » des chevaux, des esclaves, des chars, de » l'or, de l'argent, des vêtements. Il jetait » pour cela de petites boules sur lesquelles » était gravée la note de ces choses; on don- » nait à ceux qui présentaient ces boules ce » qu'elles indiquaient (1). Suétone appelle ces » tessères *Missilia* (2). »

» Les *Tesseræ convivales* étaient des espèces de billets de loterie qu'on distribuait dans les festins, dont chacune valait, au convive qui l'avait reçue, une marque de libéralité proportionnée à l'opulence de celui qui donnait le repas. Quelquefois, certains lots n'avaient qu'une valeur dérisoire qui excitait la gaité de ceux qui avaient été mieux partagés par le sort (3); dans cet usage, qui se pratique encore aujourd'hui, nous donnons à ce lot le nom de *nigaud*.

» En termes de guerre on nomme *marron* une pièce de cuivre sur laquelle sont gravées les heures auxquelles les officiers doivent faire leurs rondes et qui se placent dans des boîtes

mille deniers. (Voyez Casaubon et Capitolin, *Vies de Pertinax et d'Antonin-le-Pieux*).

(1) Suet, lib. 67-6-2.

(2) Dion Cassius, l. 61.

(3) *Monuments antiques de l'ancienne Gaule*.

faites exprès. Les Romains avaient aussi leurs espèces de marrons, *tesseræ militares*; ces tessères étaient envoyées par les chefs des armées aux officiers, pour leur servir de mot d'ordre ou de signe de ralliement; à Pharsale, celui de César était *Venus genitrix*; Pompée avait adopté *Hercules invictus*. Le soldat qui transmettait cette espèce de tessère était appelé *tesserarius*; le soir, toutes ces tablettes étaient apportées au tribun des légions par les divers corps qui les avaient reçues. Comme elles devaient être très-variées et préparées en grande quantité, attendu que l'on change quelquefois l'ordre peu de temps après qu'il a été donné, on pense que ces tessères militaires étaient de bois, et que c'est là le motif pour lequel il n'en est point arrivé jusqu'à nous.

» On appelait *tesseræ comitiales* celles qui, dans les assemblées publiques, servaient de bulletins pour donner son suffrage; on a compris dans le nombre de ces dernières une tessère en plomb, d'une forme particulière, sur laquelle se trouve d'un côté un dauphin, et de l'autre les lettres P. S. E., qu'on explique par le mot *psephvs*, caillou dont on se servait pour donner son suffrage par la voie du scrutin.

» On donnait aux gladiateurs des *tesseræ* qui portaient d'un côté son nom, et de l'autre une *fuscina*, fourche, et une palme; elles témoignaient qu'il avait combattu en public, ou bien qu'il avait subi l'examen du *Laniste*, chargé d'instruire et d'exercer les esclaves destinés à combattre, et de les faire admettre comme gladiateurs de profession. Schott en rapporte une des premières, portant

que : *Philodamus*, esclave de *Dossénus*, avait combattu dans les jeux qui duraient quatre jours et qui commençaient le 21 octobre de l'an 681 de Rome. Grivaud de La Vincelle en rapporte une de la seconde espèce, indiquant que : *Philogenus*, gladiateur du laniste *Alfus*, a été examiné pour combattre aux Ides du mois d'août, sous le consulat de *M. Antonius* et de *P. Domitius*. On pense que ces espèces de tessères, qui étaient en ivoire et percées d'un trou, étaient portées au cou du gladiateur qui les avait obtenues.

» Il y avait enfin les *tesseræ hospitales*.

» Les voyages étaient rares dans les temps anciens, les hôtelleries peu communes, et quoique cette époque fût éminemment hospitalière, l'hospitalité, nécessairement restreinte, ne s'exerçait qu'à l'égard des étrangers bien connus ; la tessère hospitalière était une espèce de passeport de recommandation, que les villes, les familles et les particuliers délivraient aux voyageurs pour leur donner le droit de réclamer l'hospitalité dans les lieux où ils devaient passer. Ces tessères consacraient aussi l'alliance de deux familles ou de deux amis : chaque côté portait un de leur nom ; puis on la partageait en deux, dans le sens de l'épaisseur, de manière à former deux tablettes séparées qui, en se rejoignant, n'en formaient plus qu'une ; chacun en conservait une moitié pour la transmettre à ses descendants ou à ceux à qui il voulait la prêter ; en sorte que le porteur de cette espèce de lettre de recommandation était aussi bien reçu, logé et nourri qu'aurait été celui à qui elle appartenait. On avait un grand respect pour ces sortes de pactes ; ils établissaient une

espèce de parenté qui passait de génération en génération. On disait de ceux qui avaient violé les droits de l'hospitalité : *tesseram confregisti*. « Allez, lui disait-on, allez chercher » quelqu'un qui ait en vos serments plus de » confiance, vous avez rompu la tessère hospitalière (1). »

» Il y avait aussi des tessères hospitalières publiques entre les villes et les citoyens, portant des inscriptions en rapport avec leur origine. Maffei, Gruter et Marini en rapportent plusieurs de ce genre.

» Les tessères hospitalières étaient souvent employées dans les comédies des anciens pour ménager des reconnaissances (2).

» Les tessères qui consacraient l'alliance de deux familles ou de deux amis ne sont point arrivées jusqu'à nous. Nous ne serions point étonnés que celle que nous mettons sous vos yeux ne fût dans cette catégorie et que le nom d'*Acas* qu'elle porte, et que nous ne trouvons sur aucun de nos monuments épigraphiques, fût celui d'un Grec qui aurait reçu en échange l'autre moitié de la tessère en se séparant d'un de nos ancêtres, duquel il aurait reçu l'hospitalité pendant son séjour à Nîmes :

ACAS.

» Cette tessère a été trouvée cette année, 1852, dans la maison de M. Bérard-Sauvajol, rue de la Fontaine, avec une épingle d'ivoire à tête de divinité égyptienne, quelques médailles trop frustes pour être déterminées, et

(1) Plaute, *Cistell.* II, 1 v. 27.

(2) *Ibid.*, *Pœnulus* (f. 2, 86).

une d'Antonin, très-bien conservée, avec une belle patine (1).

» On avait déjà découvert, l'année précédente, sur le même emplacement, de très-beaux pavés mosaïques, parfaitement conservés, représentant des oiseaux aquatiques; des amorces d'une vaste construction prouvent qu'un édifice considérable avait existé sur cet emplacement. Nous comptons assez sur le bon goût de M. Bérard-Sauvajol pour espérer que ces pavés, qui sont à peine à un mètre du sol et au milieu d'un jardin, ne resteront pas longtemps enfouis (2). »

M. Brun donne ensuite lecture, premièrement, d'une fable; secondement, d'une satire contre l'orgueil, qu'il fait précéder de quelques réflexions sur un vice peu attaqué jusqu'ici par les poètes, et qui, pourtant, fut une grande tache imprimée sur l'âme presque dès sa création; vice qui a fait de l'homme, cet être si frêle et si petit, un Titan audacieux et superbe toujours prêt à escalader les cieux.

« Dans le monde antique, ajoute M. Brun, l'orgueil semble être le suprême dominateur des esprits. Une secte fameuse, celle des Stoïciens, exagérant d'une manière extraordinaire la puissance et la vertu de l'indivi-

(1) Elle porte la tête d'Antonin et la légende ANTONINUS. AVG. PIVS. PP TR POT. COS. III; au revers, une femme debout tenant de la main droite un long caducée et de la gauche un rameau, la légende FÆLICITAS. AVG.— Dans le champ, s. c.

(2) La *Testera hospitalitatis* était en usage chez les premiers chrétiens; c'était une sorte de cachet ou de sceau, avec lesquels ils marquaient les lettres canoniques appelées *Litteræ formatæ* (Tertull., lib. de præscrip. advers hæretic).

dualité humaine, avait fait croire que l'homme pouvait devenir l'égal même de Dieu. Le christianisme, en abattant l'âme par le sentiment de sa misère personnelle et de sa funeste déchéance, implanta en elle une vertu à peu près inconnue des anciens : l'humilité. Est-ce à dire toutefois que, depuis l'établissement de cette loi divine, l'orgueil a disparu du milieu des hommes ? Hélas ! loin de là..... *Priscæ suberunt vestigia fraudis.* (Virg.) Des multitudes d'esprits superbes ont plié, sans doute, et se sont adoucis sous l'influence de l'Évangile ; mais, malgré l'évidence de ce bienfait, le monde n'en est pas moins encore soumis à l'orgueil.

» Chez les païens, l'orgueil était comme un fruit naturel des idées et du caractère des peuples. Remontez à une antiquité un peu reculée ; voyez quel orgueil féroce aveugle et domine les héros d'Homère, surtout, par exemple, Achille et Agamemnon.

» Chez Virgile, le religieux Enée répète ce vers qui ne me semble pas inspiré par un sentiment de modestie :

• *Sum pius Æneas hinc usque ad sidera notus.*

» Ce même Virgile, au début des *Georgiques*, dit à Auguste qu'il peut, dès à présent, choisir le rang qu'il voudra parmi les Dieux. On ne sait ce qu'il y a de plus fort ici, ou de l'adulation qui a formulé ces paroles, ou de l'orgueil qui les a acceptées. Que pensez-vous du spirituel et voluptueux Horace, qui n'a pas craint lui-même d'insérer dans ses *Odes* ce vers devenu fameux :

Exegi monumentum ære perennius.

» Il est vrai que la postérité a justifié l'altière

confiance du poète , en donnant à ses vers une durée bien plus considérable , en effet, que celle du bronze. Et Cicéron !..... Qui ne connaît son excessive vanité , qui n'était , à travers tout , qu'une des mille formes de l'orgueil ?

» Parmi les modernes , Malherbe , au dix-septième siècle, ressuscitant ce style fastueux des anciens , a osé s'appliquer à lui-même ce superbe panégyrique :

Les ouvrages communs vivent quelques années ;
Ce que Malherbe fait dure éternellement.

» On appelle cette manière de s'exprimer : *un noble orgueil*. La nature humaine a su trouver, comme on voit , des termes pompeux pour voiler et colorer ses faiblesses. Quant aux poètes de nos jours , sont-ils modestes ou orgueilleux ? Lisez leurs préfaces et décidez vous-même la question. »

Après cette courte préface , M. Brun commence sa lecture , qui a été écoutée avec l'attention la plus soutenue et l'approbation la plus sympathique. Quoique la satire soit remplie, d'un bout à l'autre , d'excellents vers , de ces vers qui , comme une pièce de bonne monnaie , ont le poids , le titre et le son , c'est-à-dire la pensée, l'expression , l'harmonie , l'Académie se montre particulièrement satisfaite du fragment suivant qui termine l'œuvre :

C'est l'orgueil qui maîtrise encor ce politique
Qui se croit héritier de la sagesse antique.
Journaliste et tribun , il fronde insolemment
Princes , institutions , peuple et gouvernement ;
Du haut de son grenier , il réforme , il accuse ;
Il a seul le génie et la science infuse ;
Et l'Europe , à l'en croire , est ingrate vraiment
De ne pas écouter et suivre aveuglément
Ce penseur dont la plume éloquente et féconde

Devait dans peu de temps régénérer le monde.
D'autres fous, près de lui, gonflés du même orgueil,
Viennent heurter leur front contre le même écueil.
Pour l'état social rêvant d'étranges phases,
A ce grand corps qui croule ils posent d'autres bases.
L'un brûlant écrivain, mais sophiste effronté,
Jette aux vents la famille et la propriété;
A sa sombre folie il mêle le blasphème,
Et par l'impiété couronnant son système,
(Oh! jusqu'où peut aller la démence ici-bas!)
Il s'attaque au ciel même et dit que Dieu n'est pas.
D'un paradis nouveau voulant doter le terre,
D'autres, dans leurs loisirs, rêvent un phalaustère,
Une douce Icarie ou tout sera riant,
Le bonheur continu, le labeur attrayant.
Mais, pauvres insensés, qui, dans vos rêveries,
D'Armide et de Merlin exhumez les féeries,
Au sein des passions, dans ce volcan qui bout,
Dites?... Vos palais d'or resteront-ils debout?
L'orgueil les a créés, et l'orgueil les renverse;
C'est le sable mouvant que l'orage disperse.
Imprudent novateur, l'homme édifie en vain,
S'il n'a choisi pour base un principe divin;
Si de son œuvre frêle et toujours imparfaite
Le nom du Dieu vivant n'illumine le faite;
Mais fier, impérieux, ivre de sa splendeur,
Et s'adorant lui-même en sa fausse grandeur,
Il rejette un flambeau qui dans les sombres routes,
De son âme indecise eût éclairé les doutes.
Dès-lors, des lois sans frein, un abîme de maux,
Une chute éclatante, un monstrueux chaos,
Ou le méchant gouverne, ou l'égoïsme opprime,
Et d'où, la rage au cœur, peut s'élançer le crime.
Oui! l'orgueil est partout et s'assied à la fois
Sur l'escabeau du pauvre et sous le dais des rois.
Cet esprit noble et pur, cet oracle d'Athènes,
Socrate dit un jour au cynique Antisthènes:
« A quoi bon, mon ami, ton costume éhonté,
Et cet air d'indigence et de mendicité?
Vainement ton esprit à nous tromper s'exerce:
Sous ton manteau troué je vois l'orgueil qui perce. »
Imperceptible point dans le vide perdu,
L'homme entre un double abîme atome suspendu (1),
Habitant pour un jour ce globe de poussière
Qui dans l'immensité n'est qu'une fourmière,
Pauvre, chétif et nu, l'homme ose être orgueilleux!

(1) L'homme est un point entre deux éternités, a dit Pascal.

Son regard, j'en conviens, a mesuré les cieux ;
Et son esprit touchant au plus hardi problème,
Ardent s'est elancé jusqu'au sein de Dieu même.
Mais combien de faiblesse en cet esprit hautain !
Comme l'aveugle errant qui tâtonne incertain,
Heurtant son pied fragile à mille écueils funèbres,
Il marche environné d'effroyables ténèbres.
Dans son intime essence, étudiez son corps.
Voyez : le moindre choc en use les ressorts ;
Sous le fardeau des jours la vieillesse l'incline ;
L'accident le plus frêle en hâte la ruine ;
Et cependant l'orgueil à cet être attaché,
S'étale sur ce front vers la terre penché,
Vibre dans tout ce corps qui bientôt dans la poudre,
Ira, mangé des vers, tristement se dissoudre,
Et qui, cendre légère éparse au gré des vents,
N'aura plus désormais de nom chez les vivants (1).

Séance du 8 janvier 1853.

M. de La Farelle lit une notice sur Frédéric Bastiat, son regrettable ami, son confrère à l'Institut, ce publiciste si distingué qui, saisissant tous les faits de la science économique, sut les étudier avec fruit, les expliquer par le raisonnement, et les vulgariser dans des exposés nets, précis et presque mensuels.

Avant de juger, et quelquefois de discuter les doctrines de l'homme éminent qu'il veut faire connaître, M. de La Farelle entre dans quelques détails sur cette existence si courte (49 ans) et sur cette vie littéraire si brusque-

(1) Au sujet du corps humain après la mort, Bossuet a dit :

« Il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans aucune langue : tant il est vrai que tout meurt en lui, jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait ses malheureux restes ! »

(*Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans*)

ment interrompue, si rapide aussi, puisqu'elle n'a duré que cinq ans. Puis, après avoir suivi son digne ami pendant le cours de son éducation, il nous le montre sortant de l'adolescence et partageant son temps comme son activité entre l'exploitation rurale de son modeste patrimoine et de fortes études de philosophie, de langues étrangères et d'économie politique. Dans ce dernier département de l'intelligence humaine, ses maîtres de prédilection furent Jean-Baptiste Say, Ch. Comte et le vénérable doyen des économistes vivants, l'excellent M. Dunoyer.

Plus tard, Bastiat devient successivement juge de paix de son canton (Mugron), membre du conseil général des Landes et candidat à la députation. Malgré la recommandation chaleureuse du général Lamarque et une savante profession de foi où se trouvent en germe les principes économiques et politiques depuis si brillamment développés, il ne réussit pas et *reprit son existence de magistrat dévoué, de propriétaire intelligent, de penseur solitaire jusqu'en 1844, époque où il fut tout à coup lancé sur ce terrain dévorant de la polémique et de la politique où il devait trouver une célébrité soudaine et une fin prématurée.*

M. de La Farelle raconte à ce sujet comment un voyage que Bastiat fit en Espagne, en Portugal pour les affaires de sa famille, et qu'il voulut terminer par une excursion en Angleterre, donna tout à coup l'essor à ses facultés. C'était le moment où la fameuse ligue contre les lois sur les céréales agitait les Chambres et toute la nation britanniques. Il entendit alors les Cobden, les Bright, les Fox et les Thompson et se fit connaître et apprécier par

ces orateurs passionnés. Leur contact, le spectacle de leurs efforts triomphants, lui révélèrent tout à la fois son talent et sa mission. Rentré en France sous son humble toit, au fond des Landes, pour y fourbir ses armes, il lance son premier manifeste de *l'Influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples*; ensuite vinrent les *Sophismes économiques* qui étincellent de logique, de verve et de bonhomie railleuse. « C'était, dit M. de La Farelle, le gros bon sens du bonhomme Richard et la forme piquante de Paul-Louis Courier. Il y avait là comme un reflet des immortelles petites lettres de Montalte. A ces rudes coups, les coryphées de la prohibition et du monopole poussent des cris de rage, et les partisans de la liberté des échanges applaudissent. Le public lui-même, jusqu'alors indifférent, s'intéresse à la querelle. Excité par ce succès, Bastiat donne un nouveau volume : *Cobden et la Ligue*, et il se met à la tête de l'agitation. Hardi champion de la ligue française, il essaie de l'organiser à Paris et dans les départements. Des meetings se forment; Paris a son *free trade hall* dans la vaste salle du passage Montesquieu; mais Bastiat, avec son aspect maladif et son organe faible, est sans action sur son auditoire; il se dédommage dans les colonnes, toujours ouvertes pour lui, de la *Revue des Economistes* et dans celles d'une nouvelle feuille toute spéciale, le *Libre Echange*, qu'il avait créée et rédigeait presque à lui seul.

Bientôt les événements qui s'accomplissaient en France lui ouvrent un nouveau champ de bataille. A la suite du mouvement désordonné du 24 février, le *socialisme s'abat*

sur la société prise au dépourvu , démoralisée et se mourant de peur. Louis Blanc professe sa folle organisation du travail ; Proudhon flétrit l'odieuse propriété et l'infame capital. Heureusement , l'économie politique proteste avec énergie , par l'organe de Frédéric Bastiat , qui écrit alors tous ces admirables pamphlets (1) qui tombaient sur le socialisme à demi-victorieux comme les bombes pleuvent dans une ville assiégée ; qui l'écrasaient , le broyaient sous les coups du bon sens le plus vigoureux , de la raillerie la plus amère et de l'ironie la plus poignante.

Sur ces entrefaites et en récompense de si utiles services , Bastiat est successivement nommé membre des Assemblées constituante et législative , où son organisation si affaiblie ne lui permit que très-rarement l'épreuve de la tribune ; mais où sa haute intelligence s'exerça dans les commissions , et surtout dans ce grand comité des finances qui nous a épargné le fléau du papier-monnaie.

Ces travaux obscurs , mais continus , de la vie parlementaire , épuisèrent le reste des forces de l'infortuné Bastiat , et il essaya vainement de les rétablir sous le climat réparateur de l'Italie. Il s'éteignit à Rome , le 24 décembre 1850 , au milieu des douleurs les plus vives et en véritable chrétien , laissant encore inachevé le beau livre des *Harmonies économiques*.

Après cette première partie de la notice , M. de La Farelle entreprend de faire l'exposé

(1) Ces pamphlets sont intitulés : *Propriété et Loi , Justice et Fraternité ; Capital et Rente ; Gratuité du Credit ; Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.*

de l'économie politique rationnelle de son savant ami. Il recherche d'abord le principe fondamental qui paraît la pierre angulaire de tout l'édifice économique de Bastiat ; il le trouve et le formule en ces termes :

Dans le monde social, tel que l'a constitué la Providence divine, tous les intérêts *légitimes* sont harmoniques et la puissance publique n'a rien de mieux à faire que de leur permettre de se développer en liberté, son unique rôle, sa seule fonction devant être d'en protéger le libre jeu contre la violence et la fraude, le monopole et la spoliation.

Quelle différence entre cette doctrine et celle des sectes socialistes qui partent de cette donnée : *que les intérêts dans le milieu social sont naturellement antagoniques!* Après l'avoir signalée, M. de La Farelle, ne se bornant plus à raconter, les juge l'une et l'autre et en examine les conséquences. Il passe ensuite à l'investigation des fondements psychologiques de l'économie politique tels que Bastiat les a montrés.

« L'homme, dit-il, sujet de cette science, est tout à la fois un être passif et actif : comme être passif ou sensible, il éprouve des sensations agréables ou pénibles ; comme être actif, il fait *effort* pour multiplier les unes et écarter les autres. De là, ces trois termes que la Providence a liés entr'eux : *Besoin, effort, satisfaction* ; mais l'effort nécessaire pour se procurer une jouissance ou pour échapper à une peine, est une peine lui-même, tant il est vrai qu'ici-bas l'homme n'a guère que le choix des maux !

» Cependant, l'effort humain ne vient pas se placer toujours et nécessairement entre la sen-

sation ou besoin et la satisfaction : quelquefois la satisfaction se réalise d'elle-même , plus souvent sur des matériaux donnés par la nature , au moyen de forces que cette même nature met *gratuitement* à la disposition des hommes. Si donc l'on désigne par le nom générique d'*utilités* tout ce qui satisfait les besoins humains , il y aura deux sortes d'*utilités* : les unes *gratuites*, les autres *onéreuses*, et l'évolution entière embrassera ou pourra embrasser ces quatre idées :

Besoin { utilité gratuite
 ou
 utilité onéreuse } et finalement
 satisfaction.

» Eh bien ! le grand problème à résoudre de la part de l'homme pour progresser vers le bien-être , consiste précisément , on le conçoit tout d'abord , à remplacer l'utilité onéreuse qui lui coûte de l'effort , c'est-à-dire de la peine , par l'utilité gratuite , qu'il obtient sans peine ni effort. Tels sont le principe et le but de toutes les conquêtes obtenues ou à obtenir dans le domaine économique, et c'est à quoi l'homme réussit , par exemple , lorsqu'il substitue à son travail ou effort musculaire la force purement gratuite du vent, de l'eau courante , des fluides impondérables ou de la pesanteur.

» Mais entre les trois termes ci-dessus indiqués et qui sont tous les trois des phénomènes personnels, le premier et le dernier, le besoin et la satisfaction , sont essentiellement subjectifs , et , qui plus est , *intransmissibles* ; le second , au contraire , l'effort , est parfaitement *transmissible* ; rien de plus facile et de plus commun que l'*effort* d'un homme servant

à la *satisfaction* du besoin éprouvé par un autre. C'est précisément cette précieuse et admirable faculté donnée aux hommes, et à eux seuls, entre toutes les créatures, de travailler les uns pour les autres; c'est cette transmission des *efforts*, cet échange de *services* avec toutes les combinaisons infinies auxquelles il se prête si merveilleusement à travers le temps et l'espace; c'est là ce qui constitue le véritable objet de la science économique, ce qui en révèle l'origine et ce qui en détermine les limites. L'économie politique n'est donc autre chose, selon Bastiat, que la théorie générale de l'échange, c'est-à-dire la science qui étudie tous les efforts humains susceptibles, à charge de retour, de satisfaire les besoins d'autrui, et qui étudie, par suite, les besoins et les satisfactions relatifs à cette nature d'efforts ou services. — Mais quelle que soit pour l'une des parties contractantes la vivacité du besoin, pour l'autre l'intensité de l'effort, si l'échange est libre, les deux services échangés se *valent*; la valeur consiste donc dans l'appréciation comparative des services réciproques, et l'on pourrait encore définir l'économie politique la *théorie générale de la valeur*.

» Les besoins de l'homme sont aussi nombreux que variés. Ils diffèrent selon les individus, le temps, le climat, le milieu social où il vit: Il en est de fondamentaux, c'est-à-dire, d'indispensables à sa conservation; d'autres qui n'ont trait qu'à l'agrément de son existence et que l'on pourrait appeler voluptueux; mais les moyens de les satisfaire, que nous avons vus se diviser en deux classes sous les noms d'utilités gratuites et d'*utilités onéreuses*,

ces moyens sont toujours régis, d'après notre auteur, par ces deux lois économiques.

» 1^o L'utilité est communiquée aux objets, quelquefois par la nature seule, quelquefois par l'effort humain ou travail seul, presque toujours par la coopération de la nature et du travail ;

» 2^o Pour amener une chose à son état complet d'utilité, l'action du travail est constamment en raison inverse de l'action de la nature. Or c'est, par malheur, de la proposition directement contraire que sont partis bien des économistes et la plupart des législateurs. On a dit et répété : toute richesse vient du travail, donc la richesse est proportionnelle au travail ; mais plus la nature se montre libérale et moins il faut de travail ; en conséquence, la richesse est en raison inverse de la libéralité de la nature ; et, de là, tous ces systèmes soit théoriques, soit pratiques, où l'on s'efforce de proscrire ou de diminuer la part de la nature dans la satisfaction des besoins humains, pour accroître d'autant celle du travail, seule source prétendue de la richesse. Cette étrange et si commune erreur provient de ce que l'on a pris pour synonymes les deux mots richesse et valeur : la richesse, c'est tout ce qui peut donner satisfaction aux besoins de l'homme individuel, comme de cette agrégation d'individus qui s'appelle un peuple ; la valeur n'est que cette portion de l'utilité ou richesse qui est produite par le travail humain et qui constitue un service échangeable ; mais plus la nature fournit à l'homme d'utilités gratuites, plus il lui reste évidemment de travail disponible pour produire de nouvelles richesses à son usage et satisfaire ses besoins fondamen-

taux ou voluptueux. En sorte que l'on pourrait dire, bien qu'un tel langage paraisse d'abord singulièrement paradoxal : *que l'humanité a d'autant plus de richesse, c'est-à-dire de moyens de satisfaction pour ces besoins, qu'elle a moins de valeur, c'est-à-dire, d'utilités qu'il lui faille acquérir au prix de son travail.* — Ce point de vue capital m'a paru tout à la fois si original et si vrai ; il constitue, d'ailleurs, si bien le fonds de tout le système économique-politique de Bastiat, que j'ai cru devoir le développer un peu plus amplement que tous les autres points de sa doctrine. C'était là, à vrai dire, le fil conducteur qu'il fallait, de toute nécessité, saisir, pour le suivre aisément dans la série de ses déductions toujours si ingénieuses et si frappantes, alors même que l'on révoquerait en doute la parfaite évidence de quelques-unes d'entr'elles. »

De ce qui précède, Bastiat déduit d'autres lois ; il en déduit surtout deux axiomes économiques qui garantissent notre perfectionnement, non pas infini, mais indéfini : — *Dans l'isolement, les prospérités se nuisent ; — par l'échange, les prospérités s'entraident.* — D'où cette conclusion : l'homme a d'autant plus de chances de prospérer qu'il est dans un milieu plus prospère, ou, ce qui revient au même, le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun.

A cette doctrine consolante, M. de La Farolle oppose cet adage si universellement admis et pourtant si anti-social : *le profit de l'un est le dommage de l'autre*, et, conduit ainsi à juger l'emploi des forces actives de l'homme en

société et la difficile question de la valeur, il expose en ces termes la doctrine du grand économiste :

« Les services humains produisant de l'utilité onéreuse sont des phénomènes *extérieurs* du moi humain, et peuvent fort bien, par conséquent, être mesurés entr'eux, évalués, échangés ; cela dit et compris, qu'est-ce que *la valeur* ? le rapport de deux services échangés ; rien de plus, rien de moins.

» L'idée de la valeur, dit ingénieusement Bastiat, est entrée dans le monde la première fois qu'un homme ayant dit à son frère : *Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi*, ils sont tombés d'accord ; car, alors, pour la première fois, on a pu dire : *les deux services échangés se valent* ; et peu importe laquelle des quatre célèbres formules du droit romain a trouvé son application : *do ut des, do ut facias, facio ut des, facio ut facias* : ce sont toujours des services réciproques, mesurés, évalués et compensés.

» Prise dans ce sens purement théorique, la valeur n'est pas dans les choses, ne s'incorpore pas dans les choses, est encore moins la chose même produisant un service échangeable ; mais c'est là du rigorisme scientifique dont l'usage habituel du monde et même des hommes spéciaux ne tient pas grand compte.

» Eclaircissons ceci par un exemple : L'eau du Rhône est sans valeur quand on habite sur ses bords ; mais, lorsque la source de Nîmes est devenue, pendant un étiage très-exceptionnel, insuffisante aux besoins alimentaires de ses habitants, si quelqu'un va chercher de cette eau au Rhône, il se peut qu'il se trouve à l'échanger contre 10 ou 20 centimes par

cent litres. Est-ce à dire que l'eau du Rhône a changé de nature et pris de la valeur en soi ? Non ! certes ; mais le service que rend aux habitants de Nîmes celui qui a pris la peine de la transporter et qui a ainsi transformé son utilité *gratuite à Beaucaire en utilité onéreuse à Nîmes*, ce service est évalué à raison de 15 ou 20 centimes par cent litres ; il est dit les *valoir*. — Scientifiquement parlant, la valeur n'est donc pas dans la chose utile ; est-elle dans le *travail humain* qui lui a donné cette qualité ? Pas davantage. S'il en était ainsi, la valeur serait nécessairement proportionnelle au travail employé pour produire cette utilité ; or, il n'en est rien. Une foule d'autres circonstances concourent avec le travail pour créer la valeur, comme, par exemple, la rareté de l'objet, l'intensité des besoins qu'il doit satisfaire, la mode du jour, etc., etc.

» La valeur de l'eau, dans le cas ci-dessus, comme la valeur du pain, d'une étoffe, d'un diamant, se mesure à l'ensemble de tous les services ou efforts personnels *épargnés* à celui qui en a besoin. Ainsi, le diamant est chose très-rare dans la nature, qu'il faut aller chercher loin et à grands frais, qu'il est très-long et très-difficile de tailler. Il y a donc là beaucoup de services accumulés à évaluer et rémunérer ; c'est pourquoi le diamant a, pour parler le langage ordinaire, une très-grande valeur. On peut appliquer soi-même la formule à une foule de choses, et particulièrement aux services si largement rémunérés des grands artistes, de l'avocat, du médecin, du professeur, du prêtre ; mais si la valeur n'est pas toujours proportionnelle à l'effort, au travail du producteur et qu'elle le soit bien plutôt

à la somme des efforts, à la quantité du travail épargnés au consommateur, il est très-vrai, et c'est même là l'une des plus belles harmonies de l'ordre social, *que par la libre concurrence les valeurs tendent partout et toujours à se proportionner aux efforts*; c'est, en d'autres termes, la formule économique si connue : le prix courant ou du marché tend toujours à se rapprocher du prix de revient. »

Après ces lumineuses considérations, M. de La Farelle discute avec la même autorité, la notion, parcellément un peu confuse, de la richesse; puis il reproduit les doctrines de Bastiat sur quelques-uns des principaux problèmes sociaux ou économiques, et entr'autres :

1° Celui du capital et de l'intérêt, problème résolu par Bastiat avec une grande supériorité de vues ;

2° Celui de la propriété foncière et de la rente du revenu net de la terre,

Et enfin celui de la libre concurrence et du libre-échange.

Ici encore M. de La Farelle mêle à son rôle de panégyriste celui de juge et de contradicteur, ou, du moins, pour emprunter sa trop modeste expression, il stipule des réserves et soumet des doutes. Sagement opposé à ces doctrines extrêmes de Bastiat, qui considérait toute loi, tout règlement, tout impôt, tout droit d'importation comme constituant un odieux monopole, comme étant une véritable spoliation, un *vol legal*, M. de La Farelle, tout en désirant l'avènement du principe, admet les tempéraments ou délais que voici :

1° Tant que le rêve du bon abbé de Saint-Pierre ne sera pas réalisé, que l'espèce hu-

maine ne formera point une seule et grande famille, une famille *patriarchale* ; tant qu'il y aura des intérêts distincts et même opposés, force sera aux gouvernements d'en tenir compte pour ne pas laisser périr sur leur territoire et sous les coups de la concurrence les industries vraiment indispensables soit à l'alimentation, soit à la défense nationale ;

2° Ce n'est pas seulement à titre de nécessité politique et pour donner satisfaction à un grand intérêt, celui de l'indépendance nationale, que le libre-échange peut être limité dans la pratique ; il peut l'être aussi, temporairement du moins, dans le but d'obtenir un progrès, agricole ou industriel, considérable ;

3° Enfin, pour satisfaire encore aux exigences de la prudence, de l'équité et de l'humanité, M. de La Farelle se plaît à reconnaître que quelques industries, exercées au profit de certaines classes de producteurs et aux dépens du public consommateur, ont néanmoins droit à ce qu'on amoindrisse pour elles les inconvénients et les périls de la transition.

Ces concessions faites, M. de La Farelle conseille de ne pas rester trop en arrière du mouvement libre-échangiste qui se manifeste en Europe, ici par des abaissements de tarifs, là par des unions douanières.

« Le système du libre-échange, dit-il, le *free trade*, est désormais sorti de la région purement scientifique où il avait été jusqu'ici confiné et relégué : il a fait son apparition (et quelle apparition !) sur le terrain des réalités ; ce n'est plus une théorie, une utopie, une idée à discuter sur les bancs de l'école ; c'est un fait, un fait vivant et triomphant, avec lequel les hommes les plus positifs doivent se

préparer à compter ; c'est un fait accompli chez le peuple le plus avancé en civilisation de l'ère moderne , et d'autant plus accompli que l'y voilà désormais accepté de tous , même des éminents adversaires qui l'avaient le plus vigoureusement combattu. Si donc notre pays ne se croit pas encore assez riche en capital fixe ou circulant , assez pourvu d'ouvriers consommés dans la pratique des arts mécaniques pour se soumettre à une épreuve aussi décisive , que , du moins , il ne tarde pas davantage à se mettre en marche vers un but aussi désirable ; que la France révise sévèrement et courageusement ses tarifs , bien résolue à supprimer dès à présent le bénéfice de la protection à toute industrie qui peut soutenir la libre concurrence , fût-ce au prix de quelques énergiques efforts , fût-ce à la condition d'un vigoureux coup de collier ; que sa marche soit prudente et réservée , si l'on veut , mais quelle soit persévérante et continue ; qu'elle cesse surtout d'être rétrograde comme elle l'est encore parfois. Il y va , pour notre pays , de ses destinées futures et de son rang commercial dans le monde ; car , d'ici à peu de temps , parmi les nations , celles-là seules pourront demeurer à la tête du progrès civilisateur , qui seront en mesure d'affronter l'épreuve de la libre concurrence sur le marché général du globe.

» Quant à Frédéric Bastiat , en dépit du reproche encouru par lui d'avoir frappé fort , bien plus que frappé juste , il n'en sera pas moins placé en première ligne parmi les plus hardis et les plus habiles promoteurs de ce grand mouvement , et lorsque le triomphe de sa thèse chérie sera devenu une réalité , son

nom demeurera , sans aucun doute , glorieusement attaché au souvenir de ce beau progrès économique et social dans notre patrie. »

Passant par dessus quelques autres dissentiments de détail, M. de La Farelle termine par une grave discussion relative aux limites rationnelles de l'action gouvernementale. Il relève avec franchise les erreurs de son docte et infortuné confrère ; puis, se plaçant sous l'impulsion de ses profonds regrets et d'une exacte et bienveillante justice : *J'aime mieux plaider , dit-il , la cause de mon digne ami contre mes propres accusations* , et il termine ainsi cette brillante autant que profonde notice , qui a été constamment écoutée avec l'intérêt le plus sympathique :

« Frédéric Bastiat fut un démocrate, un pur démocrate, c'est vrai ; mais, entendons-nous : Il y a deux espèces de démocrates , même parmi ceux qui méritent que ce titre leur soit appliqué dans un sens honorable. Il y a ce que j'appellerai les démocrates libéraux , qui poussent jusqu'au fanatisme leur amour pour le libre développement de toutes les facultés de l'homme , qui se préoccupent exclusivement de la satisfaction due à sa spontanéité et à sa responsabilité , et qui ont , selon nous , une foi beaucoup trop absolue dans l'empire de la raison sur les passions et les instincts de l'égoïsme personnel ; ce sont les *enfants perdus* de l'humanité dont ils se croient sincèrement l'*avant-garde* , car ils veulent conquérir aux peuples le périlleux honneur du *self-government* , longtemps avant que ces peuples soient en état de les faire tourner à leur gloire et à leur profit. Ces démocrates-là , on peut les accuser d'erreur , d'imprudence , d'utopie ;

mais les mépriser ou les haïr, c'est impossible. Quant à notre seconde espèce de démocrates, ce sont ceux que je caractériserai par le nom d'*égalitaires*. Ils ne poursuivent qu'un but : niveler, niveler le genre humain, dût le niveau, à cette fin, s'abaisser de plus en plus au lieu de s'élever indéfiniment. Ces démocrates ne font, du reste, qu'un médiocre état des biens qui sont les plus précieux aux yeux des premiers : la liberté et la dignité humaines. Aussi l'organisation démocratique, qui fleurit depuis trois siècles sur les bords enchantés du Bosphore, leur semblerait-elle, en dernière analyse, préférable à celle qui a fait de la nation anglaise l'un des premiers peuples du monde; car chez ce peuple (*horresco referens*) il y a des lords, des baronnets, des bourgeois incorporés, des *free-Holders*, etc., vice radical que ne sauraient racheter la liberté civile et religieuse la plus complète, la liberté de la presse et de la tribune, celle d'association, l'inviolabilité du domicile, le libre vote de l'impôt, toutes les libertés civiques, en un mot. — Inutile de dire que c'est à la première catégorie de démocrates qu'appartenait Bastiat; que ce soit là son tort aux yeux de quelques-uns; aux miens ce sera, je l'avoue, son excuse, son honorable et glorieuse excuse. »

M. le docteur de Castelnau rend compte d'un essai théorique et pratique sur la chlorose, offert en hommage par M. Baruffi, médecin principal de l'hôpital civil de Rovigo, secrétaire de l'académie *dei Concordi*, de la même ville, et associé à plusieurs sociétés savantes d'Italie.

Après quelques détails théoriques donnés

par M. Baruffi et fidèlement reproduits dans le rapport, M. de Castelnau commence son analyse. L'auteur s'est d'abord attaché à indiquer les causes de la maladie qu'il ne place pas uniquement dans les perturbations mentionnées dans les divers ouvrages de médecine, puisque les personnes impubères elles-mêmes en sont atteintes. M. Baruffi étudie en second lieu l'action des causes morales ; il pense que la chlorose provient de deux ordres de phénomènes : les uns pathologiques, les autres physiologiques. Les premiers sont constitués par l'association des prédispositions morbides formées dans l'organisme ; les seconds proviennent de l'établissement de la puberté, commencé, mais suspendu. Il décrit ensuite les phénomènes constitutifs de la puberté, et il ne se borne pas ici à l'étude de l'état des solides, mais il examine aussi l'altération du sang et les conséquences de l'inertie fonctionnelle des organes génésiques.

Conduit ainsi à reconnaître qu'il y a quelques aperçus nouveaux à ajouter aux faits observés jusqu'à présent, l'auteur propose de substituer au nom de chlorose celui d'hypotrophie, ou, mieux encore, de psychrogénie, terme qui lui paraît rappeler l'idée du siège et de la nature de la maladie.

A l'exposition de ses vues, l'auteur fait succéder la discussion approfondie des travaux et des opinions des physiologistes et des chimistes sur l'affection qui est l'objet du mémoire. Il explique les palpitations et la dyspnée par la diminution des globules du sang et par le trouble des fonctions nerveuses, et il attribue la couleur jaune à l'excès du phosphore. Voici, à cet égard, l'opinion nettement for-

muléc (1). Les organes génésiques sont chargés de tenir en équilibre dans la machine humaine l'empire de la vie nerveuse et celui de

(1) E' lecito adunque in appoggio ai fatti razocinii supporre, che nella nervea sustanza dei clorotici il fosforo esista con isproporzione di eccesso, il quale elemento, si stretto in rapporti cogli imponderabili luce e calorico, potrebbe forse produrre, col suo soverchio, alterazioni alla vernice del derma o pimento, da cui la tinta esteriore cutanea transfondeasi, e quindi lumeggiare alcune che la sorgente del pallore clorotico. E di vero osserviamo essere il colore degli uomini di varia razza consentaneo sempre ai gradi diversi del mondiale calorico, a cui sottostanno essi nelle differenti latitudini terrestri: e mutarsi ancora la cutanea tintura ad occhii veggenti per lo trapiantarsi che non faccia dalle polari regioni alle tropiche, o per converso dall' Africa a Lapponia. Qual meraviglia desterebbe una tale mutabilita di colore sotto la sferza raggianti di infocata canicola, o fra i ghiacci iperborei cosi della pelle annerita del figliuolo d' Etiopia come del bianco Europeo, se si ammetta che il fosforeggiare di nervi periferici e capillari, e pur quello irrecusabile di alcuni fluidi nutricii, commisto si addentri nel corio e sua spalmatura o pimento? Certamente nessuno, imperchè tutti sanno come viva affinità regni tra il fosforo e i fluidi sottili luce e calorico, e come i dissimili concentramenti delle vibrazioni di questi principii su quel metalloide apportino discrepanze di effetti. Beddoes e Fourcroy trovarono, che il cloro scolorava il pimento di un Negro, ed io lessi nel sempre grande Berzelius, che il cloro unendosi al fosforo dà un cloruro in biancheggianti vapori, dunque è possibile che nel pimento imbianchito dal cloro esistessero elementi fosforici. Narrano i pratici e i dermatologi, che il protrato uso per bocca del nitrato d'argento intinge a passo a passo la pelle di un colore per lo piu incancellabile bronzino. Forse un composto fosforico impuro unendosi all' argento imbruna la cute, giacchè io sòmmi dallo encomiato Svedese analizzatore, che il fosfito sesquibasico d'argento è giallo-cupo a vedersi. Non è quindi ripugnante a ragione lo estimare, com' io faccio, il colore clorotico (non esclusivo alla clorosi però, ma proprio ancora delle croniche ovariti che sospendono la fisiologica funzione dell' organo affetto) per una semplice successione di molecolari combinazioni, avvenute nel pimento cutaneo con quell' eccesso di fosforo, ivi' portato dai capillari nervosi e vascolari, cui non potevano eliminare le vie genitali, etc., etc.

la vie végétative. Si, à cause de leur imperfection, ils ne peuvent fonctionner normalement, le phosphore, superflu sur les nerfs, ne passera pas sur les organes de la vie végétative où il est nécessaire pour entretenir leur dynamisme. C'est ce manque d'équilibre qui explique peut-être l'opinion de ceux qui considèrent la chlorose comme une artérite lente et qui y voient un défaut d'harmonie entre le système artériel et le système veineux avec prédominance de ce dernier. Mais l'auteur prouve, par les caractères distinctifs de l'artérite, qu'il n'y a pas lieu de classer la chlorose dans l'une des nombreuses branches de l'artérite. L'appareil phlogistique, les fausses membranes des artères, la gangrène spontanée ne se trouvent pas dans la chlorose.

L'auteur, après avoir considéré la maladie en elle-même, en indique les conséquences lorsque, se développant et s'implantant chez l'individu, elle finit par attaquer le principe même de la vie. Alors apparaissent l'engorgement du foie, de la rate, du mesentère, l'érethisme du centre cerebro-spinal et même la folie et la consommation générale.

Ensuite il s'occupe du traitement, qu'il réduit à ces trois indications :

1° Imprimer le plus d'énergie possible à la nutrition et à la sanguification ;

2° Apaiser le désordre nerveux ;

3° Compléter le développement, resté imparfait, des organes génésiques.

Cette triple indication peut être suivie simultanément par des moyens généraux et spéciaux. L'air sec, une nourriture analeptique, sont les premières conditions à remplir.

Partant des données microscopiques, de

celles de la chimie organique, et d'après l'autorité de deux hommes spéciaux, Andral et Marchand, il propose le vin, l'habitation à la campagne, l'insolation, la nourriture animale, les préparations ferrugineuses pour reconstituer les globules du sang, et puis il discute, avec longs développements, l'emploi des martiaux; traite, pour répondre à la seconde indication, des moyens sédatifs; et enfin, pour remplir la troisième, il passe en revue les divers stimulants sur les organes frappés d'atonie. Partout et toujours, il sait peser les inconvénients et les avantages avec une profonde érudition; partout et toujours, il se montre également instruit dans les sciences médicales et dans les sciences chimiques et physiques. Aussi le rapporteur demande-t-il avec confiance d'accorder à ce médecin distingué le titre de correspondant qu'il sollicite. Cette proposition est favorablement accueillie.

Séance du 22 janvier 1853.

Après la communication de la correspondance, M. le colonel Pagézy, président de l'Académie, remet :

1° A M. Pelet, trois volumes in-4° de la société archéologique de l'Aude;

2° A M. Durand, les recueils de l'Académie des sciences, lettres de Montpellier, ainsi que les mémoires de la société archéologique de la même ville;

3° A M. Reboul, la comédie du *Nouvel Ulysse*, de M. Nougier père.

M. le secrétaire dépose deux pièces de vers lues par Mlle Elisa Morin, à la séance publique de la société académique de Nantes, et une dissertation de M. Choussy, sur deux tombeaux et quelques vases gallo-romains, découverts près de la petite ville de Baugy (département du Cher).

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, les observations suivantes, faites à St-Hippolyte-de-Caton, en 1852 :

« Les résultats de nos observations météorologiques s'écartent, cette année, d'une manière sensible, de nos moyennes; et, cependant, la marche de nos instruments a été régulière. Les oscillations de la colonne barométrique se sont accomplies presque graduellement, sans secousses, sans écarts brusques qui méritent d'être notés.

Le mouvement diurne est conforme au principe reconnu par les météorologistes et que nous avons presque toujours constaté nous-mêmes dans nos diverses récapitulations. Ainsi, prenant m pour la hauteur du baromètre à midi, nous trouvons :

Pour le matin = $m + 0,39$

— Midi = m

Après-midi = $m - 0,52$

— Le soir = $m + 0,32$

Ce qui nous donne :

Abaissement du jour = 0,91

Ascension du soir = 0,84

Ajoutons que la moyenne de midi est égale à notre moyenne de l'année (747,75).

Mais celle-ci se trouve inférieure à celles que nous donnent nos observations depuis 1835, et, en compulsant les registres de mon père

depuis 1802 , nous ne trouvons que 6 années où cette moyenne ait été un peu au-dessous de celle que nous notons ici.

M. de Ramond a avancé que la moyenne des deux saisons , qui s'écarte le plus et le moins de la moyenne annuelle , est à peu près semblable à cette dernière.

Prenant pour les quatre saisons la moyenne de midi , comme plus comparable suivant quelques auteurs , nous aurons :

Moyenne	{	du printemps, 747,17	de l'année:	
		de l'été , 747,59		
		de l'automne, 746,40		747,75
		de l'hiver , 739,74		

Prenant 749,74 , moyenne de l'hiver , et 747,17 moyenne du printemps , nous trouvons 748,45 pour moyenne de ces deux saisons , qui diffère de 0,70 de la moyenne annuelle , ce qui n'est pas précisément conforme au principe précité.

Les variations accidentelles s'écartent aussi de notre moyenne.

Ainsi , la plus grande hauteur du baromètre = 760,73

Le plus grand abaissement de sa colonne = 730,68

La différence entre ces deux extrêmes = 30,05

D'après la moyenne de nos observations , elle est = 38,41

Le thermomètre , dont la marche a éprouvé de fréquentes variations , nous donne , pour les points extrêmes de son échelle + 33° et — 2° , nous avons souvent noté un maximum plus élevé ; mais il est bien rare de trouver des hivers où le thermomètre ne descende

pas au-dessous de — 2°. La différence entre ces deux extrêmes est moindre que celle qui résulte de notre récapitulation générale.

Le printemps, l'automne, l'hiver, ont été plus chauds qu'ils ne le sont ordinairement ; l'été seul a offert une température au-dessous de la moyenne. Nous devons, sans contredit, l'attribuer aux pluies fréquentes survenues en juin et juillet, époque où la température atteint son maximum.

Août a été sec et chaud ; mais nous avons eu peu à souffrir de cette chaleur, que tempérait l'humidité du sol.

On a regardé cette année comme pluvieuse, et nous pouvons la qualifier ainsi. Cependant la quantité d'eau tombée est inférieure à notre moyenne. Mais le nombre des jours pluvieux dépasse celui qu'elle nous donne.

Nous nous sommes plaints de la persistance de la pluie, de sa durée ; on s'ennuie vite des mauvais jours : on a exagéré la quantité d'eau tombée. Mais, disons-le, il est bien difficile de juger d'une chose, d'établir une comparaison, lorsqu'on s'en rapporte à ses souvenirs, aux sensations que l'on éprouve : 1850 et 1851 avaient été remarquables pour leur sécheresse ; il n'est pas étonnant que, succédant à ces deux années, 1852 nous ait paru une année très-pluvieuse.

Les vents septentrionaux dominant ordinairement dans nos contrées. Cette année, le Sud a été le vent dominant.

Nous avons observé de fréquents changements dans la direction des vents, et, par suite, avec l'état du ciel. Ces variations coïncidaient avec les mouvements de la colonne barométrique, et c'est à l'influence de la direc-

tion des vents que nous rapportons les fréquentes oscillations dont nous avons parlé au commencement de cet article. Rarement le vent du Nord a persisté plus de quatre à cinq jours de suite. Il était remplacé par le N.-E. ou le N.-O., et plusieurs fois nous avons vu ceux-ci remplacés, avant la fin de la journée, par le vent du Sud.

Ce dernier nous amène presque toujours de la pluie ; il a dominé pendant les quatre mois d'avril, mai, juin, juillet ; et l'eau tombée dans ce laps de temps est bien supérieure à la moyenne fournie par ces mêmes mois.

Juin, à lui seul, a donné 124,25 millimètres de pluie. C'est 81,44 millimètres de plus qu'il n'en fournit ordinairement, et le 7 juin nous avons vu la pluie commencer à 9 heures du soir, continuer sans interruption jusqu'au lendemain 5 heures après midi, et nous donner 104 millimètres : 43 millimètres pluie de jour, 61 pluie de nuit, ce qui est sans exemple.

Examinons l'influence des variations atmosphériques sur nos récoltes.

Les mois de janvier et de février ne furent pas très-rigoureux, quoique notre tableau présente 34 jours de gelée ou gelées blanches ; mais elles n'avaient pas été très-intenses. Les soirées, les matinées étaient fraîches ; il gelait un peu pendant la nuit ; mais, avec le soleil, la température s'élevait. Nous n'avons pas eu, à proprement parler, une journée de froid.

Mars, qui présente aussi quelques jours de gelée, fut chaud et sec. Ces trois mois favorisèrent les travaux. Les défoncements de terrains, les plantations, les semailles tardives,

se firent à propos ; mais , disons-le , nous eûmes à souffrir de la sécheresse. Février avait été sans pluie ; mars n'en avait donné que 15,65 millimètres ; celle de janvier , insuffisante à cause de la sécheresse qui l'avait précédée , fut vite évaporée par les gros vents qui lui succédèrent. On manquait d'eau, tout languissait.

Enfin , le 17 avril , nous pûmes mesurer , à la suite d'un orage , 35 millimètres de pluie. Cette humidité et l'élévation de la température nous permettaient d'espérer que rien n'était perdu. Les fourrages , les blés , les vignes , les arbres , tout enfin devait en profiter ; mais l'hiver ne nous avait pas dit son dernier mot.

Après la pluie , ce qui est assez ordinaire , le vent tourna au nord , passant sur les montagnes de la Lozère encore couvertes de neige ; il nous amena des froids vifs , piquants , et d'autant plus fâcheux que le sol était plus humide. Les 18, 20, 21, nous eûmes des gelées. Dans les endroits bas , plus exposés , la feuille fut trouée , les vignes maltraitées ; les blés , les fourrages , les prairies artificielles surtout furent frappés par ces froids et arrêtés au moment où la végétation commençait à se réveiller.

Ces mauvais jours se sont fait sentir dans plusieurs contrées ; les journaux ont rapporté les dégâts qu'ils avaient causés aux vignes , aux mûriers , aux arbres fruitiers.

Les sainfoins ont été rares , les foins peu abondants et détruits ou limonés par le débordement de nos rivières ; mais les secondes coupes , les luzernes , ont beaucoup rendu.

« La principale récolte pour nous , ajoute

M d'Ilombres, est celle des cocons ; généralement , elle a été mauvaise. Cette raison et la pénurie des soies ont fait porter le prix des cocons plus haut que nous ne l'avions jamais vu depuis longtemps. Mais quelle est la cause de ce manque de récolte ? Le problème a été bientôt résolu , et tout le monde d'accuser la mauvaise qualité de la *graine*. On a prétendu qu'elle avait dégénéré , qu'il fallait faire venir d'Italie , d'Espagne , de la Chine une nouvelle variété , afin de renouveler nos vers abâtardis.

Au lieu de crier contre la graine , criez contre ceux qui en surveillent la confection ; ce ne sont point nos vers qui ont dégénéré , c'est nous qui , poussés par une cupidité coupable , insensée , demandons que le bien sorte du mal.

Tout le monde , aujourd'hui , *fait de la graine* , comme tout le monde se fait éducateur. On perfectionne les races , et où arrive-t-on ? Au lieu de choisir pour graine les plus beaux cocons , les plus riches en couleur , ceux dont la trame était la plus fine , ceux enfin qui , bien étoffés , bien fermes , annonçaient qu'ils avaient été confectionnés par des vers sains et robustes ; ce sont les mauvais cocons , les faibles , ceux que des vers malades ont à peine échauffés et que l'on ne peut vendre , qui sont destinés à la reproduction de la graine. Le plus souvent encore , on épuise le papillon mâle , en le faisant servir outre mesure. Et l'on se plaint que les œufs n'éclosent pas , que les vers sont malingres , qu'ils périssent en grande partie aux premières mues !....

Toutefois , nous ne prétendons pas que la qualité de la graine n'ait point été , surtout cette année , une des premières causes de notre

échec ; mais nous sommes convaincus que c'est notre faute à nous si elle est mauvaise. Ne cherchons pas tant à *gagner* ; qu'il y ait moins de *faiseurs* et nous n'aurons pas besoin d'aller demander à nos voisins ce qui jusqu'à présent a fait la richesse de notre pays.

Les blés , arrêtés dans leur croissance, par la sécheresse et les froids tardifs, reverdirent promptement après les pluies d'avril, grandirent vite et présentèrent de beaux et nombreux épis ; mais au moment de la floraison les pluies survinrent encore, une partie des grains avorta et la récolte fut compromise. Elle a été mauvaise.

Le dépiquage a duré longtemps. Contrariés par les pluies survenues en juillet, les blés germaient sur nos aires ; beaucoup ont été avariés , beaucoup même ont été perdus.

» Les vignes , qui avaient souffert des gelées d'avril, réparèrent bientôt leurs pertes sous l'influence de la constitution atmosphérique du printemps et de l'été. Elles étaient très-feuillées et les ceps étaient chargés de raisins. Malheureusement, la maladie, dont l'année dernière nous n'avions été, pour ainsi dire, que menacés, se déclara et prit, dans certains quartiers, des proportions effrayantes. Des plantations entières furent attaquées et détruites ; quelques vignes furent épargnées ; d'autres ne furent que médiocrement frappées ; celles-ci ont donné une abondante récolte ; mais les raisins qu'on a essayé de conserver se sont vite gâtés.

Une remarque qu'il nous a été permis de faire, c'est que, dans les localités où la vigne a le plus souffert de la maladie, les oliviers ont peu donné. Une grande partie de leurs

fruits était tombée avant la maturité. En général, cette récolte a été médiocre; mais l'huile paraît de bonne qualité.

Comme nos autres récoltes, celle des châtaignes a été mauvaise. L'influence des pluies au moment de la floraison des arbres peut en être considérée comme la première cause. Les châtaigniers étaient bien feuillés, couverts de fleurs et plus tard de hérissons; mais ceux-ci, soit qu'ils n'eussent pas été fécondés, soit que le manque de chaleur eût empêché le fruit de se développer, sont tombés de bonne heure, n'offrant, pour ainsi dire, qu'un rudiment de châtaigne.

Les légumes, les pommes de terre, les maïs font exception cette année; ils ont été très-abondants.

Nous devons mentionner ici un produit que nous n'avions jamais cité dans nos précédentes récapitulations parce qu'il était réellement trop peu important: nous voulons parler des glands; il y en a eu cette année une abondance extraordinaire. C'est une excellente nourriture pour les bestiaux. »

M. Isidore Brun donne lecture de la fable suivante :

LES CYGNES ET LE CRAPAUD.

Au milieu d'un étang dont la surface unie
Reluisait de limpidité,
Des cygnes, au col argenté,
Mariaient de leurs chants la suave harmonie.
Pour saisir ces divins accords,
Tout le monde accourait, et, penché sur les bords
De l'immense bassin, écoutait en silence
Ces voix qui du gosier s'échappaient sans efforts,
Et versaient dans les airs d'ineffables trésors
De mélodie et de cadence.

Les nombreux auditeurs , dans leur ravissement ,
Le cou tendu , prêtant l'oreille ,
S'écriaient : Que c'est beau ! Non , rien assurément
Ne peut de ces accords égaler la merveille ;
Voix pleines de magie ! accents délicieux !
Oh ! c'est ainsi vraiment qu'ont dû chanter les Dieux.
Mais tandis qu'on admire et se pâme d'extase ,
Certain crapaud jaloux , enfoui dans la vase ,
Se disait à lui-même , au fond de ses roseaux :
« Quoi ! ces pauvres chanteurs ont l'empire des eaux !
Et ce peuple imbécile accourt pour les entendre !
Mais je vais leur faire comprendre
Ce que sont des accords mélodieux et beaux ;
Et ma voix tour-à-tour douce , puissante et tendre
Bientôt leur montrera qu'ils ne sont , à tout prendre ,
Que de ridicules oiseaux. »
Ce disant , notre sot retire de la boue
Son muse plat , orné de deux gros yeux ,
Se met à coasser , puis attend qu'on le loue ;
Mais la foule lui crie : « Animal odieux ,
Qui mérites qu'on te bafoue ,
Penses-tu sous le bruit de tes vaines clameurs
Etouffer les accords de ces brillants chanteurs
Qu'admire et contemple le monde ?
Que peut contre leur voix ton absurde fureur ?
Vois-tu comme autour d'eux on s'empresse à la ronde ,
Tandis que , triste objet de dégoût et d'horreur ,
Tu restes accroupi dans cette boue immonde ? »
Le cygne , ami lecteur , représente à tes yeux
Le chant des poètes sublimes ;
Et la voix du crapaud dans les fangeux abîmes ,
C'est (tu l'as deviné) le cri des envieux.

M. Nicot communique la traduction de la quinzième satire de Juvénal , intitulée : *La Superstition*. Il s'agit , dans cette œuvre grande et haute , mais un peu déclamatoire pourtant , d'un événement atroce arrivé à Coptos , où le poète avait été exilé. Deux peuples voisins et rivaux , adorateurs d'animaux différents , en vinrent aux mains. Les Teutyrites , vainqueurs , dévorèrent un prisonnier. De là un exorde rempli de sarcasmes , un récit pénétrant et rude et une fin touchante , où on remarque

une rare puissance d'idées et d'expressions. Pour mieux faire apprécier cet admirable tableau de la pitié, le traducteur rappelle que, suivant la philosophie de Zénon, qui était alors assez répandue dans la société romaine, la raison devait seule gouverner l'homme, à qui il était défendu de se laisser ébranler par la sensibilité naturelle. D'après ce système des stoïques, le sage, s'il tend la main à celui qui souffre, s'il console celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'asile, s'il donne du pain à celui qui a faim, ne doit pas être ému; il doit garder sa sérénité et ne pas permettre que le spectacle de l'infortune altère cette impassibilité que Sénèque prône en entassant les sophismes (*de Clementiâ*, liv. 2, c. 5). Juvénal répond éloquemment à cette désolante doctrine :

Tu sais Volusius, et nul mortel n'ignore
Quels êtres monstrueux la folle Egypte adore :
L'un pour le crocodile y fait fumer l'encens,
Un autre pour l'Iblis engraisé de serpents.
Dans ces lieux ou Memnon, vain tronçon de statue,
Rend de magiques sons qui vont frapper la nue ;
Sur ces rives ou sont pêle-mêle enfouis
Les cent portes de Thèbe et ses vastes débris,
On voit briller encor une guenon dorée
Qui, sur l'autel déploie une queue admirée.
Là l'on révère un chat, ici c'est le poisson ;
Des cités ont le chien en vénération.
Personne ne connaît le culte de Diane.
Mais celui-la serait sacrilège et profane,
Qui broirait sous sa dent l'oignon ou les porreaux.
O saintes nations qui de dieux végétaux
Font croître en leurs jardins la famille aérienne !
Mais servir l'animal qui nous donne la laine,
Ou l'enfant de la chèvre, est un très-grand forfait.
On ne mange que l'homme et la loi le permet.
Quand chez Alcinoüs, qui refusait d'y croire,
Ulysée après souper contait semblable histoire,
Plus d'un convive put en rire ou s'indigner.
Quelles bourdes, dit-on, vient-il donc nous donner !
Qu'on jette dans la mer cet inventeur de fables.

Comme il mériterait des monstres véritables ;
Une Scylla réelle après ses fictions
Sur l'atroce Cyclope et sur les Lestrigons !
J'admettrais sa Charybde et les rocs Cyanées
L'un vers l'autre avançant leurs cimes inclinées,
Et ses ourtes, de vents et d'orages remplis ;
Passe pour Elpénor et ses rameurs meurtris
Du bâton de Circé, qui d'une main hardie
Les envoie en pourceaux grogner dans l'écurie.
Croit-il les Phéaciens si dépourvus de sens ?

.....
Cependant, renforcés de bataillons dispos
L'un des partis s'apprête à de plus durs assauts ;
Il prend en main le glaive et la flèche mortelle ;
Pour un nouveau combat l'ardeur se renouvelle.
Dans la mêlée on voit s'élançer le premier
Le peuple plus voisin des bosquets de palmier.
L'ennemi cède ; on court, on vole à sa poursuite.
Un Coptien, dont la peur précipitait la fuite,
Glisse et tombe ; on le prend, ou le coupe en morceaux.
Un seul suffit pour tous : on ronge jusqu'aux os.
Pour un pareil festin la troupe triomphante
N'a nullement besoin de broche ou d'eau bouillante ;
En allumant le feu l'on eût trop attendu :
Elle se contenta d'un cadavre tout cru.
Il faut bien s'applaudir que cette horde infame
Ait respecté le feu, n'ait point souillé la flamme
Que ravit Prométhée à la voûte des cieux
Et dont il fit à l'homme un don miraculeux.
Ainsi tu restas pur, élément de la vie ;
Ah ! je t'en félicite

.....
En créant les mortels la nature infailible
Qui ramollit leur cœur et le rendit sensible,
Révéla ses bontés en nous donnant les pleurs ;
Ce sont là ses bienfaits, ce sont là nos grandeurs.
Elle veut que l'on pleure en voyant la souffrance
D'un ami qui, réduit à sa propre défense,
Montre au juge irrité l'habit de suppliant ;
Elle veut que l'on pleure à l'aspect d'un enfant
Trainant au tribunal celui qui le spolie ;
Un enfant qui présente à la foule attendrie
Sa virginale joue et ses flottants cheveux,
Qu'embellissent les pleurs qui coulent de ses yeux.
De la nature encor nous subissons l'empire,
Quand ravie en sa fleur la jeune fille expire ;
Lorsqu'émus nous voyons s'éteindre et se sécher
Un enfant trop petit encor pour le bûcher.
Eh ! quel homme de bien contemple sans tristesse

Les angoisses d'autrui, si la bonne déesse
L'a choisi pour l'armer de ses flambeaux secrets,
S'il est tel que le veut le culte de Cérès?
Des animaux muets et penchés vers la terre
La pitié nous sépare; et son saint caractère,
S'associant en nous au génie inspiré,
Au commerce des dieux élève par degré;
Elle alimente l'art, en fait briller la flamme,
Et des hauteurs du ciel descendit en notre âme.
Le commun créateur en formant l'univers
Ne donna que la vie aux animaux divers;
Il mit de plus en nous une âme intelligente,
Une ardeur mutuelle, active et bienveillante,
Qui nous porte à chercher comme à prêter secours.
C'est elle qui, trouvant l'homme des premiers jours
Errant et dispersé dans la forêt antique,
L'avait pour n'en former qu'une famille unique;
Qui bâtit les maisons et qui joignit les mains
Des lares de nos toits aux pénates voisins.
Rapprochés, réunis dans un commun asile,
Les humains jouiront d'un sommeil plus tranquille.
S'il tombe un citoyen qui, d'un pas chancelant,
Traîne son corps blessé d'où s'échappe le sang,
Soudain un protecteur le couvre de ses armes;
Et quand vient le moment des combats, des alarmes,
Ce sont encor ces lois, c'est ce commun instinct
Qui pousse les guerriers au bruit du même airain,
Qui confond les drapeaux, rassemble les cohortes,
Et d'une seule clé ferme toutes les portes.
Mais, hélas! nous voyons les mortels en nos temps
S'accorder moins entr'eux que ne font les serpents.
Ah! la brute du moins épargne son espèce;
Le lion le plus fort, lorsque la faim le presse,
Ne va pas égorger un débile lion.
Et dans quelles forêts, et dans quels temps vit-on
Le jeune sanglier redouter, faible encore,
Qu'un sanglier plus fort l'attaque et le dévore?
Le tigre sur l'Indus sait toujours vivre en paix,
Près du tigre en courroux qui ne l'atteint jamais;
L'ours respecte les ours (1); mais l'homme est sanguinaire.
C'était peu de forger de sa main meurtrière
Sur l'enclume maudite un homicide acier,
Que dans les premiers temps un pacifique ouvrier
Façonnait en rateaux, en faucilles, en pelles;
Il nous faut voir encor des nations cruelles
Tentant plus que le meurtre et dont l'atroce faim,
Faisant de l'homme même un barbare festin,

(1) Voir la satire huitième de Boileau, v. 150.

Mord des nez et des bras, des seins et les dévore.
Témoin de ces horreurs, que dirait Pythagore ?
Ou ne fuirait-il pas ? Lui qui des animaux
Sut respecter la chair, content des végétaux,
Et sans compter encor que, saintement crédule,
Il en était plus d'un qu'épargnait son scrupule.

Séance du 5 février 1853.

Après la communication de la correspondance, M. le président Pagézy distribue les recueils des Académies de Bordeaux, Rouen, Châlons-sur-Marne, et M. Hedde offre en hommage un rapport, qu'il a été chargé de faire, sur le projet ayant pour but d'amener les sources de Grézan à Nîmes.

M. Pelet examine, dans une note développée dont il donne lecture, l'opuscule de M. Chamboredon, d'Alais, qui a pour titre : *Explication étymologique de l'inscription trouvée près de la fontaine de Nîmes en 1748.*

Tout le monde a pu voir au Musée, sous le n° 26, un cippe en marbre, présentant onze noms de localités voisines de l'ancienne petite république de Némausus, savoir : Andusia, Brugetia, Tedusia, Vatrute, Ugerni, Sextant, Brigiun, Statumæ, Virinn, Ucetiaë, Seguston. Ce cippe a été étudié avec soin, autrefois, par Ménard et par Valkenaer, et tout récemment par MM. Léon Rénier, Germer-Durand et Colson.

M. Chamboredon et ses prédécesseurs

conviennent tous qu'Andusia, Ugerni et Ucetiaë ne peuvent amener aucune équivoque; que ce sont bien là les noms latins d'Anduze, de Beaucaire et d'Uzès; comme aussi tous s'accordent à conjecturer que les deux noms au génitif et placés en dehors des autres et en plus gros caractères: UGERNI et UCETIAE appartenaient à des villes qui avaient une prépondérance sur les autres; qu'ils indiquaient des chefs-lieux d'une circonscription civile ou militaire.

M. Chamboredon pense que le premier groupe devait être précédé d'un nom de ville et formulé de la manière suivante :

	}	Andusia
		Brugetia
		Tedusia
		Vatrute
Ugerni	}	Sextant
		Briginn
		Statumæ
		Virinu
Ucetiaë	}	Seguston
	
	

On admettra difficilement cette explication, quand on considérera que la partie du monument étant entière et sans la moindre dégradation, le mot d'Andusia n'a jamais été précédé d'un autre nom de ville.

Mais si M. Pelet préfère l'interprétation de M. le capitaine Colson, il ne repousse pas pour cela quelques critiques de l'archéologue alaisien, et il convient avec lui qu'au point de vue des circonscriptions militaires ou administratives, la situation de *Substantion*, de

Virinn sont peu probables, si elles sont appliquées à Castelnau ou à Vernon; il admet aussi que l'étymologie des noms antiques doit être préférée comme la plus capable de déterminer la vraie position des lieux. Mais, préoccupé de ses radicaux celtiques, M. Chambo-redon n'a-t-il pas tenu trop peu de compte de la forme latinisée de ces noms au moyen-âge? N'était-ce pas là un élément qui n'était pas à négliger dans la question qui semble rester entière malgré les travaux de M. Chambo-redon, et les savantes recherches de MM. Durand et Colson?

M. Maurin communique la lecture d'un essai statistique sur la Guyane française.

Après avoir décrit rapidement l'aspect merveilleux qu'offre la ville de Cayenne, ses marchés si abondants, ses édifices, les vastes et riches salons du palais du Gouvernement, parquetés ou lambrissés avec des bois indigènes qui rivalisent, pour la beauté de leurs nuances, avec les plus magnifiques pièces d'ébénisterie travaillées par l'art européen; après avoir retracé avec la palette du peintre, M. Maurin se livre à l'examen grave et sérieux de la colonie. Une première réflexion, assez triste, se présente à lui: En contemplant cette belle contrée qui étonne, qui frappe d'admiration qui la voit pour la première fois, et quand on considère, d'autre part, les faibles avantages qu'on a retirés de cette possession, on se demande s'il faut accuser les hommes ou les choses. Cette réflexion est comme le point de départ de ce travail où seront consignés les faits propres à jeter quelque lumière sur cet important problème,

et afin de mettre plus d'ordre dans l'exposition, il les classe et les divise en six parties distinctes :

Description des lieux :

Population ;

Cultures ;

Forêts ;

Commerce, industrie et régime douanier ;

Gouvernement et administration.

L'auteur trace, d'abord, les limites encore peu connues ou, du moins, bien contestées, de la Guyane française, et entre, à ce sujet, dans quelques détails sur notre ancien litige avec le Portugal et sur la vraie interprétation à donner aux termes du traité d'Utrecht, invoqué de part et d'autre. Il note ensuite les reliefs du sol, qui sont en général peu considérables même dans les montagnes qui appartiennent à la grande chaîne de la Sierra-Tumucumaque. Mais, à défaut de grandes élévations de terrain, on en trouve de nombreuses d'une hauteur moyenne qui sillonnent la contrée : c'est près de l'Oyapock, la *Montagne d'argent*, dont le sol produit un café si renommé ; c'est non loin de Cayenne, une montagne admirablement boisée et au pied de laquelle est situé le jardin de Baduel ; c'est surtout cette ceinture de riants coteaux qui se déploie autour de Cayenne et forme un si magnifique panorama par les bananiers qui les couronnent, accompagnés de palmiers, de cocotiers et de toutes les essences de la zone tropicale.

Quant à la ville elle-même, elle est assise sur un terrain ferrugineux qui est sans doute un peroxyde de fer hydraté et qui, s'étendant assez loin, pourrait peut-être être avantageu-

sement exploité, si le transport de la castine, qu'il faudrait aller chercher aux Antilles, ne diminuait pas trop les bénéfices à obtenir.

De la terre ferme, M. Maurin passe aux nombreux ilots qui bordent la côte, s'attachant plus particulièrement à décrire les îles du Salut, qu'il nous fait ainsi connaître :

« Situées en face de l'embouchure du Kourou, elles sont au nombre de trois : l'île Royale, qui a quatre à cinq milles de longueur; l'île Marchande et l'île au Diable, qui ont chacune à peu près trois milles de longueur. Un chenal étroit les sépare l'une de l'autre. Elles présentent un grave inconvénient pour un établissement durable, et c'est ce qui a fait abandonner, sans doute, celui dont on peut encore aujourd'hui retrouver la trace existant sur le terrain : elles manquent d'eau douce ; c'est, assurément, à regretter ; car elles sont douées d'une admirable fécondité ; les plus belles et les plus utiles essences forestières du tropique y étalent leurs richesses. D'autre part, des fruits savoureux, des oiseaux bons à manger, y fournissent des ressources alimentaires susceptibles encore d'être accrues par le travail humain. Là, point d'eaux stagnantes et, par suite, un climat parfaitement pur et sain. Les îles du Salut offrent un mouillage des plus sûrs aux bâtiments qui ne peuvent entrer dans la rivière de Cayenne à cause de leur fort tirant d'eau, et rien de plus frais, de plus gracieux au monde que les îles jetées en face du Continent, où j'ai passé une demi-journée à savourer l'avant-goût de cette prestigieuse nature guyanaise qu'il m'a été donné de n'admirer qu'en courant. De là, on a la plus magnifique des pers-

pectives ; on voit s'étendre la ligne ondulée des terres du continent qui se prolonge au loin ; et jusqu'à ce que le regard se perde dans les vapeurs noyées de l'horizon , on aime à se souvenir que c'est là cette terre qui fut le seul point par où Christophe Colomb connut le continent américain. »

A ces tableaux des montagnes et des îles , succède la mention explicative des quelques lacs assez considérables qu'on rencontre dans les hautes savanes qui confinent au Brésil , et quelques détails pleins d'intérêt sur les cours d'eau et les marais. « Les rivières de la Guyane n'offrent pas , dit M. Maurin , les ressources d'une navigation ni très-longue ni très-commode. Celles dont le cours est le plus prolongé cessent de pouvoir être accessibles à la distance de 15 à 20 lieues de leur embouchure , à cause des sauts et cataractes que nous avons déjà signalés et qui barrent souvent leur lit à une très-grande hauteur et sur une très-grande largeur. On ne peut franchir l'obstacle que présentent ces accidents du terrain , qu'à l'aide du système de *portage* , qui est fort en usage dans toute l'Amérique espagnole , mais qui doit restreindre singulièrement les communications intérieures , surtout en ce qui concerne le transport des marchandises.

» Non-seulement on ne peut pas remonter fort haut les fleuves de la Guyane française , mais leur embouchure même n'est pas toujours aisée à franchir à cause des bancs de sable ou de vase qui embarrassent l'entrée et rendent la passe inaccessible aux navires qui tirent plus de 12 à 15 pieds d'eau , et quelquefois moins. Aussi les bâtiments que le gouvernement expédie deux fois par an , pour le service de la

colonie et dont le tirant d'eau a plus de 15 pieds, ne peuvent pas mouiller dans le port de Cayenne et on est obligé de transborder les envois de la métropole sur des avisos ou des goelettes d'un tirant d'eau plus faible, qui viennent de Cayenne aux îles du Salut, où se trouve le mouillage ordinaire des grands bâtiments.

» Les rivières de la Guyane française n'ont presque pas de pente, dès-lors de rapidité, et elles sont d'ailleurs fort peu encaissées. Elles sont parfois guécables pendant l'étiage; mais, durant l'hivernage, elles grossissent tellement, qu'elles débordent et inondent la contrée. Ces masses d'eau, qui tombent des plateaux élevés comme une trombe et font disparaître la trace de leur lit, sont nommées *Doucins*, et elles rendent le courant des fleuves si rapide, qu'il est impossible de les remonter et parfois dangereux de les descendre.

» La rivière de Sinnamary, qui décrit une courbe assez sinueuse, est celle dont le cours est le mieux connu. Son étendue est de 70 lieues, en tenant compte des sinuosités, et de 35 lieues en ligne droite.

» Ces divers fleuves ou rivières sont utilisés par le transport des denrées; et la plupart des communications, surtout avec Cayenne, se font par eau.

» La surface du pays est, en outre, couverte par d'immenses marécages qui sont formés par les pluies diluviennes de l'hivernage, à la suite desquelles arrivent les débordements des rivières. Du sein de ces eaux palustres, où s'accumulent de vastes dépôts limoneux, s'élèvent des forêts noyées de mangliers. Dans le pays, on appelle *pripriis*

ou *piripris* ceux de ces marécages qui, en toute saison, conservent de l'eau ; quant aux autres, que diverses circonstances locales ont permis de dessécher, ils sont transformés en prairies d'une étendue considérable, où le palmier-pinot a remplacé le manglier ; de là, le nom de pinotières qui lui est donné. Mais, parmi les pinotières, il en est qui sont préservées complètement de l'invasion des eaux, et celles-là abondent en riches pâturages. Quelques-unes ne sont pas aussi favorisées et elles sont inondées pendant la saison des pluies.

» A cette nature de terrain lacustre se rattachent les immenses terres découvertes qu'on appelle du nom de savanes, et qui sont comprises entre la rive gauche de l'Oyapock et la rivière des Amazones, dans les quartiers de Macoria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo, jusqu'à Organabo.

» Les unes ont pour base de formation le granit et composent une chaîne de terrains ondulés recouverts d'une couche légère de sable mêlé à une très-petite quantité de terre végétale, comme dans les parties hautes de Macoria et d'Iracoubo ; les autres ne sont que de vastes marais à fond arénacé, comme dans le quartier de Kourou ; à fond argileux comme dans celui de Sinnamary. Enfin, il est des savanes connues sous le nom de savanes tremblantes, qui présentent une couche de terreau de 70 centimètres d'épaisseur environ, reposant sur un fond de vase molle de deux mètres au plus, où croissent des touffes d'herbes aquatiques. Ces savanes se rencontrent surtout entre les rivières de Kaw et de Mahuri, et dans la portion de Sinnamary appelée Corossony. »

Vient ensuite la description des terres divisées en hautes et basses ; les premières ayant pour base de formation une espèce d'argile mélangée de sable granitique , de carbonate de chaux et de pyrite de fer ; les secondes, consistant en une série de couches d'alluvions recouvertes d'épaisses forêts de mangliers et de palétuviers , couches amenées par les pluies dans le lit des fleuves , puis dans la mer même « où l'agitation des flots les réduit en banes de vases molles qui , avec le temps , prennent une consistance solide , se reliant au continent et finissent, en s'élevant au-dessus des eaux, par produire naturellement ce résultat que la Hollande obtient à force d'art : l'accroissement des terrains cultivables.

M. Maurin s'occupe ensuite de la température et s'attache particulièrement , après en avoir noté les degrés , à combattre l'opinion généralement répandue , que la température de l'Amérique équinoxiale est beaucoup plus élevée que celle d'Europe. C'est là une grave erreur ; s'il faut reconnaître que la température moyenne est plus élevée, il est nécessaire de faire remarquer aussi que le maximum ne dépasse pas , souvent même n'atteint pas la hauteur thermométrique de nos mois d'été ; car, suivant un observateur attentif, M. Itier, les maxima ne vont pas à Cayenne au-delà de $26^{\circ} 26 \frac{1}{4}$ Réaumur , et comme les minima ne s'abaissent pas au-dessous de $+18^{\circ} 18^{\circ} \frac{1}{4}$, il en résulte une moyenne générale de $22^{\circ} \frac{1}{4}$ (1).

Dans de telles conditions atmosphériques , les saisons ne se distribuent pas comme dans notre zone tempérée d'Europe. Aussi divise-t-

(1) Notre moyenne à Nîmes est de 14° environ.

ou les saisons , non pas comme chez nous , en saison froide et en saison chaude , mais en saison sèche et en saison humide. La saison humide commence en novembre pour ne finir qu'en juillet ; et dans l'ordre inverse la saison sèche commence en juillet pour ne finir qu'en novembre. La quantité de pluie moyenne qui tombe est de 3 m. 34 (123 pouces). Près de l'Oyapock , elle s'élève à 4 m. (150 p.) , c'est-à-dire , qu'elle est égale à sept fois celle qui tombe à Paris.

Après avoir traité de la température et avoir recherché les causes des grands mouvements de l'air , l'auteur apprécie l'influence qu'exercent sur la santé publique tous les phénomènes atmosphériques , la constitution du sol , les productions du pays .

«C'est ordinairement dans la saison humide, remarque-t-il , que sont les jours les plus courts , et c'est alors que la santé publique a plus de danger à redouter. Les maladies qui , pendant cette période de l'année , règnent plus fréquemment , sont les fièvres intermittentes, qui revêtent parfois le caractère pernicieux , les dyssenteries , les hépatites , les insolutions qui sont la source de graves désordres dans l'économie animale. Il n'y a rien là , du reste , de spécial à la localité , et ce sont les maladies des pays chauds.

» La moindre plaie engendre vite la gangrène , si l'on n'y prend garde. On dit même qu'il a suffi , pour la faire naître , de la piqure d'un insecte , la chique , espèce de puce qui ne se contente pas d'attaquer la peau de l'homme , mais y dépose quelquefois ses œufs. C'est là un accident très-rare , sans doute , et dont il ne faudrait pas grossir la portée. Il

n'en est pas de même du tétanos, qui est assez commun et qui est souvent l'effet de blessures même sans gravité.

» N'exagérons pas, toutefois, l'influence de ces diverses affections nosogéniques, et constatons d'abord, d'une manière générale, ce fait important, que le chiffre des malades est, toute proportion gardée des éléments numériques de la population, bien inférieur à celui que présentent la Guadeloupe et la Martinique. J'ai voyagé sur un bâtiment qui ramenait en France les soldats, marins et employés civils atteints des maladies équatoriales, et j'ai entendu dire à l'officier commandant et aux médecins du bord, que, de tout temps, et notamment depuis plusieurs années qu'ils remplissaient leur mission sur la *Caravane*, affectée deux fois par an au service d'hôpital, la Guyane avait fourni un contingent de malades comparativement bien moindre que celui des Antilles. J'ai entendu affirmer le même fait par M. le gouverneur Pariset, qui, pendant plus de vingt années, est resté attaché à divers titres à notre colonie continentale. Et cependant, que ne dit-on pas tous les jours sur son insalubrité ! Ce sont, évidemment, les souvenirs du 18 fructidor qui pèsent sur le renom dont elle jouit, et ces souvenirs ne sont pas faits, il faut bien en convenir, pour relever un pays de sa mauvaise réputation. Toutefois, qu'il me soit permis de répondre que Sinnamary, qui a été le tombeau de tant de Français que le malheur des temps et l'égarment des esprits chassaient de la terre natale, est aujourd'hui un des points les plus assainis de la Guyane, et ce résultat est dû à des défrichements qui, cependant, ne sont pas

même complets. J'en dirai autant de Kourou , qui a eu , antérieurement et sous le règne de Louis xv, une célébrité non moins malheureuse pour l'insuccès d'une tentative de colonisation où les précautions et la prévoyance la plus vulgaire furent , du reste , négligées en présence d'une terre inexploitée qui en exigeait d'une tout autre nature. Il est certain , d'autre part, que toutes les fois qu'on portera la hache du pionnier sur les forêts vierges d'Amérique et qu'on dédaignera de prendre les mesures que réclame cette œuvre difficile , il s'échappera, du sein des matières ligneuses qui sont accumulées depuis des siècles dans ces forêts ou des fonds limoneux des eaux vagues que les fleuves rejettent sur leurs rives dans les crues , alors que les obstacles naturels répandus dans leur lit s'opposent à leur écoulement naturel ; il s'échappera , dis-je , des miasmes qui empoisonneront l'air ambiant. Mais cela n'arrive-t-il pas en tout pays nouvellement attaqué par les bras de l'homme ? Il y a dans la Guyane des forêts qu'il faut abattre, en partie , du moins ; des marécages qu'il faut dessécher ; des rivières dont le cours est à redresser , en faisant disparaître les obstacles de rochers ou de sables qui forcent les eaux à se détourner de leur lit. Cela existe ici comme dans l'Algérie et dans toutes les contrées dont le travail de l'homme n'a pas achevé la conquête sur la nature.

» Abstraction faite de ces causes relatives et accidentelles d'insalubrité , le climat de la Guyane exige , sans doute , l'emploi de certains moyens préservatifs que l'hygiène indique pour l'acclimatement des Européens ; mais quel est le pays où l'on peut se soustraire aux

conditions de l'existence qui y est appropriée ? Est-ce dans nos contrées d'Europe qu'il serait possible de vivre en santé, sans se défier des changements brusques de température dans ces journées de printemps que nous avons parfois en plein hiver et auxquelles en succèdent d'autres où le thermomètre s'abaisse de plusieurs degrés au-dessous de 0 ? »

M. Maurin indique ensuite les précautions à prendre pour combattre les maladies locales, ou les remèdes pour les guérir. Entre les affections morbides qui semblent régner exclusivement dans nos colonies occidentales, l'auteur n'a eu garde d'oublier la fièvre jaune. Il fait remarquer qu'elle est totalement inconnue à Cayenne, et que l'épidémie qui y sevit, il y a deux ans, n'était nullement le *vomito nero*, mais une fièvre maligne. Puis, résumant et généralisant les diverses observations qu'il a consignées dans cet article relatif à l'hygiène, il ajoute :

« Somme toute, il est reconnu que le climat est aussi sain à Cayenne et sur les habitations anciennement défrichées et placées au bord de la mer, que dans le midi de la France. On n'y connaît pas, comme aux Antilles, les fièvres d'acclimatement. Pour échapper aux influences morbides du climat, les Européens nouvellement débarqués doivent se garder de toute espèce d'excès, ne point s'exposer la tête nue ou insuffisamment couverte aux rayons du soleil, garder la laine sur le corps, pendant les mois d'août, septembre et octobre, fuir les lieux orientés au vent des marécages. Les défrichements et les dessèchements, malgré les maladies accidentelles dont ils sont la cause, assainissent le pays, en reculant la

limite des forêts , en rétrécissant la zone des terres noyées. Toutefois , on ne peut nier que , sous l'action débilite de la température , la constitution des Européens ne s'épuise après un séjour assez prolongé , et qu'ils ne soient exposés à des maladies de foie plus ou moins graves. Mais c'est là un danger auquel tous les pays intertropicaux sont sujets , et si l'on voulait échapper au risque de ces maladies , il faudrait les désertter à tout jamais. Or, nous voyons , cependant , que non pas seulement la population des contrées les plus méridionales de l'Europe , comme les Portugais , les Espagnols , mais encore les Anglais , les Hollandais et même les Danois , c'est-à-dire , les peuples qui habitent les portions les plus froides de la zone tempérée , ont formé dans les régions de la zone torride , du tropique du Cancer au tropique du Capricorne , de magnifiques établissements qu'ils ne sont pas prêts à abandonner , bien que les influences climatiques exposent les immigrants à des maladies dont ils seraient préservés dans leur pays. Il faut ajouter que , s'ils peuvent être atteints de ces maladies , par compensation il en est d'autres particulières à leur climat d'origine contre lesquelles ils sont garantis.

» Ce n'est pas là , bien évidemment , ce qui devrait arrêter l'expansion de cette activité civilisatrice qui fait sortir les cités du milieu des forêts , comme fit la race espagnole au quinzième siècle , comme le fait encore de nos jours la race anglo-saxonne.

» Et , certes , sous ce rapport , tout est , pour ainsi dire , à créer. La Guyane française ne renferme qu'une seule ville qui est Cayenne , et encore c'est une bien petite ville , soit que

l'on regarde à la population qui l'habite, soit que l'on considère l'étendue des terrains bâtis. Sans les établissements du gouvernement, qui lui donnent quelque mouvement de vie, que deviendrait-elle? que serait-elle? Et après Cayenne, on ne compte plus que trois bourgs bien chétifs, bien misérables, si on les compare à nos bourgs de France. Ce sont : Approuague, Kourou et Sinnamary, du nom des rivières qui baignent leur territoire.

» Les quartiers d'Iracoubo, de Kaw, de Macoria, de Mana, de Montsinery, d'Oyapoc, de Roura, de Tonnégrande et du Tour-de-l'Île, ne sont que des hameaux composés d'habitations éparses à une plus ou moins grande distance les unes des autres.

» Cayenne, le chef lieu de la colonie, n'a que 500 maisons construites pour la plupart en bois, la pierre à bâtir étant infiniment rare; car ce n'est pas ici comme aux Antilles, où l'on bâtit en bois, non pas que la pierre y manque, mais à cause des tremblements de terre. On n'y connaît que des pierres volcaniques trop dures pour être exploitées avec avantage et pour se prêter, d'ailleurs, aux usages ordinaires de la maçonnerie. La brique seule, qui est fabriquée avec une terre excellente, pourrait trouver sa place dans les constructions de maisons; mais on la réserve pour les usines, où son emploi est fréquent et varié. »

M. le secrétaire perpétuel Nicot donne, avant la fin de la séance, communication de la seconde partie d'un poème intitulé : *Chants palingénésiques*, que l'auteur désire soumettre

au jugement de l'Académie au fur et à mesure de la composition.

Comme la première partie, celle-ci offre sur l'âme humaine et ses destinées heureuses ou malheureuses, et, du moins, toujours perfectibles, une suite de tableaux d'une teinte grave où on remarque souvent un mouvement rapide de la pensée et une expression neuve et forte. L'Académie a surtout loué les deux fragments suivants :

Comment les peindre tous, ou tristes ou joyeux,
Les rapides tableaux, qui passent sous mes yeux !
Le soleil, rejetant son aurole immonde,
Du feu de son regard a réchauffé le monde !
D'un manteau de gazon les monts se sont couverts,
Le cèdre porte au ciel ses rameaux toujours verts.
Sur la plaine féconde, où l'épi se balance,
Le palmier a son tour, charge de fruits, s'élance !
L'air, la terre et la mer sont remplis d'animaux.
L'homme même, malgré ses crimes et ses maux,
Croît en nombre, en puissance, et de la Destinée
Lasse par ses efforts la rigueur obstinée.
Il parle, et ses accents, en ordre articulés,
Frappent l'air par des sons libres ou modulés !
Seul roi de la nature, il s'en fait reconnaître
Et la création obéit à son maître !
Il a cessé de ceindre à ses flancs chevelus
La dépouille de l'ours et du tigre velus,
Et la blanche toison, en manteau découpée,
L'ombrage de ses plis, ou flottante ou drapée !
Le métal est battu, le soc est inventé,
Et le désert, atteint, recule épouvanté !
Ici, la lime grince et le fourneau s'allume ;
Là, des gerbes de feu jaillissent de l'enclume !
Le génie au maillot commence à bégayer ;
L'aglon, tendant son aile, aspire à l'essayer !
Et, dédaignant le pain de ses grossiers ancêtres,
Son bras n'agite plus les chênes et les hêtres !
Que dis-je ? Il a rougi de sa hulte de jonc,
Que le jeune palmier soutenait de son tronc ;
Il équarrit la pierre, il calcine la roche,
Et les pins à leur tour, tombes de proche en proche,
Se changeant par degrés en commodes maisons,
Épargnent à ses jours l'injure des saisons !

Le chant finit par ce tableau du déluge :

Mais non !!! tu l'as juré, juré par ton tonnerre,
Il faut en effacer le dernier de la terre !
Il te faut recréer par un souffle nouveau
Ce monde à peine, hélas ! issu de ton cerveau !
Il faut que toute chair, tout esprit, toute sève,
S'épure au tourbillon qui passe dans ton glaive !
Et que, sous le déluge après s'être lavé,
Germe dans son limon un meilleur senevé !!

Ils montent, le flot monte et toujours les dévore,
Montent encor plus haut et le flot monte encore !
Etreignent les rochers et le flot les étreint !
Ils atteignent la cime et le flot les atteint !
Et sur leurs pieds crispés se dressant encor même,
Leurs paupières au jour font un adieu suprême !
Là, de jeunes époux qui naguère à l'autel
Se juraient l'un à l'autre un amour immortel,
Font paraître en mourant, par leurs bras enlacées,
Leurs têtes au-dessus du gouffre balancées !
Il n'en surnage, hélas ! bientôt pas même un seul
Unis à tout jamais sous le même linceul !
Ici, c'est un aïeul dominant le déluge
Sur l'épaule d'un fils, qui lui sert de refuge !
Un ami chancelant sous le poids d'un ami !
Ou de faibles enfants, submergés à demi,
Que leurs mères, déjà par l'onde recouvertes,
Suspendent à leurs bras sur les eaux entr'ouvertes !....
Et tigre à l'appétit incessamment nouveau,
Monte, monte toujours l'homicide niveau !

Ceux-là se sont hissés sur le faite des arbres,
Ou s'entassent, pareils à des groupes de marbres,
Sur les rochers, les pics, jusqu'au ciel élancés
Et sous le flux croissant non encore effacés !
La-haut, tant à leur cœur l'espérance est tenace,
Ils semblent défier le flot qui les menace !
Et tigre à l'appétit incessamment nouveau,
Monte, monte toujours l'homicide niveau !

Ceux-ci, derniers débris, plus heureux ou plus braves,
Se cramponnent des mains aux flottantes épaves,
Et, sur ce frêle appui par le flux soulevés,
Des cèdres les plus hauts, jusqu'au sommet grevés,
Escaladant le tronc et les branches ployantes,
Sont bercés par dessus les vagues ondoyantes ;
Puis, comme des fruits mûrs secoués par le vent,
Semés en tourbillons sur le gouffre mouvant !
Ou les rameaux, rompant sous ces grappes humaines,
Les entraînent au fond des liquides domaines?....

Et tigre à l'appétit incessamment nouveau ,
Montait , montait toujours l'homicide niveau !

Soudain , me sembla poindre au sommet d'une vague
Comme une île flottante à l'apparence vague !...
Tantôt confusément je crois l'apercevoir ,
Tantôt entre deux flots je cesse de la voir !...
C'était la grande nef , errante citadelle ,
Qui portait de Noé la famille fidèle ;
Ou s'étaient rassemblés , sur un signe de Dieu ,
Des milliers d'animaux , de tout sang , de tout lieu ,
Par un appel d'en haut tirés de leurs repaires
Et dans l'arche amenés par couples et par paires !
Ici , l'humble fourmi rampe auprès du taureau
Et près de l'aigle , là , perche le passereau !
Tous muets de stupeur dans leur cage mouvante ,
Frères dans le péril , égaux dans l'épouvante ,
Et tous , grands ou petits , semblables ou divers ,
Elus pour rejets d'un meilleur univers !

Un ange radieux , sur la poupe onduleuse ,
Suspendu , pilotait la nef miraculeuse ,
Pendant que , tour-à-tour , l'insubmersible pont
Plonge et du fond de l'onde émerge comme un mont !
Cependant l'horizon dépouillait ses nuées
Et du gouffre tombaient les eaux diminuées ,
Et déjà sous les flots hérissés par les vents ,
Qui se sont échappés de leurs sombres événements ,
Les montagnes montraient leurs cimes écumantes ,
Comme des archipels aux ceintures fumantes ,
Quand ce cri sous mes pieds subitement parti ,
Terre ! terre ! du haut de l'arche a retenti !
Et soudain un sillon de lumière filante
Sur l'abîme courba sa trace étincelante
Et par ce pont de pourpre en même temps je vis
Remonter de la terre aux célestes parvis
Le nocher qui , debout sur la poupe de l'arche ,
Orientait sa route et protégeait sa marche !!!

Seance du 19 février 1853.

M. Maurin continue la lecture de son
Essai sur la Guyane française. Les deux chapi-

tres lus sont relatifs à la population et aux cultures.

L'auteur recherche d'abord, dans le premier, les éléments constitutifs de la population en Européens, hommes de couleur, Noirs, Indiens aborigènes, et il trouve le chiffre de 21,347 habitants, c'est-à-dire que, sur une étendue de 20,000 lieues carrées, il n'y a guère qu'un habitant par mille lieues; tandis qu'en France on compte, par lieue carrée, en moyenne, un peu plus de 1,300 habitants, *formule qui porte en elle-même son enseignement.*

M. Maurin passe ensuite à l'étude des tribus Indiennes qui peuplent la Guyane : les Galibis, les Approuagues, les Emerillons, les Oyampis, les Tapouilles. Il décrit d'abord leurs vices, entre lesquels il faut placer presque en première ligne l'abus des liqueurs alcooliques, lequel produit de si déplorables effets dans l'organisme; puis leurs travaux divers : chasse, pêche, fabrication des canots, confection des paniers,alebasses colorées, etc. Si le concours donné à une autre époque aux cultures des Européens avait été favorisé ou loyalement rétribué, toute cette population primitive de la colonie se serait rapprochée de nous, se serait unie à la métropole; mais, initiée seulement aux mauvais côtés de notre civilisation, victime souvent de nos violences et de nos tromperies, elle s'est éloignée de nous et s'est enfoncée de plus en plus dans l'épaisseur des bois, dans des régions inconnues. On sait pourtant que, semblables à ceux qui sont voisins de nos établissements et qui ont pu être étudiés, ces Indiens de l'intérieur ne présentent pas des caractères différents de ceux qui sont

relatifs à toute la race cuivrée d'Amérique. « Tout ce qu'il faut ajouter, c'est qu'ils ont l'habitude de se teindre le visage avec du rocou, ce qui donne à leur peau, naturellement bistrée, une teinte rougeâtre. Une pièce de coton passée entre les jambes leur suffit pour se vêtir. La vie nomade va singulièrement à leurs goûts; aussi, changent-ils souvent de résidence. C'est, d'ordinaire, sur les bords des rivières et dans les forêts qu'ils établissent leurs *carbets*, qui sont des cabanes de branches, sans doute parce qu'ils trouvent là à satisfaire leurs goûts pour la chasse et la pêche. Ils emploient encore aujourd'hui le *connami*, végétal qui sert à enivrer le poisson pour rendre leur pêche plus productive et plus facile. »

Après avoir exposé quelques faits relatifs aux langues de ces peuples, aux phases d'accroissement et de diminution qu'éprouve la population blanche et noire; après avoir soigneusement recherché les causes de ces divers mouvements, et avoir comparé le nombre des décès et celui des naissances, il examine une double question : Quel moyen de les accroître légitimement? L'immigration doit-elle seule, peut-elle réparer les pertes et remplir les espaces vides que présentera longtemps cet immense désert de la Guyane?

L'auteur essaie de résoudre ces curieux problèmes. Il croit d'abord que rien ne serait plus propre à amener la solution du premier que de réformer les habitudes grossières du Noir, et de l'amener au frein salutaire du mariage; quant au second, il pense, le recrutement des travailleurs par la traite étant à tout jamais interdit, qu'il conviendrait d'emprunter

à des climats analogues, aux Açores, par exemple, à Madère, des ouvriers plus faciles à acclimater que d'autres sur un sol dont la température est presque isotherme avec la leur.

« Il serait surtout heureux, continue M. Maurin, que la France pût aussi fournir des bras; car il y aurait alors double avantage, puisque, outre le profit qu'on retirerait de la mise en valeur de terrains actuellement improductifs ou à peu près, ce serait un débouché large et fécond pour le trop-plein des cadres pressés de notre population. »

Si la colonisation réussissait à l'aide des précautions que l'on prendrait et de la création d'établissements que l'on formerait dans de bonnes conditions, c'est-à-dire, en les protégeant contre les influences climatiques et contre les exigences du besoin, M. Maurin demande ce qu'il adviendrait et il répond ainsi :

« Quelles que soient les précautions hygiéniques qui sont prises; de quelque manière qu'on s'y prenne pour échapper aux influences méphitiques de cet air humide et chaud qui s'exhalera de leur sein (des forêts), tout chargé de vapeurs malfaisantes, produites par la décomposition des végétaux, il y aura, sans doute, des victimes à déplorer, cela est inévitable. Mais, ajoutons qu'elles ne seront pas plus nombreuses là que dans toute autre contrée vierge, avant qu'on eût entamé les travaux de culture et d'assainissement. Dans nos pays où la civilisation a depuis longtemps planté son drapeau, si l'on cessait de cultiver certaines parties de notre territoire et d'entretenir les ouvrages destinés à protéger la santé publique non moins que la propriété, dans

moins de cinquante ans nous verrions la population ravagée par des épidémies meurtrières. Témoin l'Afrique septentrionale et la campagne de Rome, qui étaient jadis à l'abri des influences de la *mal'aria*, grâce aux travaux d'assainissement qui avaient été opérés, et qui sont redevenues fort insalubres depuis que ces travaux ont été négligés ou abandonnés.

» Néanmoins, le péril qui peut menacer la santé des pionniers intrépides qui s'attaqueront à ces forêts vieilles comme le monde, n'est pas, à tout prendre, insurmontable même dès à présent.

» J'ai entendu parler, pendant mon séjour à Cayenne, d'un Franc-Comtois qui avait formé au sein des grands bois et à 80 lieues dans l'intérieur des terres, un établissement agricole où il élevait du bétail. On assurait que sa santé prospérait aussi bien que ses affaires.

» De son côté, M. Ithier a constaté plusieurs cas de longévité avancée chez des Français, appartenant à nos provinces occidentales et septentrionales, qui avaient vécu à la Guyane, où ils avaient formé des exploitations forestières sans avoir jamais éprouvé les influences de la maladie.

» C'étaient, sans doute, des constitutions robustes que celles qui parvenaient ainsi à se soustraire aux accidents d'un tel milieu atmosphérique. Qui en doute ? Mais lorsqu'il s'agit d'entreprendre une œuvre telle que la colonisation d'un pays neuf, est-ce qu'on s'adresse de préférence à des corps débiles et ruinés, plutôt que de faire appel à la portion virile et forte de la population ? Il n'est pas nécessaire de passer l'Atlantique pour procéder dans de telles conditions avec la perspective d'un in-

succès ; et si, en France, quand il s'agit d'exécuter un travail d'utilité publique, on ne choisissait pas ses ouvriers, on n'aurait bientôt qu'un hôpital au lieu d'un chantier.

» Depuis les derniers événements accomplis en décembre, le gouvernement a jeté les yeux sur la Guyane pour en faire une colonie pénitentiaire, une espèce de Botany-Bay. Déjà une partie de nos bagnes a été évacuée sur cette contrée lointaine, et on se dispose à achever l'œuvre en y expédiant tous nos forçats. On a formé un établissement provisoire aux îles du Salut pour les recevoir, en attendant qu'on puisse les installer sur la terre ferme.

» Il est impossible d'apprécier par avance le résultat qu'aura le nouvel essai tenté par le gouvernement, au point de vue de la question que nous examinons en ce moment : celle de l'accroissement de la population. On peut bien se préoccuper, à cette occasion, des inconvénients que présente à cet accroissement l'état de cette classe dangereuse, mulctée des condamnations de la justice, et qui, avant d'en arriver là, a usé son tempérament dans les excès de tout genre. On peut bien se demander si ce ne sont pas des non-valeurs que l'on envoie pour accomplir une œuvre difficile et qui exigeraient des bras plus forts, des corps plus valides.

» Mais, néanmoins, malgré toutes les difficultés dont elle peut être entourée, c'est une expérience à tenter. Les colonics pénales de l'Angleterre, malgré toutes les controverses dont elles ont été l'objet, n'ont pas seulement prospéré par la main des colons libres ; et les convicts ont bien été, sans doute, pour quel-

que chose dans le développement de leur richesse productive. Nous lisons dans les *Annales du commerce extérieur* une lettre, du 15 mars dernier, de Port-Adélaïde, dans laquelle on réclame de nouveaux transports de condamnés d'Europe. C'est donc une preuve que leur concours est reconnu n'être pas sans utilité.

» Quoi qu'il en soit du succès de l'œuvre de la colonisation de la Guyane par les déportés de nos bagnes, disons que l'entreprise a besoin d'être confiée à un homme éminemment capable ; et on avait pu espérer que M. Sarda-Garriga, qui avait déjà fait ses preuves dans une autre de nos colonies, y réussirait. Il vient d'être révoqué. M. Sarda-Garriga, que j'ai eu l'occasion de voir assez souvent à Paris, à la direction des colonies, a administré l'île de la Réunion au moment de l'émancipation ; et on doit, sans contredit, attribuer à son initiative intelligente et résolue la tranquillité avec laquelle cette colonie a traversé la période critique de transition et le peu de perturbation qu'y a éprouvé le travail productif, si nous la comparons à nos colonies américaines.

» S'il était permis d'espérer que l'on pût convertir nos forçats en travailleurs et si dans cette conversion du travail des ports en travail de la terre, ils résistaient à l'influence du climat, il y aurait lieu à s'applaudir d'une semblable transformation. En effet, d'un côté le budget de la France serait déchargé de la dépense des bagnes et la société serait exonérée des périls que cette classe adonnée au mal lui fait incessamment courir ; de l'autre, on parviendrait enfin à peupler et à mettre en valeur un immense territoire. Mais c'est une question enveloppée de trop d'incertitude pour qu'on

puisse se prononcer dès à présent sur la réussite de l'œuvre.

» Avant de terminer ce qui concerne la population de la Guyane française, nous devons constater un fait qui a son importance relative : c'est que les haines de caste sont moins fortes dans notre colonie continentale qu'aux Antilles. Les mariages entre blancs et femmes de couleur y sont plus fréquents. Et cela ne date pas d'une époque récente ; car on avait déjà remarqué, en 1836, que, sur 28 mariages contractés dans la classe de couleur libre, il y avait eu trois alliances mêlées. A quelque distance même de la ville de Cayenne, et dans les lieux particulièrement où les terrains en savanes font prévaloir l'élevage du bétail sur les cultures dites *riches*, les classes blanche et de couleur vivent à l'état de fusion complète, et les répugnances de la peau ont totalement disparu.

» Néanmoins, bien que la classe blanche ait pris l'initiative de la conciliation (car des arrondissements électoraux avaient, en 1836, quoique composés en majorité de blancs, nommé deux hommes de couleur membres du conseil colonial) ; en 1848, après l'émancipation, aucun blanc n'a été nommé député soit à l'Assemblée constituante, soit à l'Assemblée législative. Il est vrai que la Guyane n'avait qu'un seul représentant à nommer ; et on comprend dès-lors très-bien qu'il n'y ait pas eu d'élection blanche, les hommes de couleur et les noirs devant désirer être représentés par un homme de leur classe.

» En revanche, et c'est un fait sur lequel nous ne saurions trop insister, la proclamation de la liberté n'a été suivie d'aucun excès

dans la Guyane française. Là, on n'a pas vu, comme aux Antilles, le fer multiplier les victimes, le feu ravager les habitations.

» Cette conduite de la population africaine, dans un moment où l'action des lois était suspendue, et dans un pays où les habitations, éloignées les unes des autres, offraient des facilités au crime en lui assurant l'impunité, témoigne en faveur de la douceur de ses mœurs et donne des garanties aux efforts qui seraient tentés dans l'intérêt de la colonisation future. »

A l'exposé de l'état de la population et des moyens de l'améliorer et de l'agrandir, M. Maurin fait succéder l'étude de la zone des terres cultivables et de toutes les variétés de la production. Il passe ainsi successivement en revue les différents genres d'arbres et de plantes :

1° Le rocou, le caféier, le cacaoyer, le cannelier, la vanille, le giroflier, l'indigo-fère, une espèce de palmiste nommé l'aouara (d'où se tire l'huile de palme) ;

2° D'autres végétaux d'un produit pareillement oléagineux : le patawoux, le caumoun, le monteaya, le sésame, le carapa et l'arbre à suif, *croton sebiferum* ;

3° Les lianes : liane rouge, carréc, franche, etc., etc., et les écorées textiles ;

4° Les arbres résineux.

Outre ces produits, parmi lesquels il en est un certain nombre classés dans ce qu'on appelle les produits riches (rocou, café, vanille, girofle), il en est d'autres destinés à la consommation locale : le bananier, le riz, le maïs, le camanioc, la patate, l'igname, le tayove ou chou caraïbe, le manioc, l'ananas et ses différentes espèces.

Cette énumération des plantes nutritives du pays est suivie de celle des arbres fruitiers, dont les principaux sont : le manguier, le sapotillier, l'avocatier, le goyavier, le paripou, l'abricotier, le poirier et le cerisier des tropiques (qui n'ont rien de commun avec les nôtres), le fraisier-arbre, la pomme acajou, le papayer, le jaune d'œuf, le corossolier, l'arbre à pain, l'arbre à châtaigne ; la pomme liane, le chou palmiste, etc., etc. L'auteur du mémoire, en appréciant ces produits divers, au point de vue de la quantité de l'exportation et surtout de l'alimentation du pays, a été naturellement conduit à la question si grave de savoir si le pays se prête à fournir des ressources en bétail ; s'il est dans ses conditions naturelles de voir ces ressources se créer ou s'agrandir pour subvenir aux besoins de la colonisation ; si on peut espérer surtout de faire naître des pâturages sans lesquels ne peuvent exister les bestiaux, si nécessaires aux exploitations de l'homme et à l'homme lui-même. L'herbe des savanes n'étant pas bonne, il faudrait naturaliser l'herbe de Guinée et de Para. « Puis, continue M. Maurin, si on se livrait à l'élevage du bétail en grand, alors que la population venant à croître, il faudrait songer à lui assurer les moyens de subsistance, on ne devrait pas se contenter de travailler à l'amélioration des savanes ; on devrait encore opérer la construction de vastes carbets, destinés à loger les troupeaux pour les mettre à l'abri de l'humidité et de la dent du jaguar pendant la nuit.

» Il ne faut pas conclure, du reste, d'une façon absolue, que, dans l'intérieur de la Guyane, il soit impossible de rencontrer d'ex-

cellents pâturages. Nous avons cité un Franc-Comtois établi à une assez grande distance du littoral et dont on dit le bétail magnifique, ce qui tient, sans doute, à la qualité de l'herbe qu'il mange.

» D'un autre côté, nous avons appris de plusieurs colons que les savanes des environs de l'Oyapock sont bien meilleures que celles qui sont situées sous le vent de Cayenne. Quelques Indiens pasteurs, que M. Itier a rencontrés dans le haut de la rivière de l'Approuague, lui ont affirmé que l'immense plateau légèrement ondulé et sillonné de nombreux cours d'eau, qui s'étend de la rivière Mapa à celles de l'Ouassou et de l'Oyapock, renfermait des pâturages de même nature que dans le Maranhô et sur les rives de l'Amazone, qui nourrissent d'immenses troupeaux, comme on le sait.

» Au moment actuel, le bœuf indigène que l'on mange à Cayenne n'offre pas une nourriture qui flatte le goût. Il est vrai qu'à la table du gouverneur j'en ai goûté qui était fort bon; mais, outre que c'était de la viande de choix, c'était, au dire même de M. Pariset, une heureuse exception. En revanche, les bœufs que nous embarquâmes à Cayenne, pour notre traversée de cette ville à la Martinique, furent détestables et ils ne satisfirent pas plus notre goût qu'ils n'avaient séduit nos regards lorsque nous les avons vu hisser, chétifs et maigres, sur le pont de la *Caravane*. Quelle différence avec les superbes bœufs de Portorico qui se consomment dans nos Antilles ! »

L'auteur s'occupe ensuite de la culture de la canne à sucre.

« A la date du 1^{er} janvier 1849, 1302

hectares étaient affectés à la culture de la canne à sucre dans 24 habitations. Trois espèces de cannes : la canne d'Otahiti, la canne jaune de Batavia, la canne violette de Batavia étaient les seules qu'on y connût.

» Avant cette époque (de 1849), l'étendue des plantations sucrières était plus considérable, et, si nous remontons jusqu'en 1836, nous trouverons qu'à cette date 1,571 hectares étaient la surface de terrains occupés par les plantations, ce qui établit une différence, de 1836 à 1849, de 269 hectares en moins. Les chiffres postérieurs à 1849 nous manquent; mais il est bien certain qu'ils doivent être encore descendus, et tout à l'heure, quand nous arriverons aux produits actuels, il nous sera facile de présumer, par leur extrême décroissance, de la progression descendante des terrains cultivés en sucre.

» En 1849, la production sucrière s'élevait à 1,783,370 k.

» Les sirops et les mélasses donnaient. 399,714

» Le tafia donnait. 200,829 h.

» La moyenne annuelle, de 1832 à 1836, ayant été :

de 1832 à 1836, en sucre, de 2,120,119 k.

— en mélasses, de 600,000

— en tafia, de. . . 272,000 h.

c'est une diminution d'un quart environ sur la production; mais cette diminution est loin de suffire pour mesurer le mal radical et profond que l'émancipation des noirs a fait à la Guyane. Les chiffres que nous venons d'établir indiquent la récolte de 1849; et, quand l'abolition de l'esclavage y a été proclamée, cette récolte était presque achevée. Plus tard,

nous aurons l'occasion de revenir sur la production actuelle, et alors nous pourrions juger, en véritable connaissance de cause, de la profondeur de la plaie.

» Toujours à la même date du 1^{er} janvier 1849, 391 hectares étaient réservés à la culture du café dans 19 habitations. Le produit en était de 32,572 k.

» Le café de la *Montagne-d'Argent*, qui est, sans contredit, le meilleur pour son arôme, est très-peu productif. »

Vient ensuite, après l'évaluation du montant des récoltes du rocou, du girofle, du coton, un aperçu des effets produits par l'émancipation.

« C'est en décembre 1849, dit M. Maurin en terminant ce chapitre, que j'ai séjourné à la Guyane, et le gouverneur me disait, avec une douleur véritable, qu'il avait à constater, depuis le jour où la nouvelle de l'émancipation était parvenue dans le pays, que la vie se retirait de plus en plus des ateliers. La facilité d'existence que présente une contrée si heureusement dotée à des noirs qui ont peu de besoins et qui aiment le *far niente* par dessus toute chose, aidait beaucoup à leur faire concevoir la liberté comme étant le privilège de vivre sans travailler. Les forêts, les terres incultes leur fournissent bien plus encore qu'aux Antilles mille ressources pour subsister dans la plénitude d'une indépendance sauvage, et ils en profitent largement. S'ils ont quelques instincts de vanité, à l'aide desquels on pourrait espérer de les reconquérir au travail, ces instincts ne sont pas, dès à présent, assez développés pour qu'on puisse avoir raison de leur incurable paresse, qui est, du reste, pour eux, un sujet d'orgueil; car elle

leur semble les mettre au niveau des blancs , dont c'était autrefois le privilège de race , suivant eux , qui ne connaissent que le travail matériel , de vivre sans rien faire.

» Aussi bien , dans aucune de nos colonies, la production n'a été ruinée comme elle l'a été à la Guyane.

» En veut-on une preuve incontestable ?

» Cette production de près de 1,800,000 k. de sucre , que nous relevions en 1849 sur les états officiels , est descendue , en 1850 , à 401,000 k. , et, en 1851, à 320,000 k. Et les autres produits ont subi à leur tour une marche également décroissante et dans des proportions aussi considérables.

» Il n'y a donc plus à compter avec la race africaine si elle ne parvient pas à comprendre la dignité et les avantages du travail libre , pour coloniser les immenses terrains que nous possédons dans l'Amérique équinoxiale ; et il faut tourner d'un autre côté ses espérances et ses efforts , si l'on ne veut pas renoncer définitivement à l'idée de voir ce pays, non-seulement se relever de l'état de déchéance où il est tombé , mais encore renaître d'une vie meilleure où viendraient à éclore toutes les richesses productives dont il recèle le germe précieux.

» Car , nous le demandons , qu'est-ce pour un pays d'une étendue aussi considérable et d'une fécondité aussi grande que la production , à la prendre même à l'époque où l'émancipation n'était pas venue jeter la perturbation dans les ateliers ; qu'est-ce qu'une population laborieuse aussi restreinte , pour un sol qui pourrait occuper un si grand nombre de bras ? »

M. Isidore Brun lit à l'Académie une dissertation sur la responsabilité morale des écrivains.

Il aborde ce grave sujet par des réflexions générales sur l'influence de la parole écrite qui, bien qu'obscur, ne circule presque jamais indifféremment dans le monde, qui peut y faire germer le bien, ou y implanter les racines du mal.

Aussi les auteurs devraient toujours se demander si leur pensée émise, lancée, ne blessera pas les regards pudiques et les âmes candides. Après avoir montré que tels sont les devoirs, que tels devraient être les scrupules des poètes, et surtout des romanciers, l'auteur remarque que, souvent, dans les ouvrages de fiction, l'expression peut être chaste et pure et la pensée, qui s'y manifeste, ne l'être pas. Alors, bien que la loi ne frappe pas l'écrivain, ne devrait-il pas prendre pour juges sa propre conscience et l'opinion des honnêtes gens qui le réprovoque et l'accuse ? En signalant ainsi ce que les auteurs modernes pourraient être, M. Brun est conduit à dire ce qu'ils sont. Il le fait en traits rapides et bien sentis. Au lieu de rechercher le bruit, l'éclat et cette popularité *qui promène leurs renommées depuis la taverne jusqu'au palais*, pourquoi ne s'appliquent-ils pas à peindre les situations, ou à produire ces impressions vives et pures, qui, sans blesser les mœurs, n'en ont pas moins de sel attique et de pénétrante vivacité ; à mettre au jour ces livres qui ne laissent à celui qui les a écrits ni remords, ni regrets ; pourquoi ne font-ils pas comme Racine ?

« En lisant sa vie, dit M. Brun, j'ai toujours

éprouvé une profonde émotion , lorsque j'ai vu que ce grand homme , dans ses derniers jours , se reprochait avec larmes d'avoir composé des tragédies. Cette âme délicate , ramenée à la religion par des réflexions sérieuses , par sa propre nature si expansive et si aimante , ou par ses malheurs peut-être , croyait avoir mésusé de son talent et de son génie. A notre point de vue , nous en jugeons quelque peu différemment , bien que nous comprenions les scrupules de cet esprit élevé que ses contemporains avaient abreuvé de dégoûts , et qui , fuyant cette gloire désormais attachée à son nom , s'était réfugié auprès de Dieu. »

Cet exemple du sentiment profond de la responsabilité morale , s'il est perdu pour beaucoup de romanciers dévergondés , semble avoir été suivi par deux écrivains étrangers que M. Brun applaudit et caractérise : Richardson et Walter-Scott.

« Nous sommes forcé d'avouer , dit-il , que ceux-ci ont compris la responsabilité de l'homme qui , dans les produits de sa plume , sait toujours unir au désir de plaire et d'intéresser la chasteté de la pensée et la dignité des conceptions. Lisez , par exemple , l'auteur des *Puritains* et d'*Ivanhoé* , et de nos jours qui ne l'a pas lu ? Quelle scrupuleuse attention de sa part à respecter ce que toute âme d'honnête homme respecte et honore ! Mettez ces livres entre les mains de l'adolescent , de la jeune fille sans expérience ; certes , ils auront palpité d'émotion à cette lecture ; mais j'ai la conviction intime que l'innocence restera saine et sauve , et qu'aucune de ces pensées énevantes dont le roman moderne est infecté ne

fera germer dans ces cœurs candides une précoce et fatale corruption.

» Voici des vers de M. de Lamartine, qui reproduisent d'une manière admirable cette idée au sujet de Walter-Scott :

- » La main du tendre enfant peut t'ouvrir au hasard ,
- » Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard ,
- » Sans que de tes tableaux la suave décence
- » Fasse rougir un front couronné d'innocence ;
- » Sur la table du soir, dans la veillée admis ,
- » La famille te compte au nombre des amis ,
- » Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule
- » Passer de main en main le livre qui circule ;
- » La vierge, en te lisant qui ralentit son pas ,
- » Si sa mère survient, ne te dérobe pas ;
- » Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime ,
- » Comme en face du ciel tu l'écrivis toi-même ,
- » Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé ,
- » Mais de grâce et d'amour le cœur plus parfumé (1). »

» On peut en dire autant de Richardson, qui, à cet égard, est parfaitement au niveau de l'auteur des *Puritains*. Toutes ses œuvres respirent l'amour de la vertu et pénètrent l'âme d'une juste horreur pour le vice. Dans les peintures les plus délicates et les plus scabreuses, jamais il n'offense les mœurs ; l'expression y est toujours pure comme la pensée ; et si dans ses récits le vice brillant opprime et écrase parfois la vertu séduite et trompée, la victoire, en définitive, reste à celle-ci. L'homme vicieux et méchant est puni comme il doit l'être ; et le lecteur, entraîné par le charme et la dignité d'un langage tour-à-tour spirituel et émouvant, ne refuse point son admiration à des œuvres où un puissant intérêt s'allie toujours à une moralité haute et persévérante.

» En est-il ainsi de Jean-Jacques Rousseau ,

(1) Lamartine, *Poésies diverses*.

notre grand prosateur , qui , dans son roman de la *Nouvelle Héloïse* , s'est posé , dit-on , comme imitateur de Richardson ? Non , ne craignons pas de le dire : Rousseau a failli à la responsabilité de l'écrivain ; de son œuvre ne ressort aucun bon résultat moral. J'admire et j'aime Clarisse Harlowe , parce qu'elle est toujours pure , et , bien que séduite , toujours ferme et inébranlable dans la vertu ; mais Julie d'Étanges manque à toutes les lois de l'honneur conjugal , lorsque , mariée , elle souffre que son ancien amant vienne habiter sous le toit de son époux. Je ne me laisse pas aveugler par un style éloquent , et je n'hésite pas à signaler le péril que présente aux jeunes âmes un pareil livre. Rousseau l'a parfaitement senti lui-même , lorsqu'en tête de la *Nouvelle Héloïse* , il a écrit : « Que la jeune fille qui , » malgré ce titre , osera en lire une seule page , » est une fille perdue. » Il n'ignorait donc pas que son livre renfermait des principes dangereux , et , en dépit de cette connaissance , il ne balançait pas à répandre dans le monde une œuvre dont il avouait lui-même l'évidente immoralité. On doit conclure de là que Richardson et Walter-Scott sont des romanciers qui méritent constamment d'être lus , et que Rousseau ne le peut être , d'après son propre aveu , qu'aux dépens de l'innocence et des mœurs. »

Du roman , M. Brun passe aux œuvres dramatiques , et là encore trouve des paroles sages et austères , sans pruderie mal entendue. C'est dans ce domaine surtout qu'il conseille d'éviter les peintures trop passionnées , trop énervantes , parce que , comme il le remarque fort bien , ici la responsabilité augmente et s'accroît , le drame agissant plus directement

encore sur les masses par la pompe prestigieuse de la représentation et l'effet énergique et immédiat d'événements développés sous les yeux mêmes du spectateur. C'est cette puissance même de l'art qui doit en régler les productions ; c'est cette puissance qui doit l'amener , le contraindre à concilier avec les exigences du théâtre toutes les présomptions de la morale et du goût. L'auteur d'*Andromaque* n'y a-t-il pas réussi ? Ici M. Brun examine successivement les œuvres du grand poète : *Britannicus* , *Esther* , *Iphigénie* , *Mithridate* , *Athalie* , etc. , etc. , et dans toutes trouve ce cachet de moralité haute et puissante qu'on recherche dans toute œuvre littéraire.

Dans l'art comique , M. Brun avoue que Molière laisse échapper de son pinceau si hardi et si libre des traits qui ont blessé les lois de la décence et de la pudeur. Il ne cherche pas , avec les admirateurs , les justes admirateurs de cet incomparable génie , à expliquer cette faute par les privilèges , par les licences du vieux français , par les libertés plus grandes de l'époque , par l'amour de la vérité familière qui lui était propre et l'entraînait à exprimer crûment certains faits , certaines pensées , qu'on envelopperait de nos jours sous la périphrase. Non , M. Brun avoue nettement , puis il embrasse d'un coup d'œil large la généralité des œuvres de Molière , sans s'appesantir sur les ombres , et proclame avec confiance qu'aucun écrivain ne présente des résultats moraux aussi admirables et d'une aussi efficace application à l'instruction de l'humanité.

Après avoir , en procédant ici comme pour Racine , parcouru une à une les pièces de Molière et en avoir indiqué la portée morale ,

M. Brun arrive à l'appréciation des auteurs contemporains : Victor Hugo , Casimir Delavigne , Béranger , qu'il juge , avec impartialité ; puis , s'avancant dans tous les domaines : histoire , poésie lyrique , épique , etc. , etc. , il pèse les divers genres de composition , et termine ainsi une lecture toujours écoutée avec un vif intérêt :

« Soyons convaincus surtout qu'en composant quelqueune des œuvres que nous avons mentionnées , soit qu'elle ait un vaste développement , soit qu'elle se circoncrive dans d'étroites limites , l'homme de lettres , tel que je me le représente , celui qui élève sa noble profession jusqu'à la hauteur d'un sacerdoce , ne dédaignera jamais , ne foulera jamais aux pieds la moindre des obligations imposées par la morale. Obscur ou célèbre , renfermant sa sphère d'action dans un cercle restreint ou l'étendant dans le champ immense d'une renommée populaire , il se sentira toujours responsable , comme a dit M. Victor Hugo ; mais cette parole ne sera pas dans sa bouche une vaine jactance ou un mot futile qu'on proclame dans une pompeuse théorie et qu'on oublie ensuite dans la pratique. Toute pensée , toute expression qu'il livrera à la publicité sera pesée dans sa conscience et soumise à cet examen sévère qui n'hésite pas à sacrifier à l'intérêt des mœurs le terme même le plus sonore et le plus brillant. Devant cette haute considération , que sont , je le demande , les métaphores les plus saisissantes , les tableaux les mieux colorés et les mieux finis ? Et qu'importe , après tout , que vous m'ayez bercé au bruit flatteur des périodes les mieux cadencées , si vous avez blessé mon cœur , et si en vous

lisant j'ai rougi? Non! la littérature n'est profitable, et, en définitive, le triomphe de l'art n'est complet que par l'alliance du talent et d'une âme honnête; que par l'indissoluble union d'un langage toujours élégant, avec une pensée dont la pureté n'est pas équivoque et qui ne saurait se concilier avec le mal. C'est là vraiment ce qui constitue le beau dans les arts. Hors de cette sphère lumineuse et seraine, vous pouvez rencontrer, sans doute, des expressions, des images, des figures, une phraséologie, qui parviendront à m'éblouir; mais le charme durera peu. Fasciné en un moment, j'aurai bientôt écarté cette brillante enveloppe qui cachait à ma vue un poison subtil et mortel. Le mal sera à l'instant mis à nu.

» Sur le rivage désolé de la Mer-Morte, on trouve, dit-on, des fruits dont l'apparence est belle et séduit le regard du voyageur; mais, ouvrez-les, ils ne renferment à l'intérieur qu'une cendre amère et une pulpe pourrie. »

Séance du 5 mars 1853.

M. Jouvin rend compte du mémoire adressé à l'Académie par M. Rodier de La Bruguière, sur un développement nouveau des fonctions d'une seule variable.

« Je vais tâcher, dit-il, de suivre les raisonnements et les démonstrations de l'auteur,

qui paraît très-familier avec les procédés et les ressources de la haute analyse.

» Les formules les plus connues pour le développement des fonctions d'une seule variable sont : la formule généralement attribuée à Maclaurin, célèbre mathématicien écossais, et qui est due, dit-on, à Stirling, son compatriote et son prédécesseur. Cette formule, qui se déduit de celle de Taylor, sert à développer toute fonction d'une seule variable, suivant les puissances ascendantes, entières et positives de cette variable ; puis, la formule de Paoli, qui permet de développer toute fonction de cette espèce suivant les puissances ascendantes, entières et positives, non plus de la variable, mais d'une fonction arbitraire de cette variable, fonction qui doit rester la même dans toute l'étendue du développement. Cette formule est, comme on le voit, beaucoup plus générale que celle de Maclaurin.

» M. Rodier de La Bruguière, inspiré peut-être par ce premier degré de généralité, s'est proposé la recherche d'une formule encore plus générale, et il est parvenu à établir une série qui donne le développement de toute fonction d'une seule variable, dans laquelle il entre dans chaque terme autant de fonctions arbitraires de cette variable qu'il y a de termes qui le précèdent ; ainsi le second terme contient une fonction arbitraire, le troisième en contient deux ; le quatrième, trois ; ainsi de suite.

» Les produits de ces diverses fonctions sont affectés de coefficients qui peuvent se déduire de la fonction primitive et des fonc-

tions arbitraires comprises dans les termes précédents.

» Il suffit de ce simple énoncé pour juger du haut degré de généralité de cette formule qui doit reproduire toutes les autres à mesure que l'on réstreint le nombre des fonctions arbitraires, ou qu'on les particularise, ainsi que l'auteur le démontre par quelques exemples.

» Avant de procéder à sa recherche, M. Rodier de La Bruguière commence par fixer les notations et les dénominations dont il doit se servir pour arriver à démontrer que toute fonction, même la plus indirecte et la plus compliquée, peut toujours être ramenée (théoriquement parlant) à n'être qu'une fonction directe et simple, mais *infiniment* de la même variable; fonction qu'on pourra, par les procédés ordinaires, développer suivant les puissances de la variable et ramener à une fonction simple de la forme de $f x$.

» C'est donc pour une fonction de cette forme qu'il suffit de trouver le développement le plus général, objet que l'auteur se propose.

» Après ces préliminaires, dont la lecture attentive est indispensable pour admettre cette conclusion, M. Rodier commence, dans le cinquième paragraphe du mémoire, l'exposé de sa méthode.

» Sans vouloir s'appuyer sur le théorème de Paoli, mais suivant une marche analogue à celle de Lagrange, dans sa théorie des fonctions analytiques, l'auteur parvient, par une suite d'équations, à un développement final d'une forme très-remarquable.

» Après s'être occupé de la détermination des coefficients des termes de la série, au moyen des formules dont la loi est facile à saisir, M. de La Bruguière passe à l'examen de cette nouvelle série sous le rapport de son degré de généralité, de son utilité et de sa convergence.

» Il faut voir d'abord qu'elle est plus générale que celle de Maclaurin, puisqu'on la retrouve en égalant toutes les fonctions arbitraires et prenant x pour l'une d'elles.

» Pour retrouver la formule de Paoli, il suffirait d'égaliser à la première toutes les fonctions arbitraires ainsi que les valeurs de ξ , et de déterminer, par des différentiations, les coefficients qui se présenteraient encore sous la forme de $\frac{0}{0}$.

» La série de M. Rodier est donc plus générale que celle de Paoli et paraît avoir atteint un degré de généralité qu'il serait, je crois, difficile de surpasser.

» Quant à l'utilité pratique de la formule, c'est peut-être là son côté faible. Mais l'auteur ne se l'est pas dissimulé; car il a dit en terminant le quatrième paragraphe de son mémoire :

« Dans cette recherche (celle d'une formule plus générale que toutes celles connues), nous agirons moins en vue de l'utilité pratique dont peut être un développement aussi général, qu'en considération de la lumière nouvelle qu'il jettera nécessairement sur l'entière théorie des séries. »

» L'auteur fait encore observer, après avoir donné sa formule, que la grande complica-

tion de son terme général parait la rendre peu propre à la pratique journalière ; il annonce pourtant en avoir retiré avec succès quelques séries particulières, et entr'autres celle du sinus en fonction de l'arc. Mais, comme les calculs n'ont pas été donnés, on ne peut apprécier le plus ou moins de facilité que cette formule présente relativement à celles généralement employées.

» En ce qui concerne la convergence de la série, l'auteur fait remarquer, avec juste raison, qu'elle dépendra du choix des fonctions arbitraires et qu'elle pourra devenir convergente ou cesser de l'être presque à volonté ; mais que, si l'on soumettait le choix des fonctions à certaines lois, les conditions de convergence ou de divergence pourraient être connues ainsi que les limites de l'erreur.

» C'est surtout sous ce dernier point de vue (celui de faire dépendre le choix des fonctions introduites dans la série, de certaines lois données) que la formule de M. Rodier de La Bruguière me parait digne de fixer l'attention de l'Académie ; car il peut y avoir là, si je ne m'abuse, un champ vaste et fécond ouvert à de nouvelles études analytiques qui conduiraient très-probablement à des résultats d'un très-grand intérêt.

» J'ai donc l'honneur de vous proposer, Messieurs et chers confrères, d'accueillir favorablement le mémoire de M. Rodier de La Bruguière ; mais encore, pour profiter des lumières de ce savant mathématicien, je demande que l'Académie veuille bien se l'attacher en le nommant membre non résidant. »

L'Académie, après avoir écouté avec l'attention la plus soutenue le rapport de M. l'ingénieur en chef Jouvin, délibère et vote sur les conclusions qui le terminent. Il résulte du dépouillement des suffrages que le titre de membre non résidant est accordé à l'unanimité, et, de plus, M. le Secrétaire perpétuel est chargé, en transmettant le diplôme, de témoigner à l'auteur du mémoire le désir et l'espérance de le voir communiquer encore le fruit de toutes ses recherches scientifiques.

M. Maurin continue la lecture de son importante monographie de la Guyane française.

Le chapitre qu'il communique est relatif aux forêts, à ces forêts qui étonnent par leur luxuriante végétation, par la variété des essences, par la richesse de la verdure, par la profondeur de leurs retraites, par la multitude d'animaux, gracieux ou utiles, qui les peuplent.

« Elles sont nombreuses, dit-il, et l'homme y a si peu marqué sa trace, qu'en contemplant la sauvage beauté de leurs immenses perspectives, on se croirait appelé à un spectacle des temps voisins de la création. Des colosses de végétation se dressent jusqu'à une hauteur de 30 à 40 mètres. Des lianes et autres arbustes grimpants s'enlacent autour du tronc et des branches de ces arbres au front majestueux, et donnent l'aspect le plus magique à l'ensemble du paysage, en répandant aux alentours leurs parfums et leurs décorations multicolores. Il n'est pas toujours facile de pénétrer au sein de ces vastes et épaisses solitudes parsemées de flaques d'eau profonde, et

dont le silence n'est interrompu que par le chant des oiseaux, le cri du jaguar, le sifflement du serpent à sonnettes, ou par la chute de quelque arbre primitif qui tombe de vétusté. Il y a, d'ailleurs, quelque péril à s'y risquer, comme on peut le présumer.

» Toutefois, ce n'est pas au point de vue des effets merveilleux du paysage que nous avons à considérer ces admirables forêts qui couvrent le sol de la Guyane française; mais sous le rapport des immenses ressources qu'elles peuvent offrir à la colonisation. Or, à les envisager ainsi, l'étude que nous nous proposons de faire peut être aussi intéressante qu'utile; car il y a là un champ magnifique d'exploitation.

» Les forêts de notre colonie abondent en bois de construction civile et maritime, ainsi qu'en bois d'ébénisterie, c'est un fait qui n'est ignoré de personne. Elles commencent à 15 ou 20 lieues des côtes et s'étendent jusqu'à des profondeurs inconnues.

» Comme nous croyons l'avoir déjà remarqué, les terres hautes produisent les bois durs, tandis que les terres basses ne donnent que des bois mous.

» Les arbres qui appartiennent à ces forêts primitives, où la végétation a une puissance inouïe, ne sont pas groupés par famille, mais éparpillés confusément dans tous les accidents du terrain: ici, dans les lieux marécageux; là, sur les flancs ou sur le sommet des montagnes; ailleurs, sur les bords des fleuves.

» Les bois durs de première qualité offrent, suivant la notice officielle, plus de cinquante espèces ou variétés connues; les bois mous en

offrent plus de soixante ; mais il en est des espèces de ces bois comme il en est de l'étendue des forêts ; on ne les connaît que d'une manière imparfaite.

» Ces bois durs se divisent en deux classes : la première comprenant le wacapou, le rose mâle, le balata, le cèdre noir, blanc rouge ou jaune, et le taoub ; la seconde formée par l'angélique, le parcourry, le grignon, le bagace, le bois rouge, le saweri et le couaye. »

M. Maurin décrit successivement ces différentes espèces, et indique avec soin l'usage que les arts, l'agriculture, les constructions maritimes (la mâture, bordages, etc.), peuvent en faire. Puis il vient à la question vraiment essentielle que présente l'exploitation des forêts de la Guyane : celle du coût de l'opération et, en définitive, celle du revient.

« Il est certain que si on jugeait par les moyens mis actuellement en usage et par le résultat qu'on en obtient, il n'y aurait pas grand avantage pour la France à faire venir des bois de si loin, dans le but de les employer aux arts utiles comme aux arts de luxe. Mais, sans doute, tout n'est pas dit à cet égard ; et il y a bien des changements à opérer qui réagiraient efficacement sur le montant des dépenses d'exploitation.

» Des juges très-compétents dans la matière qui nous occupe pensent que, si l'on pouvait amener dans le pays des ouvriers français qui y introduiraient les méthodes perfectionnées d'Europe, il serait possible de réaliser de grandes économies sur le prix de revient de l'exploitation. De là, il serait possible de faire arriver en France les précieuses ressources

forestières de la Guyane à des prix avantageux, c'est-à-dire, que les bois qu'on obtiendrait ainsi seraient moins chers que ceux que nous sommes obligés d'aller chercher au-dehors pour nos constructions civiles, maritimes, et pour les meubles que travaille notre ébénisterie avec une supériorité si marquée sur les autres peuples ; car, on le sait, nous en exportons tous les ans pour une valeur considérable. Ce serait un résultat bien important, les forêts de la Guyane offrant des richesses inépuisables sous le rapport de la quantité, non moins que sous celui de la qualité.

» Il y aurait peut-être à se préoccuper d'une autre question qui a bien aussi son importance : c'est celle des difficultés du transport du bois de l'intérieur des forêts aux points du littoral où ils pourraient être embarqués, pour être expédiés au-dehors.

» Il semble, au premier abord, que le transport des bois soit chose aisée, les forêts couvrant les rives des cours d'eau de la Guyane, et ces cours d'eau offrant, dès-lors, *un chemin qui marche* aux pieds de bois qui n'auraient qu'à être jetés dans son lit ; mais il ne faut pas oublier que la ligne de flottaison est interrompue par les nombreux accidents de terrain que nous avons signalés dans la description topographique. Redresser le cours des rivières, faire disparaître les obstacles, serait un préalable nécessaire.

» Quant aux forêts qui s'étendent dans l'intérieur du pays et qui s'éloignent des bassins hydrographiques par où on pourrait les amener au littoral de la mer, il y aurait à tracer des routes ou des canaux pour mettre en

communication les diverses artères fluviales qui doivent être le principal moyen de communication à employer.

» Nous l'avons déjà dit, aucune autre contrée n'est sillonnée de cours d'eau comme la Guyane française ; les canaux de communication de l'intérieur avec les rivières ne peuvent être très-coûteux, parce qu'ils ne peuvent pas avoir un grand développement. Sans doute, dans l'étiage, les eaux baissent de manière à interdire la circulation dans un grand nombre d'entr'elles ; mais on profiterait de l'hivernage pour faire descendre les bois qui auraient été coupés dans la saison sèche.

» En 1835, un chantier d'exploitation fut établi par le gouvernement sur les bords de l'Ararouani, l'un des affluents de la Mana, pour l'extraction de bois propres aux constructions navales. Pendant plusieurs années, il a été retiré, pour le compte de la marine royale, des pièces de bois de grande dimension de ce chantier ; mais, depuis plus de dix ans, le chantier a été abandonné, parce que le gouvernement a trouvé plus avantageux de s'approvisionner ailleurs, à cause du haut prix de la main-d'œuvre.

» Depuis lors, plusieurs colons de la Guyane se sont rendus concessionnaires de diverses parties des forêts du pays et y exploitent des bois de construction et d'ébénisterie. La plus considérable de ces exploitations est située sur la rivière d'Oyac. Elle possédait, en 1836, une scierie à la vapeur qui pouvait débiter par jour 60 planches.

» La congrégation des dames de St-Joseph, de Cluny, sous la direction de Mme Javouhey,

fondatrice et supérieure-générale de l'ordre , avait aussi formé un établissement sur les bords de la Mana , et elle faisait couper, dans les forêts qui bordent le fleuve , des bois qu'elle plaçait ensuite aux Antilles, et même en France. Elle employa d'abord un petit nombre de cultivateurs français qui, à l'expiration de leur engagement , retournèrent dans la mère-patrie ; puis des Noirs de traite , libérés en vertu de la loi du 4 mars 1831.

» Toutes ces entreprises, conçues dans de trop minces proportions , ont échoué ; mais il est permis d'espérer que quelque jour , peut-être , il sera possible d'attirer des bras et aussi des capitaux dans notre colonie , et nul doute , alors , que le succès ne réponde à l'œuvre sérieusement entamée. Pour cela , il faut des entreprises organisées sur une large échelle, qui offrent des exploitations régulières et continues , de manière à ce que les habitudes d'importation , une fois établies , n'éprouvent pas d'interruption. »

L'auteur termine par l'énumération des ressources que présentent les forêts pour l'alimentation de la colonie , et est ainsi conduit à traiter des différentes sortes de gibiers, biche, tapir , oiseaux , parraka , ramiers , canards ; puis il ajoute :

« On le voit assez d'après cette courte esquisse , la mer , les rivières , les savanes , les forêts , présentent d'immenses ressources alimentaires pour une population beaucoup plus considérable que celle qui est aujourd'hui à la Guyane française. De plus , les forêts ont des richesses inépuisables tant pour les constructions civiles et maritimes que nécessiterait

un accroissement de population, que pour alimenter un vaste commerce d'échange. Il ne faudrait pour cela qu'une initiative un peu résolue, qui ne peut être le fait des particuliers, qui ne peut venir que de la force impulsive du gouvernement.

» En l'état des choses, il faut reconnaître que tout est, pour ainsi dire, à créer, en ce qui touche l'exploitation des forêts et le mouvement commercial dont leurs produits pourraient être l'objet.

» Il vient bien quelquefois à Cayenne des bâtiments américains qui apportent de la farine, et qui, pour le retour, chargent des bois propres aux constructions et à l'ébénisterie; mais ces chargements sont peu fréquents. Avec le petit nombre de bras qui peuvent s'employer à l'abattage et à l'équarrissage, il est évident qu'il ne peut y avoir là de quoi entretenir un mouvement d'échange considérable. Combien ces relations commerciales, qui, à l'heure actuelle, sont si insignifiantes, recevraient du développement si, les exploitations forestières ayant lieu sur une grande échelle, par suite de l'accroissement des bras qui y seraient occupés, il y avait matière à des chargements plus fréquents et plus considérables! Il est des questions qu'il suffit de poser pour qu'elles soient résolues; et celle-là en est une.»

L'heure avancée fait ajourner à une autre séance le chapitre où M. Maurin traitera du mouvement commercial.

Séance du 19 mars 1853.

M. le Secrétaire dépose, outre les recueils adressés par les sociétés savantes, les neuf ouvrages, formant trente volumes, que M. le Ministre de l'instruction publique a envoyés comme encouragement et récompense.

M. Rodier de La Bruguière, récemment nommé, est introduit. Il remercie d'un choix qu'il croit dicté par l'indulgence, et où M. le président, organe de l'Académie, ne trouve qu'un acte de la plus exacte justice.

M. Maurin lit ensuite le dernier chapitre de son essai sur la Guyane; il y traite de l'industrie, du commerce et du régime commercial.

Dans la première section, toute consacrée aux arts et métiers, l'auteur expose le mode d'opérer; il énumère et évalue les produits des diverses professions manuelles: forges, maçonnerie, menuiserie, ébénisterie; ceux de la pêche qui, pratiquée de tout temps, a reçu de nouveaux développements par le fait de l'abolition de l'esclavage, parce que les Noirs y trouvent un moyen d'échapper au travail des ateliers agricoles que leur rendent odieux les souvenirs du passé et surtout leur indolence naturelle.

La seconde section est consacrée à l'industrie du petit cabotage.

Vient ensuite le tableau du mouvement commercial. M. Maurin le trace encore en dé-

tail. Toutes les denrées et marchandises, soit qu'elles viennent des colonies françaises, de la France ou de l'étranger, sont successivement l'objet de calculs et de considérations au point de vue économique.

Voici quelques-uns de ces calculs :

« Bordeaux a expédié 4 navires ; Nantes, 4 aussi ; Marseille, 6 ; Le Havre, 2 ; en tout : 16. Leur tonnage total s'élevait à 2,855 tonneaux pour l'arrivage et 2,412 tonneaux pour le départ.

» Les ports étrangers ont expédié, savoir :

» Etats-Unis 12 navires.

» Brésil 5

» Demerary et Surinam 20

» Saint-Barthélemy 3

» TOTAL 40 navires.

» Le tonnage à l'arrivage s'élevait à 2,999 tonneaux ; au départ, à 3,205 tonneaux.

» Ainsi, le mouvement commercial a roulé sur 56 bâtiments, qui ont apporté 5,854 tonneaux de marchandises, et en ont remporté 5,926 tonneaux.

» Il a été importé, en denrées et marchandises françaises, pour le compte du gouvernement 129,898 f. 75

» Pour le compte du commerce 1,818,185 01

» En tout, le montant total des importations s'est élevé à 2,721,314 f. 35

» Les denrées et marchandises étrangères importées ont été par navires français :

» Des entrepôts métropoli-

ains.....	89,438	f. 50
» Des pays étrangers.....	129,095	99
» TOTAL.....	<u>218,534</u>	49
» Par navires étrangers...	54,696	10
» Le montant total des im- portations se porte donc à...	<u>2,721,314</u>	35

» Voici maintenant les exportations.

» Pour la France :

» Produits du sol.....	850,863	66
» Marchand. franç. réexp.	13,381	07
» — étrang. id.	250	

» TOTAL..... 864,494 73

» Pour les colonies franç.

» Marchand. franç. réexp.	3,000	
» — étrang. id.	50	

» TOTAL..... 3,050 00

» Pour l'étranger :

» Produits du sol.....	114,614	81
» Marchand. franç. réexp.	47,538	21
» — étrang. id.	2,609	

» TOTAL..... 164,782 02

» Le montant total des ex-
portations s'est donc élevé à
la somme de 1,032,326 f. 75

» La valeur des importations se portant à 2,721,314 fr. 35 c., et celle des exporta-
tions à 1,032,326 fr. 75 c., il en résulte que
la valeur de celles-ci a excédé celles-là de la
somme de 1,688,967 fr. 60 c.

» La balance est donc loin d'être au profit
de la Guyane. »

Après ces supputations, l'auteur expose l'organisation administrative de la Guyane :

« Au sommet de la Pyramide se trouve un gouverneur qui exerce les pouvoirs civils et militaires, et qui, dans certaines matières réglées par les ordonnances constitutives du régime colonial, rend des arrêtés qui ont force de loi. Toutefois, il ne rend ces arrêtés qu'avec l'assistance d'un conseil privé, qui, en même temps, juge les affaires de contentieux administratif et a dans ses attributions le vote des dépenses locales. Ce conseil se compose de l'ordonnateur, lequel remplit en même temps les fonctions de directeur de l'intérieur ; du procureur-général, de deux conseillers choisis parmi les propriétaires du pays, du contrôleur colonial, lequel n'a que voix consultative, et du secrétaire archiviste, lequel tient la plume. Il n'y a pas ici, comme aux Antilles et à la Réunion, de commandant militaire, ni de directeur de l'intérieur, dont les fonctions administratives sont séparées de celles de l'ordonnateur, qui restent dans ces colonies purement financières.

» Une Cour d'appel, un tribunal de première instance et six justices de paix composent l'organisation judiciaire de la colonie.

» La Cour d'appel et le tribunal de première instance siègent, comme de raison, à Cayenne.

» La Cour d'appel a six conseillers, un conseiller-auditeur, un procureur-général et un substitut du procureur-général.

» Le tribunal a un juge président, un lieutenant de juge ou juge d'instruction, deux juges auditeurs, un procureur impérial et deux substituts.

» Les six justices de paix sont établies à Cayenne, à Roura, à Kourou, à Sinnamary, à Approuague et à Oyapock.

» Il existe à Cayenne, comme dans toutes nos colonies, un collège d'assesseurs, qui juge les affaires du grand criminel, conjointement avec des membres de la Cour d'appel. C'est une espèce de jury dont les attributions ne sont pas séparées de celles des magistrats. Au jour du jugement, 4 assesseurs se réunissent à 3 membres de la Cour et statuent tout à la fois sur le point de fait et sur l'application de la peine.

» A Cayenne, seulement, il y a un Maire et un conseil municipal. Dans les autres localités, l'administration communale est exercée par deux ou trois fonctionnaires, selon l'importance des lieux, connus sous le nom de commissaires-commandants et de lieutenants de commissaires. Ces localités sont dénommées : Ile-de-Cayenne, le Tour-de-l'Ile, Roura, Tonnégrande, Kourou, Mont-Sinéry, Macoria, Sinnamary, Iracoubo, Oyapock, Approuague, Kaw et Mana.

» L'organisation ecclésiastique de la Guyane ressemble à celle qui existait autrefois aux Antilles avant l'institution des évêchés. Le pouvoir hiérarchique est exercé par un préfet apostolique, et le culte est desservi par des prêtres missionnaires. Ceux de ces prêtres missionnaires qui sont revêtus du titre de curé ont leur résidence à Cayenne, à Approuague, à Kaw, au Canal-Torey, à Kourou, à Sinnamary, à Mont-Sinéry, à Oyapock, à La Gabrielle, à Roura, à Macoria et à Mana.»

M. Maurin termine ce chapitre par des renseignements étendus :

1° Sur l'instruction publique : l'enseignement secondaire , le collège ; sur les diverses écoles primaires et les asiles, qui commencent à être connus ;

2° Sur les autres créations utiles aux intérêts de la colonisation , tels que le Jardin des Plantes , de Batuel ; la ferme de Montjoli , où on élève le bétail , et l'habitation de La Gabrielle , où on cultive la canne à sucre.

Ce sont là des créations auxquelles on ne peut qu'applaudir ; « mais peut-être , ajoute M. Maurin , trouvera-t-on qu'il y a du luxe dans l'organisation administrative et judiciaire d'une colonie dont la population , soumise directement à l'autorité française , ne va pas à 20,000 âmes. Les employés fourmillent , en effet , et c'est une des branches les plus productives de l'industrie locale , que les fonctions publiques. On dirait que ce sont là des pierres d'attente pour un développement plus considérable. Hélas ! le développement se fait attendre depuis longtemps. Quand les Américains du nord s'établissent au milieu d'un pays désert dont ils abattent les forêts, ils commencent , dit-on , par bâtir une église , un hôtel de ville et une maison d'école. C'est là , en effet , une triple édification , si je puis ainsi parler , qui répond à un triple besoin de toute société naissante , et bientôt , autour de ces fondations-mères , viennent se grouper les maisons particulières , viennent se multiplier les habitants. Tel n'est pas l'aspect que présente notre établissement sur le continent américain. Ces prétendus villages, où se trou-

vent des maires , sous le nom de commissaires-commandants et même des juges de paix , se composent d'habitations éparses sur une vaste surface et placées quelquefois à une assez grande distance les unes des autres. Et Cayenne elle-même , où siègent le gouverneur, la Cour d'appel , le tribunal , les principales autorités de la colonie, où sont tous les grands établissements de la colonie , n'est qu'un village de 2,000 âmes, qui tomberait à un niveau bien bas , si on lui retirait les établissements et les fonctionnaires qui sont l'artère principale du peu de vitalité qu'on y trouve. »

ACADÉMIE DU GARD.

DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 1852-1853.

Séance du 2 avril 1853.

M. le président Pagezy distribue divers recueils et dépose deux volumes offerts par M. Compan de Montpellier. L'intérêt qui paraît s'attacher à cet hommage, porte l'académie à nommer M. Isidore Brun pour en rendre compte.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de l'auteur d'un mémoire sur l'oidium tuckery. Cet auteur désirerait ne pas prendre part au concours, mais soumettre seulement ses observations au jugement de l'Académie. Cette proposition trop modeste, combattue par MM. Dumas et Nicot, n'est point accueillie, et il est décidé que l'observateur attentif et habile qui a fait l'envoi d'un utile travail, sera invité à prendre part au concours dont le terme est d'ailleurs si prochain.

M. le docteur Fontaines fait le rapport suivant :

Messieurs ,

L'opuscule, dont j'ai à vous rendre compte, est intitulé : *Remarquable exemple d'intoxication par venin animal, ou cause de la mort du docteur Quesnel de Rouen*, par le docteur Vingtrinier.

Voici le fait dont il s'agit ; je lis textuellement cette observation qui est d'ailleurs très-courte :

« Mardi 4 novembre, à 9 heures du soir, l'honorable docteur saignait un M. Jos..., qui

avait été pris la veille d'une angine aiguë inflammatoire avec symptômes généraux et locaux très-prononcés ; M. Jos..., dont la constitution paraissait excellente, mourut après une maladie qui ne dura que quarante-huit heures.

• La saignée opérée, notre confrère, en essuyant sa lancette, se fit une légère incision au doigt médius de la main droite, près de l'ongle et du côté de l'indicateur ; le sang parut aussitôt et assez abondamment pour l'engager à se servir d'un morceau de papier, et l'entourer afin de ne plus être gêné dans le nettoyage de sa lancette ensanglantée, et pour écrire une prescription.

• Occupé de la gravité des symptômes si brusques et si inquiétants de la maladie qu'il observait, impressionné par les paroles de désespoir de la famille Jos..., et continuant à prendre part à une consultation commencée, le docteur Quesnel ne songea pas à l'accident qui l'intéressait ; son confrère, M. Achille Flaubert ne fut pas non plus engagé à y porter son attention ; en effet, rien ne pouvait donner l'éveil, car l'inspection de la gorge du malade n'avait laissé reconnaître qu'une surface enflammée, très-rouge, et ne présentant ni taches gangréneuses, ni exsudations vénéneuses. Il est même positif qu'après la mort il n'en existait pas sur la pièce anatomique détachée, ainsi qu'a pu s'en assurer l'honorable M. Flaubert, qui me l'a affirmé.

• Quoiqu'il en soit, la plaie du doigt ne se guérit pas par adhésion immédiate ; elle devint le siège d'une inflammation et d'une suppuration. Le gonflement, la douleur et la rougeur se développèrent ensemble, et le sixième jour après la coupure, le médecin appelé vit une *pustule* ressemblant assez à un bouton de vaccin en suppuration avancée.

» *L'incubation* denonça ses premiers signes le dimanche 9 novembre, cinquième jour après l'incision faite au doigt ; alors le malade ressentit dans la journée un malaise général et un froid singulier dont il se plaignait pendant le cours de ses visites ; il ressentit des frissons , des maux de tête , etc.

» Rentré chez lui , dans le milieu du jour , le docteur Quesnel répéta qu'il allait être malade sérieusement ; il fit remarquer à sa femme un gonflement survenu à son doigt et à sa main ; il se fit appliquer un cataplasme.

» Dans la nuit, le bras se tuméfia, et le lundi 10 novembre , sixième jour, les glandes axillaires devinrent douloureuses, gonflées, ainsi que le tissu cellulaire de la région pectorale et scapulaire. M: Quesnel fit alors promener des cataplasmes laudanisés sur toutes les parties douloureuses , sans se souvenir ou peut-être en affectant , devant les personnes de sa maison , de ne pas se souvenir de l'accident du 4 novembre.

» Dans la soirée du lundi et dans la nuit du lundi au mardi , troisième jour du développement des symptômes généraux , et septième jour de l'inoculation , la fièvre devint très-forte , des sensations internes de souffrance le surprirent , et , à onze heures du soir seulement , il consentit à faire appeler son ami , le docteur Voranger , qui constata les symptômes susdits , locaux et généraux , excepté l'état du doigt que M. Quesnel se refusa de faire voir , malgré les sollicitations de Mme Quesnel ; il prétendit avec humeur qu'il s'était écorché au doigt avec une écaille d'huître, et que cela n'avait aucun rapport avec ce qu'il avait au bras ; il est vrai que cela était arrivé ; mais trois semaines s'étaient écoulées depuis cet accident, et il n'en était pas resté la moindre trace.

» Cependant , le docteur Voranger , déjà inquiet de ce qu'il avait vu et regrettant de n'avoir pas inspecté le doigt malade , revit dès le lendemain M. Quesnel ; il constata , à l'endroit de l'incision , une sorte de *pustule* en suppuration , et apprit seulement alors dans quelles circonstances l'accident était arrivé.

» Ce même mardi , septième jour de l'inoculation , les parties engorgées , c'est-à-dire la main , le bras , l'aisselle , la peau etc... , les graisses environnantes , le côté correspondant du cou étaient plus gonflés ; partout la face avait la teinte pâle ou livide , prélude de la gangrène ; d'autre part , les symptômes généraux marchaient vite , le pouls était petit , le ventre était devenu ballonné , les douleurs de tête s'étaient accrues , et , malgré les efforts intellectuels du malade , quelques paroles délirantes échappaient. Effrayé de l'aggravation survenue pendant la nuit , M. Voranger alla exposer ce qui arrivait au docteur Leudet ; bientôt réunis auprès du malade , nos confrères n'hésitèrent pas à voir , dans tout l'appareil des symptômes locaux et généraux , un *empoisonnement par venin animal* , comparable à celui de la vipère ou aux effets toxiques de certaines sanies putrides.

» Mais que faire ! l'infection était générale , les symptômes faisaient des progrès , le pouls s'affaiblissait , les forces vitales s'amointrissaient , l'intelligence seule se maintenait intacte , sauf dans quelques instants ; le mercredi , à trois heures , le docteur Quesnel s'entretenait encore avec lucidité avec un ecclésiastique de ses amis ; mais , peu après , la divagation des idées se montra continue , et , à cinq heures , après huit jours d'inoculation , et moins de quatre de l'apparition des

symptômes, notre malheureux confrère succomba ; il n'était âgé que de cinquante ans, et sa constitution, comme sa santé, étaient des meilleures.»

D'après M. Vingtrinier, cet événement ne pouvant être attribué qu'à une inoculation du sang dont la lancette était imprégnée, en conclut :

1° Que le sang, chez l'homme, peut se vicier spontanément et en quelques heures ; et que cette viciation est transmissible par inoculation ;

2° Que le sang passé à l'état inflammatoire peut, par l'inoculation, produire des accidents de venin.

On ne peut, messieurs, laisser passer des assertions aussi affirmatives, aussi formelles et aussi neuves, sans quelques réflexions critiques.

En médecine, comme dans toutes les sciences d'observation, il n'est jamais de bonne logique de tirer des inductions générales d'un fait isolé, ou d'en déduire un principe, une théorie ; surtout lorsque les circonstances qui constituent ce fait ne sont pas parfaitement établies et que même elles peuvent être contestées.

On dit que le sang a subi une dépravation presque subite, chez un individu qui, doué d'une très-bonne constitution, est mort après 48 heures d'une angine dont on néglige d'indiquer le siège. L'on n'a observé pendant la vie que des symptômes d'inflammation, et après la mort aucune trace de lésions organiques, ni de décomposition de tissus, ni de taches gangréneuses, ni d'exsudations puriformes. Assurément, ces conditions ne sont pas de celles qui, d'ordinaire, donnent lieu à une profonde altération du sang.

Quant aux causes qui ont déterminé la mort du docteur Quesnel , les exemples n'en sont malheureusement pas rares, et il n'est nul besoin, pour s'en rendre compte , de recourir au système de l'inoculation d'un venin animal.

Les doigts sont habituellement si exposés aux atteintes des corps extérieurs et leur sensibilité est si exquise, à cause des houppes nerveuses dont leur pulpe est pourvue , que la moindre lésion , la piquûre la plus superficielle peuvent donner lieu à des conséquences graves.

Il n'est pas de praticien qui ne puisse citer des exemples d'événements funestes survenus à la suite d'une simple piquûre à l'un des doigts. Nous conserverons longtemps le souvenir de la mort d'une jeune fille de 17 ans , habitant une ville voisine. Piquée au doigt médius par le talon d'une aiguille à coudre qui avait traversé le dé dont le doigt était muni , des symptômes inflammatoires se propagèrent dans une grande étendue et avec une telle rapidité que le neuvième jour après l'accident , appelé auprès de cette jeune personne , nous la trouvâmes dans la dernière période d'une fièvre par absorption purulente. Une abondante supuration avait décollé presque toute la peau du bras , du cou et de l'épaule. Des plaques gangréneuses occupaient toutes ces parties. La mort survint le onzième jour .

Il y a une trop grande analogie entre cette observation et celle qui fait le sujet du travail de M. le docteur Vingtrinier, pour qu'il ne soit pas permis, au moins, de douter de l'existence d'un venin inoculé par la lancette du docteur Quesnel. Selon toutes les probabilités, ce médecin a succombé aux conséquences d'une

inflammation transmise au loin par l'intermédiaire des filets nerveux , des vaisseaux lymphatiques et des veines dont les doigts sont si abondamment pourvus.

C'est là notre croyance , contrairement aux conclusions de M. le docteur Vingtrinier.

Toutefois, messieurs, si dans notre opinion, le fait qui nous occupe ne doit pas être attribué à une inoculation ; nous sommes loin de révoquer en doute l'importance de cette cause dans des circonstances malheureusement trop fréquentes. Dans les amphithéâtres de dissection , quand la décomposition , la putridité , l'ichor se développent sur les cadavres , la plus légère piquûre , l'excoriation la plus imperceptible peuvent amener de grands dangers. C'est à la suite d'une piquûre semblable que le célèbre anatomiste Spigel éprouva des accidents inflammatoires et des abcès qui causèrent sa mort après soixante jours de souffrance , malgré les soins qui lui furent prodigués par son ami Benoit Sylvaticus. Ce fut encore un événement de cette nature qui fut sur le point , en 1786, de plonger dans le deuil la médecine française , en lui enlevant un des hommes qui lui ont fait et lui font encore le plus d'honneur. M. Corvisart , d'après la relation du professeur Percy , s'était blessé à un doigt en procédant à une inspection anatomique. Bientôt le bras tout entier s'engorgea énormément ; Desault fut obligé d'y faire , à plusieurs reprises , de profondes incisions que le malade soutint avec assez de fermeté, quoiqu'il eût perdu l'espoir et jusqu'au désir de guérir ; circonstance, dit M. Percy, qui affligea plus vivement les témoins assidus de sa triste situation , que tous les autres ravages qu'avait produits le virus inoculé. Enfin, les talents du célèbre chirurgien dont l'amitié la

plus intime pour le malade ne put intimider la main, ni faire fléchir la sévère expérience, parvinrent à rendre à la santé l'un des médecins les plus dignes d'occuper le premier rang dans la science.

Il est à regretter que M. le docteur Quesnel, en se refusant à un examen nécessaire, n'ait pas permis aux habiles médecins qui l'entouraient, que leur traitement fût, des le début, proportionné à la gravité de la maladie. On s'est borné à des applications insignifiantes, quand il eût été opportun d'agir avec la plus grande énergie. Des vésicatoires, des cautérisations profondes, des incisions de débridement; l'emploi du mercure, les acides minéraux, le camphre, le kina étaient très-indiqués en une pareille occurrence, et lors même que ces moyens eussent été mis en usage sans succès, il resterait au moins la conviction que le mal était au-dessus des ressources de l'art.

Messieurs, en terminant ce rapport, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie :

D'adresser des remerciements à Monsieur le docteur Vingtrinier, pour l'intéressante communication qu'il a bien voulu lui adresser ;

Mais de ne point admettre, sans une extrême réserve, des conclusions qui ne me paraissent pas suffisamment motivées.

M. le docteur Vingtrinier est un médecin d'un mérite trop réel pour qu'il soit permis d'user de complaisance dans l'appréciation de ses travaux. Il est de ceux qui peuvent, sans danger pour leur renommée, supporter la critique et la contradiction.

Après ce rapport dont les conclusions sont entièrement adoptées, M. Teulon donne lecture de la traduction en vers français de la

6^e satire de Juvénal , l'Académie est frappée de l'énergie et de l'éclat de cette composition qui est comme un monument authentique de la corruption générale à cette époque désastreuse de l'histoire. Elle est aussi hautement satisfaite de l'habileté et de la précision avec lesquelles l'œuvre a été reproduite ; elle a particulièrement remarqué les portraits des femmes romaines qui avaient la manie de plaider et de s'exercer à la lutte.

M. Germer Durand lit, au nom de M. le capitaine Colson , le commencement d'un Mémoire considérablement augmenté et presque refondu , lequel a pour objet les billets de confiance.

L'auteur n'avait porté autrefois ses études que sur le département du Gard , aujourd'hui il a agrandi le cadre et étudié pour les 85 autres départements ce mode accidentel de représenter les valeurs.

Au printemps de l'année 1790, dit-il, le numéraire commençait à manquer ; il devint de jour en jour plus rare et disparut même presque entièrement. On attribuait cette disette à l'émigration , aux approvisionnements faits à l'étranger, à la malveillance. Mais une certaine défiance qui agitait tous les esprits, l'inquiétude de l'avenir , et surtout les troubles populaires furent la plus puissante , la véritable cause de ce malheur public. «C'est par la circulation que le numéraire devient apparent ;
 • quand la confiance règne , l'activité des
 • échanges est extrême, le numéraire marche
 • rapidement, se montre partout, et on le croit
 • plus abondant, parce qu'il sort davantage ;
 • mais quand les troubles politiques répandent l'effroi, les capitaux languissent, le nu-

« méraire marche lentement , il s'enfuit souvent et on accuse à tort son absence. » (1)

L'Assemblée nationale, croyant les espèces métalliques épuisées, obéissant d'ailleurs à la nécessité de pourvoir immédiatement à des besoins urgents, donna cours forcé de monnaie aux *bons* ou *assignats* qu'elle avait créés pour faciliter la vente des biens du clergé. Ces assignats étaient affectés au paiement des créanciers de l'Etat : hypothéqués sur les biens nationaux, ils devaient constituer entre leurs mains ou celles de leurs concessionnaires de bons titres de créance, mais ils n'étaient encore que simples titres qui, pour être acquittés, exigeaient une opération ultérieure. Le décret de l'Assemblée les transforma en véritable monnaie. Les créanciers de l'Etat furent alors réellement remboursés, puisqu'ils purent donner leurs assignats en paiement.

Dans le département du Gard, comme dans toute la France, la rareté du monétaire se faisait vivement sentir. Dès le mois de mai 1790, à Bordeaux, à Marseille et dans plusieurs autres villes du royaume, des bureaux avaient été organisés dans le but de faciliter l'échange des assignats de 200 et de 300 livres contre de l'argent. Ils produisaient les plus heureux résultats. Le conseil-général de la commune de Nîmes désirant venir en aide aux citoyens, principalement aux agriculteurs et aux fabricants, prit, le 24 mai, une délibération tendant à suppléer l'Assemblée nationale de permettre que la municipalité fit un emprunt de 150,000 livres pour l'établissement d'une *Caisse d'Echan-*

(1) A. THIERS, *Histoire de la Révolution française*, t. 1, p. 121.

ge (1). J'ignore si l'autorisation fut accordée, et je n'ai trouvé aux archives aucun document qui pût me faire penser que ce projet fut mis à exécution.

Une loi ordonna plus tard la création d'un semblable bureau dans chaque chef-lieu de district; mais la rareté du monétaire en rendit l'exécution impossible.

Bientôt les assignats dont l'Assemblée nationale avait décrété l'émission, furent, avec les espèces de cuivre, la seule monnaie en circulation. Le manque presque absolu de valeurs intermédiaires entre les sous et les assignats de 50 livres, occasionnaient une gêne excessive dans les transactions journalières, surtout dans les petites opérations du commerce de détail. Les délibérations et la correspondance des corps administratifs et municipaux mentionnent quantité de faits qui prouvent l'état général de souffrance causé par cette pénurie extrême.

Les assignats, mis en concurrence avec les espèces métalliques, n'avaient pas tardé à subir une dépréciation. Les deux émissions ordonnées par l'Assemblée nationale ne représentaient, il est vrai, qu'une partie du capital sur lequel elles étaient hypothéquées; mais le

(1) Un avantage inappréciable qu'on pourra retirer de cet établissement, c'est qu'il convaincra le peuple qu'il est égal d'avoir des assignats ou de l'argent, et même qu'il est préférable d'avoir des assignats, puisqu'ils portent intérêt, tandis que l'argent, que l'on est obligé de garder, ne produit rien. (*Conseil général de la commune de Nîmes, séance du 24 mai 1790.*) — Les assignats de 200 et de 300 livres, de la première émission, portaient intérêt.

papier-monnaie de ces émissions (1) ne tirait pas, comme l'argent, sa valeur de lui-même : pour le réaliser, il fallait une vente. Il était donc réellement inférieur au numéraire. Voilà pourquoi tout le monde refusait de l'accepter au pair.

En rendant forcée la circulation de ce papier, le numéraire devait se cacher et disparaître, ce qui est arrivé.

On n'en était pas encore au temps où de nombreux désordres dans l'administration des biens nationaux et des émissions immodérées d'assignats firent évanouir toute confiance ; mais déjà quelques esprits prévoyaient l'avenir ; déjà les conséquences naturelles de l'infériorité relative du papier-monnaie donnaient lieu à un agiotage que les lois étaient impuissantes à réprimer. Bientôt les négociants, ne pouvant plus baser leurs opérations sur une valeur fixe et certaine, les suspendirent, ou du moins en ralentirent le cours : la plupart des fabricants fermèrent leurs ateliers, et les ouvriers, sans ouvrage, manquèrent du nécessaire. La culture des terres elle-même, devenue onéreuse pour le propriétaire, fut négligée. Le prix des denrées s'accrut en raison de la perte que les assignats éprouvaient dans l'échange, et les malheureux ouvriers dont le salaire n'avait pas été augmenté proportionnellement

(1) Le Directoire du département du Gard avait adopté, le 19 septembre 1799, un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, contenant les idées les plus sages sur la circulation du papier-monnaie. L'auteur, M. Trélis, y faisait ressortir les inconvénients d'une seconde émission d'assignats, et concluait à l'abandon du projet de cette seconde émission, dont la valeur devait s'élever à deux milliards.

à cette perte toujours croissante, furent réduits à la misère.

On pensait alors généralement que le seul remède à tant de maux était une émission abondante de numéraire de faible valeur. Le gouvernement faisait convertir en monnaies les cloches des monastères supprimés et les métaux provenant des églises et des châteaux; mais la fabrication était trop lente et la répartition trop faible pour suffire aux besoins du peuple dont les souffrances se traduisaient surtout dans les grands centres de population et les villes manufacturières par des agitations qui portaient atteinte à la confiance et à la tranquillité publiques.

II. Dans le courant de septembre 1790, les négociants et fabricants de la ville de Nîmes, désirant prévenir la suspension du travail dans les fabriques et mettre un terme à l'agiotage qui menaçait de les forcer à discontinuer leurs travaux, se réunirent en société; ils créèrent un bureau d'échange et donnèrent en paiement à leurs ouvriers de petits cartons de *trois livres* et de *vingt sols*, avec lesquels ceux-ci achetaient aux boulangers, bouchers et autres fournisseurs, les denrées qui leur étaient nécessaires.

L'échange au pair de ces cartons contre des assignats nationaux se faisait au bureau à des jours et heures fixés par un règlement.

Le mois suivant, cet exemple fut imité par les négociants et fabricants des villes manufacturières de Saint-Hippolyte et de Sauve; en novembre, par ceux d'Uzès; dans le courant de 1791, par ceux de St-Jean-du-Gard, Aiguesvives et St-Laurent-le-Minier.

Suppléer au défaut d'espèces monnayées, rendre l'activité aux manufactures, la confiance au commerce, procurer du travail aux ou-

vriers, aux fournisseurs la vente de leurs denrées, diminuer l'agiotage, calmer l'irritation populaire et maintenir la tranquillité publique, tels furent le but et les résultats de la création de ces premières caisses patriotiques.

En général, les corps administratifs et municipaux protégèrent ces établissements dès leur création. Le conseil-général de la commune de Nîmes adopta même le bureau d'échange de cette ville et le mit sous la garantie spéciale de la commune.

Le 6 mai 1791, l'Assemblée nationale, reconnaissant la nécessité d'une émission d'assignats inférieurs à 50 livres, avait décrété qu'il en serait fabriqué de cinq livres pour une somme de cent millions.

La création de ces assignats de cinq livres était une bonne mesure; mais il eût fallu la compléter par des coupures de moindre valeur. Le besoin de petite monnaie était en effet si général en France que non-seulement des caisses patriotiques avaient été créées dans tous les départements, mais que tous les billets de confiance de chacune d'elles, originellement destinés à faciliter le paiement des ouvriers d'une manufacture ou les transactions des habitants d'une même commune, commençaient à circuler indistinctement dans toute l'étendue du royaume, bien que leur acceptation ne fût point obligatoire.

L'émission des assignats de cinq livres fournit à l'agiotage un nouvel aliment. Malgré les défenses réitérées des administrations, le prix des denrées de première nécessité variait suivant la nature du paiement en assignats ou en argent. Les villes de Saint-Esprit, Sommières, Beaucaire, le Vigan, etc., informèrent le Directoire du département de la gêne excessive

que la disette de numéraire amenait dans les opérations du petit commerce. Elles demandaient l'envoi d'une certaine somme en monnaies de cuivre et de billon, pour établir un bureau qui recevrait des assignats de cinq livres en échange de cette monnaie; mais le département n'ayant point de fonds à sa disposition, ne pouvait faire d'envoi de numéraire. Pour suppléer alors au défaut d'espèces métalliques, les municipalités d'Uzès, de St-Gilles, de Pont-Saint-Esprit, de Canaules, de Bagnols et de Beaucaire, la *Société des Amis de la Constitution* à Aiguesvives et à Calvisson; des sociétés particulières à Sommières, au Vigan, à Vallesraugue, à Aubais et à Lezan; un seul individu à Saint-Geniès-de-Comolas et à Caveirac, créèrent une caisse patriotique, avec ou sans autorisation des corps administratifs, et mirent en circulation des billets de diverses valeurs, qui facilitèrent les petites transactions.

De son côté, le Directoire du département encourageait la fabrication des flaons par tous les moyens en son pouvoir. Ainsi, le 28 octobre 1791, applaudissant au patriotisme des frères Mazodier, qui en avaient fait fabriquer une assez grande quantité à St-Paul-de-la-Coste et demandaient la permission de les distribuer dans le district d'Alais, il déclara que la loi autorisait l'achat des matières destinées à cet emploi et que les frères Mazodier avaient acquis des droits à la reconnaissance publique. Le 10 décembre, il prit un arrêté semblable en faveur de MM. François Guisquet et Bruguière l'ainé, citoyens de Nîmes, dont il vérifia les comptes.

Considérant, en outre, qu'il importait à la ville de Nîmes et à la prospérité de ses manufactures de donner plus d'activité à la fabrication des monnaies de cuivre, il exhorta tous

les citoyens à établir des ateliers pareils à ceux de MM. Guisquet et Bruguière, invita la municipalité à traiter pour s'assurer de tous les sous qu'ils feraient fabriquer, et dans le cas où les administrateurs de la commune ne le jugeraient pas convenable, chargea le procureur-général-syndic de se concerter avec MM. Guisquet et Bruguière et de prendre les mesures nécessaires pour faire jouir le département des avantages du produit de leur fabrication.

Un décret de l'Assemblée législative du 20 mai 1791 avait exempté du droit de timbre les billets de 25 livres et au-dessous. A partir de cette époque, les caisses patriotiques se multiplièrent : dans un grand nombre de villes, de bourgs, de villages ou de hameaux, des sociétés ou de simples particuliers, animés du désir de suppléer au défaut de numéraire, et trop souvent aussi de se procurer un capital destiné à des spéculations étrangères au bien public, mirent en circulation des billets de toutes valeurs, depuis 6 deniers jusqu'à 25 livres.

Il était impossible de ne pas reconnaître que plusieurs caisses avaient singulièrement abusé de la confiance publique.

L'Assemblée rendit le 30 mars un décret (sanctionné par le roi le 1er avril), qui enjoignait aux municipalités de vérifier la situation des caisses patriotiques créées dans l'étendue de leur ressort ; de constater l'existence des fonds représentatifs de valeurs émises et d'empêcher à l'avenir toute nouvelle fabrication ou émission. — L'article 3 exceptait de cette prohibition les caisses qui étaient ou seraient établies par les municipalités ou autres corps administratifs. — Les procès-verbaux de vérification devaient être envoyés aux Directoires de département, qui en feraient passer des extraits au ministre de l'intérieur.

Les circonstances rendaient ces mesures absolument nécessaires.

« Le peuple avait besoin de petite monnaie »
 » pour ses achats journaliers, et des hommes »
 » cupides, abusant de sa confiance, portaient »
 » des coups funestes au crédit public. La quan- »
 » tité excessive d'un numéraire devenu sus- »
 » pect élevait le prix des consommations. La »
 » plupart des caisses ne conservèrent point en »
 » dépôt les assignats représentatifs de leurs »
 » billets. Enfin, il était de notoriété publique »
 » que beaucoup de ces établissements se li- »
 » vraient à des spéculations immorales, crimi- »
 » nelles et désastreuses. (1) »

Une prompt application de la loi destinée à réprimer ces désordres étaient indispensable : cependant, soit en raison d'occupations jugées plus importantes, soit insouciance ou ignorance des faits, la loi du 1er avril ne fut pas exécutée tout de suite, et par conséquent ne produisit pas immédiatement les résultats qu'en attendait l'Assemblée. Le 8 juin, le ministre de l'intérieur, interrogé par elle sur l'exécution de cette loi, ne put donner aucun renseignement. Il s'en plaignit aux 83 départements. Une lettre des administrateurs aux huit districts du département du Gard, en date du 17, nous apprend que, dans ce département, aucune des municipalités émissionnaires ne s'était conformée à cette loi.

L'Assemblée législative était entrée dans la voie des réformes. Plusieurs adresses l'engagèrent à y persévérer. La ville de Beaucaire, entre autres, dont la foire célèbre attirait alors,

(1) Circulaire du ministre Rolland, en date du 6 juin 1792.

comme aujourd'hui, un grand nombre de citoyens de tous les départements, réclamait avec instance, le 22 mai, la prohibition sévère des billets de confiance hors du territoire des communes émissionnaires. C'était en effet un excellent moyen d'en arrêter et prévenir la contrefaçon ; mais la municipalité de Beaucaire ne songeait pas aux inconvénients graves qui seraient résultés de cette prohibition ; elle n'avait en vue que de déjouer les manœuvres coupables d'une bande de filoux qui achetaient des marchandises avec des billets faux ou falsifiés. Elle demandait, en outre, pour le 6 juillet, l'envoi d'une somme considérable de coupures de dix sous contre lesquelles les négociants échangeaient leurs assignats.

Le 17 juin, elle réitéra ses demandes dans une nouvelle adresse à l'Assemblée législative (1), et pria le ministre de l'intérieur et MM. Taverrier et François, députés, de vouloir bien appuyer ses réclamations. Le ministre écrivit à

(1) Adresse de la municipalité de Beaucaire à l'Assemblée nationale. — 17 juin 1791. — « Législateurs, le commerce vous demande, par notre organe, de prohiber, hors des communes respectives auxquelles ils sont affectés, les billets de confiance qui circulent sous le nom de différentes villes du royaume, et d'établir à Beaucaire une caisse d'échange d'assignats de 10 et 25 sols contre ceux d'une valeur supérieure. C'est l'unique moyen, dans la circonstance actuelle, de déjouer les complots d'une horde de filoux qui se disposent à faire des achats avec des billets faux, dits de confiance. C'est le plus sûr et le plus court moyen de rassurer le commerce, de lui procurer une tranquillité sans laquelle il ne pourrait exister, d'empêcher la ruine de bien des citoyens, et de maintenir le calme dans une cité qui est, dans le courant de juillet, le rendez-vous du commerce de l'Europe. »

son collègue des contributions publiques, qui répondit, le 28 juin, que l'impression des assignats de 10 et de 15 sols était commencée, mais que la machine destinée à les timbrer ne pouvait être mise en activité avant huit jours; que, d'ailleurs, aux termes de la loi du 8 janvier, ces coupures ne devaient être délivrées que lorsqu'il en aurait été fabriqué pour cinquante millions; qu'il était donc impossible de procurer à la municipalité de Beaucaire le secours qu'elle demandait pour les opérations de la foire prochaine. Le ministre envoya copie de cette lettre aux administrateurs du département, les informa qu'il n'avait rien à statuer sur les billets de confiance, chacun pouvant, à son gré, les refuser ou les accepter, et qu'il leur appartenait de prendre toutes les mesures légales pour surveiller la mauvaise foi et l'empêcher de s'introduire dans les transactions.

En considération de l'intérêt général du commerce, l'Assemblée dérogeant à l'art. 2 de la loi du 8 janvier, décréta, le 12 juillet, que la trésorerie ferait parvenir, par la voie la plus prompte, à l'administration du département du Gard, une somme de 200,000 livres en assignats de *dix* et *quinze* sols, qui seraient envoyés, sans délai, à la municipalité de Beaucaire, pour y être échangés contre des assignats de cinq livres. Ces 200,000 livres devaient être imputés au département, lors de la répartition générale.

Le 3 août, les assignats arrivèrent à Nîmes.

Le même jour, le directoire du département, considérant que la foire de Beaucaire étant terminée, le but de l'Assemblée ne pouvait plus être rempli; que ces 200,000 livres de coupures étant imputées au département, il était convenable de les rendre à leur première desti-

nation, arrêta qu'elles seraient réparties entre les huit districts. Cependant, prenant en considération le grand nombre de Billets de Confiance que les opérations de la foire avaient laissés entre les mains des habitants, il ordonna qu'il serait mis à la disposition de la ville de Beaucaire une somme de 10,000 livres de coupures, pour servir à des échanges contre des assignats de cinq livres.

Le département du Gard reçut ainsi les premières coupures livrées à la circulation.

Séance du 16 avril.

M. le président Pagezy distribue les divers recueils et le secrétaire perpétuel communique la correspondance.

M. de Castelnau dépose un mémoire manuscrit que l'auteur, M. Mazade, d'Anduze, soumet au jugement de l'Académie. M. le docteur Fontaines veut bien se charger de l'examiner et de faire ensuite un rapport.

M. Germer Durand continue, au nom de M. le capitaine Colson, la lecture du mémoire sur les billets de confiance. « Après la publication de la loi du premier avril qui laissait en circulation les billets émis par les sociétés ou les particuliers, douze caisses patriotiques furent établies dans le département du Gard, par autant de municipalités, avec l'agrément des corps administratifs. La première fut celle d'Alais (délibération du 15 avril). Vinrent ensuite : Anduze (28 avril), Sauve (27 mai), St-Hippolyte (1^{er} juin) et St-Ambroix (11 juin). Dans le courant de juillet, les demandes se

multiplièrent. Le 3 août, les administrateurs du département prirent un arrêté déclarant qu'il n'y avait lieu à statuer sur les autorisations demandées. Mais le Directoire ne tarda pas à modifier son jugement. La plus faible coupure nationale était de *Dix* sous, et les espèces métalliques provenant de la fonte des cloches étaient loin de suffire aux besoins des petites transactions. Il était donc essentiel de favoriser la création par les municipalités de valeurs inférieures à *dix* sous. Le 13 août, il autorisa la commune de St-André-de-Roquepertuis. Le 25, revenant sur son arrêté du 3, il accorda la même autorisation aux municipalités de Génolhac, St-Florens, St-Jean-de-Valériscle, Notre-Dame-de-Laval et St-Andéol-de-Trouillas (1). Le 25 septembre, il autorisa celle d'Aiguesmortes; enfin, le 6 novembre, trois jours avant le vote de la loi qui allait supprimer toutes les caisses patriotiques et ordonner l'échange immédiat de leurs billets, il autorisa la Municipalité de Villeneuve-lès-Avignon.

En résumé, les premières caisses patriotiques établies dans le département du Gard furent celles des négociants ou fabricants de Nîmes, St-Hippolyte, Sauve et Uzès, créées dans les derniers mois de 1790. En 1791, et jusqu'à la publication de la loi du 1^{er} avril 1792, des sociétés particulières et quelques Municipalités suivirent cet exemple. Vinrent enfin, après cette publication, le plus grand nombre des Municipalités. Le Directoire du départ-

(1) Malgré cette autorisation, Notre-Dame-de-Laval et St-André-de-Trouillas n'ont pas émis de billets de confiance.

tement et ceux de district n'ont émis aucun billet de confiance.

Un des plus graves inconvénients des billets de confiance consistait dans la facilité de les contrefaire, et surtout dans la difficulté de s'assurer de leur authenticité, lorsqu'ils circulaient à une certaine distance de la commune émissionnaire.—Le département du Gard eut beaucoup à souffrir de cet inconvénient. Les billets faux ou falsifiés y circulaient en grand nombre. C'étaient, pour la plupart, des contrefaçons de billets étrangers; mais j'en connais plusieurs, imprimées, gravées, ou faites à la main, des billets de Nîmes, Cavillargues, Sabran, Sauve et St-Gilles. Les bordereaux d'échange des départements voisins mentionnent des billets de Caveirac, Uchaud, Tavel et Quissac; cependant ces communes n'ont fait aucune émission.

Le 8 novembre, la Convention nationale, sur le rapport de Cambon, décréta la suppression presque immédiate des caisses patriotiques, et interdit, à compter du 1^{er} janvier 1793, la circulation de leurs billets, dont toute nouvelle création ou émission fut assimilée au crime de faux monnayage. Elle n'eut égard ni aux besoins des populations dont les billets de confiance étaient la monnaie usuelle, ni aux nombreuses difficultés que devait rencontrer l'exécution de son décret.

A la nouvelle de la suppression prochaine des billets de confiance, beaucoup de citoyens ne les voulaient plus recevoir. Dans beaucoup de localités, les marchés n'étaient plus approvisionnés, et l'achat des denrées de première nécessité devint très-difficile, même en les payant à un taux élevé. Le besoin de petite monnaie avait fait recevoir indistinctement les billets de toutes les caisses patriotiques et

chaque citoyen en avait quelques-uns entre les mains. La loi ne prescrivait aucun mode général pour les retirer de la circulation et les rembourser aux porteurs. Une perte plus ou moins considérable était imminente, perte d'autant plus regrettable qu'elle devait peser principalement sur la partie de la population le moins en état de la supporter.

Le 10 décembre, le Conseil administratif du département du Gard adressa des observations à ce sujet à la convention nationale et proposa de suppléer au défaut d'assignats au-dessous de dix sous, en autorisant la division en deux parties égales de ces assignats, dont chaque moitié conserverait la valeur de cinq sous. Les assignats de dix sous ayant deux timbres secs et plusieurs gravures au centre et à la bordure, chaque fraction eût été d'une contrefaçon difficile. Ces coupures ainsi réduites devaient en outre faire cesser, pour les citoyens illettrés, l'incertitude et les erreurs auxquelles donnaient lieu la trop grande conformité des assignats de dix sous avec ceux de quinze. L'opération présentait par conséquent de grands avantages sans exiger la moindre dépense.

Les commissaires de la convention, présents à la séance du Conseil administratif, approuvèrent ces observations et promirent de les appuyer auprès de l'assemblée. Des adresses semblables furent envoyées par la plupart des départements. La convention nationale reconnaissant que l'article 21 de la loi du 8 novembre n'était pas exécutable, décréta le 19 décembre que le délai fixé par cet article serait prorogé. Les administrations départementales pouvaient prendre les mesures qu'elles jugeraient convenables pour l'échange des billets en circulation dans leur arrondisse-

ment. La promulgation de ce décret rassura les esprits et fit à-peu-près évanouir la crainte de la secousse qui aurait probablement eu lieu.

Néanmoins, dans quelques localités, la circulation des billets étrangers continuait à éprouver des obstacles et causait quelques agitations. Le directoire du département fut instamment prié de s'occuper sans délai des mesures à prendre pour retirer et échanger ces billets. Le 24 janvier, le Conseil administratif prit un arrêté en exécution duquel les districts et les municipalités des villes et de la campagne nommèrent des commissaires pour retirer de la circulation tous les billets de confiance.

Les premières opérations de l'échange mirent en évidence des difficultés auxquelles on n'avait point songé lors de l'émission. Beaucoup de billets ne portaient ni le nom du district, ni celui du département, quelques-uns pas même celui de la commune. L'absence de ces indications ne fut pas d'abord un inconvénient, parce que tout le monde connaissait parfaitement l'origine de ces billets. Mais, lorsque répandus au loin dans toutes les directions, il fallut les renvoyer aux caisses émissionnaires, l'embarras fut grand. Pour y remédier autant que possible, les administrateurs de la plupart des départements formèrent, sur les renseignements fournis par les districts, des listes indiquant les corps administratifs, municipalités, sociétés ou particuliers qui auraient émis des billets de confiance. Le 18 mars 1793, le procureur-général syndic du département du Gard avait demandé aux huit districts un état des caisses patriotiques établies dans l'étendue de leur ressort. Au reçu des réponses il en dressa un état

général qui fut imprimé en placard et envoyé aux autres départements.

Un autre inconvénient auquel ne paraient point les listes officielles, c'est qu'il existe en France beaucoup de communes du même nom. Aussi cet échange donna-t-il lieu à une correspondance très-active entre les administrations départementales et communales.

A partir de cette époque jusqu'à leur disparition totale, les billets de confiance retirés de la circulation étaient vérifiés, annulés, comptés et brûlés sur la place publique de la commune émissionnaire, en présence du peuple et de la municipalité chargée d'en dresser procès-verbal.

La correspondance des administrateurs du Gard avec les autres départements, relativement à l'échange des billets de confiance, a duré plus de deux ans (de janvier 1793 au mois de ventôse an III). Il résulte du dépouillement des comptes particuliers que la somme totale des envois réciproques de billets se monte à plus de cinquante mille livres. Ainsi l'Ardèche envoya pour 6,400 livres 2 sous 6 deniers de billets du Gard qui circulaient dans l'étendue de son ressort, et reçut en échange pour 4,053 livres, 16 sous de ses propres billets qui circulaient dans le Gard au moment de l'échange général.

Les opérations de l'échange des billets de confiance n'étaient pas encore terminées au commencement de l'an IV. Le 9 germinal, le président du département adressait aux municipalités de Saint-Hippolyte, d'Uzès et du Pont-Saint-Esprit 4,000 francs en assignats provenant de l'échange de billets envoyés, dans le temps, aux administrateurs *par les ci-devant districts*. Le 25 floréal an IV il en-

voyait encore 780 francs en assignats à la municipalité de Saint-Ippolyte.

La comptabilité de la caisse patriotique de beaucoup de communes s'est prolongée jusques en l'an v et même plus tard. Des dépenses urgentes avaient nécessité des emprunts sur cette caisse, quand les lois des 11 ventôse et 28 floréal an ii vinrent augmenter les embarras.

En somme, les billets de confiance ont rendu de grands services, malgré les nombreux inconvénients de leur existence. Pendant plus de deux ans (de 1790 à 1793), ils ont été presque la seule monnaie entre les mains du peuple. Bien que chacun pût à son gré les refuser ou les accepter, leur circulation était réellement forcée par le manque d'assignats et de numéraire de faible valeur. Les vices principaux des caisses patriotiques consistaient dans leur nombre, la facilité de contrefaire leurs billets, l'incertitude de leur durée et de leur solidité, leurs émissions trop abondantes. Si, dès l'origine, le gouvernement avait fait fabriquer, en suffisante quantité, de petits assignats, ou mieux des assignats métalliques de valeurs égales aux monnaies effectives qu'ils auraient provisoirement remplacés, ces petits assignats, métalliques ou non, se prêtant à toutes les transactions, les caisses patriotiques n'eussent pas été créées. Les avantages de cette émission immédiate par le gouvernement auraient été, je crois, une hypothèque solide, une confiance plus grande, une garantie contre les faussaires, une circulation forcée dans toute la France, et par conséquent, une bonne mesure à cette époque. L'adoption comme monnaie usuelle des assignats fractionnés en petites valeurs n'était et ne pouvait être qu'une mesure tran-

sitoire. Les troubles politiques avaient fait disparaître momentanément de la circulation les espèces métalliques, comme ils les ont fait et les feront toujours disparaître chaque fois que la paix, la confiance et la sécurité publique cesseront d'exister. Il fallait y suppléer. Dès lors, il était préférable, à mon avis, que le gouvernement se chargeât seul de la fabrication.

Il est incontestable qu'en temps de Révolution, la circulation au pair du papier-monnaie en concurrence avec les espèces métalliques sera toujours impossible. Le papier, quelle que soit la solidité de son hypothèque, ne peut être qu'une *promesse de payer* ; il est donc, par sa nature même, inférieur au numéraire. Pour l'accepter au pair, il faut une confiance entière, une sécurité parfaite, une tranquillité publique que la paix intérieure, la prospérité du commerce et de l'industrie peuvent seules donner. A l'époque de nos billets, le véritable, le seul remède aux souffrances et à la misère du peuple était la cessation des agitations politiques ; mais quelle puissance humaine eût pu contenir et diriger la Révolution ? »

Séance du 30 avril 1853.

M. Auguste Pelet rend compte en ces termes d'une excursion qu'il a récemment faite dans les environs :

« Plin est le seul historien de l'antiquité qui fasse mention d'une ville appelée *Heraclea*, située aux embouchures du Rhône, mais comme elle n'existait déjà plus au temps où il

écrivait: *Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse*, il n'est pas surprenant qu'il ne nous dise pas si elle était sur la rive droite ou sur la rive gauche de ce fleuve, et que nous soyons aujourd'hui dans la plus grande incertitude sur sa situation. Dans l'abrégé qui nous reste du dictionnaire géographique d'Etienne de Byzance, on voit onze villes portant le nom d'*Heraclea*, dont une se trouvait dans les Gaules, mais sans désignation du lieu où elle était située. Au milieu de tant d'incertitudes, l'emplacement de l'antique *Heraclea* des Gaules a été fixé par les archéologues, sur tous les points voisins des embouchures du Rhône, où l'on rencontre quelques vestiges de monuments antiques. Hâtons-nous de dire, qu'à cet égard, aucune localité n'a présenté, jusqu'à présent, d'aussi nombreux éléments que ceux qu'on découvre journellement dans une seule terre de soixante hectares, connue sous le nom de l'*Argentière*, dans le domaine d'*Espeyran*, sur la rive droite du Rhône, à quatre kilomètres au midi de St-Gilles.

Le propriétaire de ce domaine, homme que recommandent à un si haut degré, son amour de l'art, ses applications agricoles, une inépuisable charité et une hospitalité digne des temps antiques, M. Sabatier, a recueilli sur cet emplacement des médailles romaines, des vases de toute espèce en verre ou en argile, des lampes et des lampadaires en bronze, d'une très-belle conservation et de forme élégante, une quantité considérable de poteries diverses, et, en dernier lieu, les inscriptions funéraires que nous reproduisons ci-dessous. Le style simple et noble avec lequel quelques-unes sont formulées et la beauté des caractères, doivent les faire classer parmi les monuments du pre-

mier siècle, mais ils ne peuvent avoir le moindre rapport avec cette ville grecque qui n'existait déjà plus du temps de Pline en supposant qu'elle ait jamais existé :

D M
C-ELVI SEXTINI
OCCIA TERTVLLA
SOROR-P

Aux dieux Mânes de C. Elvius;
Occia Tertulla, sa sœur,
l'a érigé.

VEGETI
AVRELI F.
ET QUARTVLANE
IVSTI F.

(Aux Mânes)
de Vegetus,
fils d'Aurelius
et de Quartula,
fille de Justus

Q. C...
MARC...
CAT...
P. F...

D M
OMVLANE
ARETVILI F.
(Sic) MAXIMVS MARGIN
A F MATRE PIENTISSIM
AB

Aux dieux Mânes d'Omula
fille d'Arctullus Maximus
affranchis de Macrinus, son fils,
à la mère la plus tendre.

D M
SEX BVCVLE
SERVANDI F Q. CL
BVCVLIAN C F.
GRÆCINAE
VIORI

Aux dieux Mânes de Sextus
Buculus, fils de Servandus,
Questeur de la colonne, et de
Buculia Græcina, fille de Caius,
son épouse.

C ANNI
AGRICOLAE
TESTAMENTO

A Caius Annus
Agricola, d'après
son testament

. M
... TI-ET
... DINAE
... SIA-LVCILIA
... NDINVE
... VS-F

D M
T FLAVIANO
VALERIAE. CAS .
VIORI CA . SS .
A. VIVA. S. .
P.

Aux dieux Mânes
à T Flavianus, à Valeria
Casta, son épouse chérie
l'a érigé pour elle de
son vivant.

Découverte antérieurement dans la même
localité, et se trouvant aujourd'hui au musée
lapidaire de St-Gilles :

DEO
SILVANO
A ANNIVS
EROS
V. S. L. M.

Au dieu Silvain
A Annus Eros
à librement accompli son vœu.

Une des inscriptions découvertes à Espeyran se trouve actuellement au Musée lapidaire de St-Gilles ; elle exprime un vœu librement accompli à Silvain par *A. Annius Eros* ; sur le côté droit du cippe qui porte cette dédicace , on voit un vase gravé en creux et sur le côté gauche un fort maillet sur lequel se trouvent trois maillets plus petits tous placés verticalement, le manche en bas.

Le Musée de Nîmes possède quatre petits autels qui n'ont pour toute inscription qu'un ou deux maillets sculptés en bas-relief sur leur face principale.

Ce même symbole se voit au Musée d'Arles, au milieu d'une inscription votive également dédiée au dieu Silvain.

Nos historiens ont pensé qu'il ne fallait voir, dans cette espèce de bas-relief, qu'un emblème de l'état qu'exerçait celui qui accomplissait le vœu.

D'autres ont prétendu qu'il ne devait être considéré que comme la *patera*, le *præfericulum* ou l'*acerra* que l'on trouve sculptés sur quelques monuments, et que, dans le langage mystérieux des prêtres, le maillet représentait simplement la hache avec laquelle on immolait les victimes, ainsi qu'on la voit représentée sur l'arc-de-triomphe de Titus, ou la colonne Trajane, entre les mains des *Popæ* ou victimaires portant un maillet à deux têtes, arrondi , auquel le nom de *malleus* convient beaucoup mieux que celui de *hache*.

Le maillet qu'on voit sur les médailles consulaires indique la puissance des triumvirs monétaires.

D'après un auteur qui écrivait au commencement du troisième siècle (1), « on voyait,

(1) Tertull. apolog. 15 ad nat. l. 7, 10.

» dans les exercices de l'Amphithéâtre , deux
 » ministres des jeux, l'un habillé en Mercure,
 » l'autre en Pluton , qui venaient enlever les
 » cadavres. Le premier portait un caducée
 » fortement chauffé dont il touchait chaque
 » corps pour s'assurer s'il était mort ; Pluton
 » le suivait, armé d'un maillet dont il frappait
 » ceux qui étaient bien morts »

Ce passage nous avait fait penser que le maillet pouvait être un des attributs de Pluton ou peut-être de Vulcain, qu'on représente également un maillet à la main sur quelques bas-reliefs.

Mais , d'après le rapprochement que nous venons de faire de deux autels trouvés dans des localités différentes , portant chacun un maillet sculpté et une dédicace à Silvain, nous sommes disposés à croire que le maillet était un de ces attributs de ce demi-dieu, considéré par les anciens comme le dieu de la matière, et que cet emblème, sur un autel qui ne porte pas d'autre inscription, indique un vœu adressé à Silvain.

» Au reste, nous soumettons ces diverses interprétations à de plus habiles que nous ! »

Après cette lecture, M. Germer Durand annonce à l'Académie qu'il s'occupe de recherches sur le *malleus*, et qu'il soumettra son travail dès qu'il aura pu l'appuyer sur des faits plus nombreux et plus significatifs que ceux qu'il a recueillis jusqu'à présent.

M. le docteur Fontaines lit ensuite un rapport sur un mémoire de M. le docteur Mazade, ayant pour titre : *Recherches sur l'emploi du sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde.*

Après avoir fait remarquer que la fièvre typhoïde, comme toutes les maladies qui entrent dans les cadres nosologiques , ne se présente jamais sous des formes identiques et invaria-

bles, et qu'il est par conséquent d'une haute importance de préciser, comme l'a fait M. Mazade, les circonstances dans lesquelles on doit avoir recours à un médicament dont quelques médecins ont beaucoup trop généralisé l'emploi, M. le docteur Fontaines reproduit les vues de M. Mazade.

Ce médecin a cru devoir ranger la fièvre typhoïde sous trois catégories :

1^o Celle dont la marche est constante et uniforme, sans aucune apparence d'exacerbation ou de remittance ;

2^o Celle qui se développe dans des lieux marécageux où règnent endémiquement les fièvres d'accès et dans laquelle on observe une intermittence incontestable dans la manifestation des symptômes.

3^o Enfin, la troisième catégorie comprend la fièvre typhoïde rémittente et celle qui se présente avec des exacerbations marquées, mais sans régularité dans leur apparition.

« Vainement, continue M. Fontaines, M. Mazade a employé le sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde continue, ce médicament lui a toujours fait défaut. Plusieurs fois même il a eu à en regretter les effets, malgré les soins qu'il a pris d'observer l'action, des vomissements, des douleurs épigastriques et l'aggravation de tous les symptômes de la maladie en étaient la conséquence ordinaire. Donc, dans ce cas, exclusion du sulfate de quinine.

Quant à la fièvre typhoïde qui se produit dans des lieux soumis aux influences paludéennes et qui se compliquent de l'élément intermittent, la nécessité des préparations de kina n'est contestée par personne et M. Mazade ne s'en occupe point.

Mais dans les cas que M. Mazade range dans la 3^e catégorie, c'est-à-dire, ceux qui sont caractérisés, à une époque plus ou moins avancée de la maladie, par des rémissions ou des paroxysmes passagers, se renouvelant à de courts intervalles, même sans régularité, le sulfate de quinine a été, entre les mains de M. Mazade, d'une telle efficacité que, sur 26 malades traités par ce moyen, quatre seulement ont résisté à son action.

« Les effets thérapeutiques du sulfate de quinine, dit M. Mazade, se sont d'abord déclarés par la cessation des paroxysmes : en même temps ou bientôt après, ils se sont étendus aux désordres de la circulation et à ceux de l'innervation. Ce n'est qu'ultérieurement que les autres symptômes ont été heureusement modifiés. »

Les observations qui font le sujet de ces recherches et qui ont donné lieu à ces déductions pratiques, sont nombreuses et précises. Les divers symptômes, qui se sont présentés dans chacune d'elles, y sont décrits avec un parfait discernement et dans les descriptions M. Mazade a eu le soin de faire ressortir, en vue du traitement, les éléments propres à fournir des indications thérapeutiques. La pratique de ce médecin, fondée sur la doctrine de *l'analyse*, si bien entendue par l'ancienne école de Montpellier, a toujours été sage, prudente et exempte de toute exagération systématique. Les évacuations sanguines, les purgatifs, les émétiques, les révulsifs, les antispasmodiques de toute sorte ont toujours été mis en usage à propos et selon les exigences de la maladie ; et quand l'indication s'en est offerte, le sulfate de quinine a été administré avec bonheur.

Quoique le mémoire de M. Mazade ne contienne précisément rien de très-nouveau, ni sur la nature de la fièvre typhoïde, ni même sur son traitement; il n'en a pas moins, à nos yeux, un mérite très-réel: celui de fixer, par une pratique heureuse, les conditions dans lesquelles on doit employer un remède dont jusqu'ici l'opportunité n'a pas été assez nettement établie par les auteurs. Ce mémoire est l'œuvre d'un médecin studieux, pénétré des principes de la bonne médecine et digne de compter parmi ses propagateurs les plus zélés et les plus capables.

En conséquence, messieurs, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie :

1° D'adresser à M. Mazade des remerciements et des éloges pour ses recherches sur l'emploi du sulfate de quinine ;

2° De lui accorder, comme encouragement et comme récompense de ses utiles travaux, le titre de membre non-résidant de l'Académie du Gard. *

L'Académie délibérant sur ces conclusions et se plaçant surtout sous l'empire du souvenir des nombreux et importants mémoires de l'auteur, déjà affilié comme correspondant depuis le 28 novembre 1846, le nomme aujourd'hui membre non-résidant, et à l'unanimité des suffrages.

M. de La Farelle rend compte de l'examen qu'il a été chargé de faire de l'histoire de la conquête du Mexique, par M. William Prescott, et traduite par M. Amédée Pichot.

L'auteur du rapport rappelle en commençant les ouvrages de deux historiens célèbres qui déjà ont traité ce beau sujet, l'un castillan, l'autre anglais: Solis et Robertson. Après avoir rendu, à ce dernier surtout, la

justice et l'hommage que commandent sa lucidité parfaite, son impartialité et la haute portée de ses appréciations, M. de La Farelle expose les réflexions préliminaires de M. Prescott, et signale son rare mérite. Il ne s'est pas borné à faire autrement que son habile prédécesseur; mais il lui est supérieur à un double point de vue. D'abord, il est plus complet, précisément parce que son œuvre étant spéciale n'est point mêlée à une histoire générale comme celle de Robertson; secondement, parce qu'il l'a composée avec des documents neufs, étendus, authentiques, puisés dans des collections précieuses jusqu'ici interdites au public; celles de Juan-Batista Munos, de don Martin-Fernandez de Navarrete, président de l'Académie d'histoire de Madrid et les manuscrits de don Vaigar Ponce, tirés des archives des Indes, de Séville.

Après ce jugement général et motivé, M. de La Farelle entre en matière. Il ne s'est pas proposé de suivre pas à pas et en l'abrégeant le récit de tous les faits de la *grande épopée dont le commencement du XVI^{me} siècle fut l'époque, la nouvelle Espagne le théâtre, et Fernand Cortès le héros; héros, par parenthèse, plus étonnant, plus fabuleux, s'il est permis de parler ainsi, quoique plus réel, que les Achille, les Renaud, les Rolland et tant d'autres demi-dieux éclos du cerveau des poètes*. Non, tel n'est pas le but du travail entrepris. M. de La Farelle a porté plus haut la pensée, en reproduisant surtout les idées générales de l'auteur, et en scrutant après lui, avec lui, se substituant parfois à lui, l'ancienne civilisation mexicaine. Il a fait la philosophie de l'histoire du Mexique. Voici comment lui apparaît cette civilisation à une époque voisine

de la conquête , et comment il en indique les caractères et les contrastes :

«L'Amérique découverte une trentaine d'années auparavant par Christophe Colomb , n'avait encore offert à ses hardis explorateurs , soit dans les îles, soit dans les parties du continent jusque-là visitées, que des tribus errantes et sauvages, ne connaissant et ne pratiquant aucune des conditions de la vie civilisée. Et voilà que tout-à-coup, au centre de ce nouvel hémisphère, dans une contrée baignée par les deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique, traversée par la haute chaîne des Andes, offrant toutes les variétés, toutes les richesses naturelles des climats et des sols les plus opposés; voilà que tout-à-coup un grand et puissant empire apparaît aux yeux des Européens émerveillés : cet empire a une population nombreuse et agglomérée dans de grandes et belles cités , une capitale plus vaste et plus brillante encore, des formes de gouvernement régulières , un culte organisé et desservi par tout un ordre de prêtres , des distinctions de classes et de rangs, un monarque , enfin, entouré de grands vassaux , et vivant au sein d'une cour fastueuse dans d'immenses palais. Chez ce peuple certains arts non-seulement utiles , mais de pur agrément sont connus et pratiqués ; l'agriculture et le commerce y sont florissants et honorés ; certaines sciences , celle de la chronologie et de la division du temps, en particulier, ont atteint un degré de développement qui suppose de longues et minutieuses observations. En un mot, il y a bien là tous les caractères d'une véritable civilisation plus que naissante, et d'autant plus curieuse à observer qu'elle tranche avec celle de l'ancien monde , parvenue au même période , par des contrastes fort difficiles à com-

prendre. Ainsi, par exemple, les idées d'un Dieu suprême, auteur et conservateur du monde, d'une vie à venir qui doit suivre l'existence terrestre et d'une justice finale qui sera faite à chacun, comme aussi certains principes généraux d'une morale élevée ne paraissent pas être restés étrangers au peuple mexicain, du moins au sein de ses classes les plus éclairées; mais plus que partout ailleurs, ces fondements de toute religion digne de porter ce nom, y sont ensevelis en l'état de mystères, et disparaissent presque entièrement sous l'édifice religieux qui les recouvre et les écrase : le culte réel, apparent, populaire, est tout ce que l'on peut imaginer, non pas seulement de plus naturel, comme chez les Grecs, ou de plus absurde, comme chez les Egyptiens et les Indiens, mais de plus barbare et de plus atroce. Le seul dieu adoré des peuples et servi par des prêtres sanguinaires, c'est le dieu de la guerre, de la destruction et de la mort. Dieu terrible, impitoyable, dont les autels fument sans cesse du sang des victimes et à qui l'on offre surtout les cœurs sanglants et palpitants de ces victimes après le leur avoir arraché, même avant leur trépas, au moyen de l'art le plus affreux. Ce n'est pas tout encore, et lorsque la part du dieu se trouve ainsi faite par ces cœurs humains tout chauds et tout vivants, le reste des cadavres devient, pour ses prêtres et ses adorateurs, l'élément du plus abominable festin. Bref, ce peuple, sous d'autres rapports civilisé et si supérieur aux hordes errantes du reste du Nouveau-Monde, était comme elles, et sans les mêmes excuses qu'elles, un peuple de francs cannibales.

» Voici un second contraste dans la civilisation mexicaine qui n'est pas moins frappant.

C'est que les sciences de la communication et de la transmission des idées par l'écriture y était restée fort en arrière de tous les autres éléments des principes humains. Ils n'employaient dans ce but que des images et de grossières peintures. Tout au plus peut-on admettre qu'ils étaient arrivés à l'emploi de quelques types convenus pour représenter certaines choses et certaines idées, c'est-à-dire, à l'usage des hiéroglyphes du premier degré et du premier âge ; mais rien n'autorise à croire qu'ils fussent parvenus à s'en servir comme les Egyptiens à titre de signes vraiment *phoniques*.

» 3° Enfin, certains arts étaient poussés à un degré passablement avancé comme le tissage des étoffes, l'emploi des plumes d'oiseaux pour les décorer brillamment, la fusion et le travail de quelques métaux tels que l'or, l'argent et le cuivre, l'architecture, la construction des chaussées, digues, canaux, aqueducs et jardins royaux. D'autre part l'emploi du fer leur était totalement inconnu, et qui plus est, ils n'avaient dompté, apprivoisé et réduit à l'état de domesticité aucune espèce de quadrupèdes, mais seulement quelques genres de volailles, si bien qu'ils ne connaissaient même pas, chose vraiment inconcevable, l'art de traire les animaux, cette pratique si ancienne, si immortelle, si primitive, chez tous les peuples les moins civilisés de l'ancien monde.

» Ces faits et bien d'autres encore que je ne puis rappeler rendent très-difficile et très-délicate à résoudre une question qui se présente naturellement à l'esprit et qu'une foule de savants de tous les pays exposent depuis trois siècles. La civilisation trouvée et observée, dans l'Amérique centrale, sur le grand plateau primitivement connu sous le nom d'*Anahuac*, la civilisation mexicaine ou aztèque,

en un mot , doit-elle être réputée purement indigène , ou être considérée comme y ayant été imposée ? Et dans ce dernier cas où faut-il en chercher les sources ? Ce serait dépasser toutes les limites du temps qui peut m'être accordé que de vouloir transporter ici cette longue et sérieuse controverse , mais il faut cependant , et puisque j'ai été amené à poser la question, que je vous indique en peu de mots les principaux éléments de décision que l'érudition moderne fournit à chacun pour se faire une opinion à cet égard.

» C'est chose incontestable d'abord que la race aztèque qui occupait, ou tout au moins dominait l'Anahuac tout entier lors de la conquête de Fernand Cortès n'était point , bien s'en faut , la population primitive et aborigène du pays , mais l'avait envahi et conquis trois siècles auparavant. Cette vaste et riche contrée de l'Atlantique ou Pacifique , connue depuis sous le nom de Nouvelle-Espagne , avait même été occupée et civilisée avant eux par d'autres peuplades venues aussi du nord-ouest de l'Amérique , savoir : vers le milieu du VII^e siècle de notre ère , par les Tolteques , qui paraissent avoir abandonné le pays vers le milieu du XI^e ; puis , pendant le cours du XII^e siècle par les Chichemèques et par les Acolhues qui fondèrent le brillant empire de Tescuco , au sein du même bassin où fut un peu plus tard bâti Mexico. Enfin , arrivés les derniers , mais encore dans le cours du XII^e siècle , les Aztèques s'y établirent auprès d'eux et finirent par les soumettre après de longues et sanglantes luttes. En 1325 seulement, trois siècles tout juste avant la prise par les *Conquistadores*, la ville de Mexico fut construite par eux au milieu d'un beau lac qui lui servait de défense extérieure et au centre de ce vaste bassin

des Andes d'un sol si fertile, d'un climat si tempéré et d'un aspect si pittoresque. De la lecture attentive que j'ai faite de tous les développements auxquels se livre M. Prescott, est résulté pour moi une impression singulière, un peu hardie, fort conjecturale et que je vous demande, toute fois, la permission de vous communiquer. Il m'a paru que, sauf le degré bien moins avancé de la civilisation américaine, l'Anahuac, du septième au seizième siècle de notre ère, avait été le théâtre d'un long drame historique offrant les plus frappantes analogies avec celui dont notre antique Gaule avait été le siège depuis la conquête de Jules César, jusques à l'avènement de la monarchie Carlovingienne, ou peut-être même Capétienne. Des peuples venus du dehors y apportent ou y suscitent une civilisation assez remarquable; ici ce sont les Tolteques, les Chichemèques et les Acolhues, mais lorsque ces races se sont amollies et par conséquent affaiblies dans ces nouvelles conditions d'existence sociale, survient une nouvelle tribu, (celle des Aztèques ou Mexicains, très-ressemblants, si je ne m'abuse, à nos grossiers et belliqueux ancêtres, les francs de Mérovée ou de Clovis, comme eux fraîchement venus du Nord, qui chasse, détruit ou soumet les populations vraiment autochtones s'il y en eut jamais, et celles qui les avaient vaincues avant elle.

» Voilà ce qui explique: 1° comment les conquistadores espagnols du seizième siècle trouvèrent dans l'Anahuac, des peuplades asservies et payant tribut, de véritables serfs de la glèbe. Charriant les lourds fardeaux, occupés à la construction des édifices publics et cultivant le sol pour des maîtres; enfin, au-dessus, une race supérieure, celle des Aztèques

ou Mexicains , et au-dessus encore , un monarque suzerain entouré de trente hauts personnages qui semblent être ses *pairs* ou grands vassaux.

Voilà ce qui explique : 2° tout ce qui nous a paru si étrange , si disparate , si discordant dans la civilisation mexicaine , à l'époque de la conquête espagnole. Ce qu'il y a de doux , de savant , d'humain dans cette civilisation , c'est ce qu'y ont laissé et implanté les Toltèques et les Chichemèques , races adoucies et policées un peu comme nos gallo-romains des quatrième et cinquième siècles ; ce qui s'y rencontre de rude , de féroce , d'atroce même , c'est ce qu'y a importé la tribu des Aztèques , cette tribu altière , belliqueuse , encore barbare , véritable tribu franque de l'autre hémisphère.

3° Enfin , ce nouveau point de vue explique aussi très-bien une chose qui , sans cela , n'est après tout ni explicable ni compréhensible : savoir la conquête d'un vaste et puissant empire défendu par des armées de plus de cent mille hommes , courageuses , hiérarchiquement organisées , passablement armées par une poignée d'aventuriers européens. Oh sans doute leur intrépidité leur audace et leur énergie sans égale , leur savante discipline , le génie merveilleux de leur général , l'effet produit par l'apparition de leurs chevaux , l'emploi de l'artillerie et d'autres armes à feu suffirent pour expliquer leurs premiers succès , lors de leur débarquement sur les plages de la *Terre Caliente* , aux bords du golfe de Mexique ; mais quand on les a suivis dans tout le cours de cette incroyable aventure , quand on les a vus en présence du peuple mexicain ou aztèque proprement dit irrité , poussé aux derniers excès du désespoir , compensant par le nom-

bre le désavantage des armes, se familiarisant avec les chevaux de leurs ennemis et sachant les leur ravir, bravant la mitraille et les balles, comme pourraient faire nos bataillons les plus aguerris, résistant à la sape et à l'incendie, déployant, en un mot, tout le courage, toute la persévérance, toutes les qualités belliqueuses des peuples les plus braves, anciens ou modernes, quand on a lu le récit de cette fameuse retraite des conquistadores pendant la *nuit triste*, *noche triste*, lors de leur première expulsion du Mexique, ou de ce siège de près de 3 mois plus héroïquement soutenu peut-être que ceux si célèbres de Sagonte et de Saragosse; quand on a lu, tout cela, messieurs, on demeure profondément convaincu qu'il aurait fallu, après tout, non pas un millier, mais une armée de 10, de 20, de 30 mille hommes même de la trempe des compagnons de Cortès, pour accomplir, à eux seuls, une aussi étonnante entreprise, et l'on se demande s'il n'y pas encore là, un grand mystère historique à éclaircir. Eh bien, voici, selon moi, le mot de l'énigme : Cortès et ses héroïques soldats ne se trouvèrent réellement pas en lutte avec tout un grand peuple plus qu'à demi-civilisé et un vaste empire à éléments compactes, ils n'eurent même pas uniquement la bonne fortune d'avoir à combattre un ensemble de nations distinctes et séparées par des rivalités politiques est des guerres antérieures, non : le seul et véritable ennemi, qui leur tint tête, avec l'énergie du désespoir : — ce fut la race ou tribu des aztèques, c'est-à-dire une tribu conquérante, une race dominatrice et par conséquent abhorrée de toutes les populations conquises et opprimées par elle. Ces populations, un peu plus tôt ou un peu plus tard, devinrent toutes leurs alliées et combattirent pour eux,

imprudemment sans doute, mais, avec un sentiment de rancune et de vengeance longtemps comprimé. Et ce point de vue, prenez-y garde, bien loin de diminuer en rien le mérite et la gloire de Fernand Cortès, ne peut au contraire qu'ajouter de nouveaux titres à sa renommée. Il nous le présente non plus seulement comme un guerrier d'une intrépidité et d'une audace inouïe, et comme un général au niveau, par son talent et son habileté, des plus grands capitaines connus ; mais encore comme un fin et habile politique, comme un homme d'Etat, consommé qui a su apprécier pressentir en quelque sorte et mettre à profit tous les avantages d'une situation donnée, comme un véritable grand homme enfin.

De ce qui précède, continue M. de Lafarelle, il résulte évidemment que l'état de civilisation trouvé par les Espagnols dans l'Anahuac, au commencement du xvi^me siècle, n'était rien moins qu'indigène, ou primitif, et succédait à une autre civilisation, celle des Tolteques et des chichemèques, qui paraît lui avoir été supérieure sous bien des rapports, si l'on en juge par les traditions locales et par les quelques monuments dont les débris avaient survécu. Mais cette première civilisation de l'Anahuac où lui faut-il à son tour chercher une origine ? est-ce dans l'Amérique même ? est-ce dans l'ancien continent, et dans laquelle de ses parties ? La tradition, comme les recherches de l'érudition moderne, s'accordent à en indiquer et retrouver la trace au Nord Ouest de la nouvelle Espagne, vers cette vallée de l'Ohio où l'on découvre chaque jour tant de ruines, de débris, d'armes, et d'ustensiles de ménage, vestiges incontestables d'un peuple disparu, soit vers les côtes de l'Océan Pacifique, où la langue des tribus sauvages elle-même a de singulières analogies avec

celle qui était parlée dans l'Anahuac. Mais faut-il s'arrêter là, ou la poursuivre plus loin et à travers la grande mer orientale ? Notre auteur plus prudent ou plus timide que la plupart de ceux qui ont traité la question avant lui, n'ose pas la trancher catégoriquement. Toutefois il incline fort à penser, et pour ma part je m'associe pleinement à cette propension, que cette civilisation Américaine, dont on suit assez clairement la marche depuis les bords du Pacifique jusques à l'Yucatan, c'est-à-dire, jusques au midi du Mexique et les rivages de l'Atlantique, devait être originaire du vieux monde oriental et dériver de ce vaste développement de l'esprit humain qui s'est produit à une époque immémoriale dans l'Indostan, l'Abyssinie, l'Égypte et l'Empire du milieu.

A partir du grand archipel indo-chinois, jusques aux côtes de l'Amérique, il y a une série *d'îles* tellement continue que leurs sauvages habitants peuvent eux-mêmes, dans leurs simples et misérables canots, arriver et débarquer sur ces côtes, en ne restant jamais plus de deux fois vingt-quatre heures en mer sans relâche. Comment donc, fallût-il faire abstraction de la continuité ou excessive proximité des deux continents vers le pôle nord, comment ne pas admettre, comme très-probables, ou plutôt comme inévitables, de fréquentes communications ou émigrations de l'Asie et de ses archipels aux rivages opposés du Nouveau-Monde ? Que de Christophes Colomb, demeurés inconnus, ont dû précéder celui qui jouit à si juste titre d'une gloire immortelle !

On trouvera dans le premier livre et dans un appendice de M. Prescott, l'exposé fidèle et détaillé des similitudes, analogies, identités, soit de langage, soit de mœurs, soit de

notions et appellations chronologiques et astronomiques qui viennent à l'appui de la conjecture ci-dessus énoncée ; mais ce qui élève cette conjecture, ou à-peu-près, à la hauteur d'une vérité historique, c'est une importante observation due à un écrivain moderne, juge fort compétent en ces matières, M. Francis de Castelnau. Ce savant et intrépide voyageur, qui a visité pendant dix années un grand nombre de tribus d'indigènes Américaines, répandues dans les parties les plus désertes des deux continents du nouvel hémisphère, n'hésite pas à reconnaître et affirmer que la race américaine proprement dite, celle vulgairement appelée des *peaux rouges*, dans toutes ses variétés, se confond par tous ses caractères essentiels, avec la grande race Mongole, Asiatique ou *sémitique*. Or, cette race peuple presque seule l'Indostan, la Chine, le Japon et les archipels orientaux. Si M. Prescott eût été en possession de cette donnée vraiment capitale, il n'aurait sans doute pas apporté autant de timidité et d'hésitation dans l'énoncé de son opinion. Après m'être aussi longtemps arrêté sur ce que l'on pourrait appeler l'*avant-scène* du beau drame historique raconté par lui, je me hâte de m'en expliquer en peu de mots, car je n'aurai garde de commettre l'incongruité d'entrer dans des détails beaucoup trop connus de vous, messieurs, pour qu'il soit même nécessaire de les rappeler par de simples énonciations. Ce n'est point par hasard que le mot de drame est tombé de ma plume ; non, c'est bien là le vrai nom qu'il faut appliquer à ce récit si attachant, si animé, si plein de vie et si riche en émotions de nature diverse. A vrai dire, je n'avais pas fait, depuis longtemps, de lecture aussi agréable et aussi instructive.

Dans cet ouvrage, le charme, le coloris, l'intérêt, les qualités de la forme, en un mot, sont telles, qu'elles font presque tort à la valeur substantielle du fonds. C'est par réflexion seulement que l'on rend à l'auteur, sous ce dernier rapport, toute la justice qui lui est due. Il s'y pose, je ne crains pas de le dire, en digne rival des Augustin Thierry et des Barante, à l'école historique desquels il appartient.

Moins impartial, moins philosophe, moins sévère dans ses appréciations diverses que son illustre devancier Robertson, il est plus pittoresque, plus coloré, plus émouvant; sa description des lieux, la peinture, par exemple, de ces pics, de ces volcans gigantesques qui émergent de la vaste chaîne des Andes et celle du magnifique et fertile bassin, principal siège de la puissance aztèque, ses récits de marches et de batailles, ses tableaux si animés de toutes les souffrances supportées par les conquistadores, notamment pendant la fatale nuit, la *noche triste*, et pendant le siège de Mexico, les portraits si vivants de l'immortel Cortez et de ses principaux lieutenants, les Alvarado, les Olide, les Velasquez et les Sandoval. Tout cela est aussi remarquable de vérité que de style. Il a su fondre le langage des vieilles chroniques Espagnoles du XVI^e siècle, dans le sien propre, avec un art merveilleux et qui fait revivre pour le lecteur et le temps et les lieux, et les personnages. Aussi quand on tient ce livre on ne peut plus le quitter, et quand on a terminé la lecture, l'esprit demeure enrichi d'une foule d'idées fécondes et nouvelles, d'images vives et colorées, de souvenirs précieux et attachants. Je me hâte donc de le restituer à l'Académie, pour ne pas priver plus longtemps mes collègues

d'un plaisir intellectuel de la nature la plus sérieuse et la plus élevée.»

M. d'Hombres-Firmas père, annonce que la *Société centrale d'agriculture*, de Paris, vient d'accorder à M. d'Hombres fils, membre non-résidant, une médaille d'or, pour le récompenser de l'envoi successif de tableaux météorologiques dressés annuellement pour faire suite aux observations qu'il avait lui-même faites et publiées dès 1806, et comprenant, outre l'état de la température, la pression atmosphérique, l'état hygrométrique, la quantité de pluie tombée et la direction des vents.

L'Académie se montre satisfaite de cette distinction méritée par des soins si persévérants et une science si sûre. Elle ne peut qu'engager M. d'Hombres fils à ne pas interrompre ces éphémérides, parce qu'elles doivent fournir de précieux documents, non-seulement aux savants qui s'occupent de climature et des phénomènes atmosphériques, mais encore aux agriculteurs intelligents de nos contrées.

M. Rivoire rend un compte verbal d'une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Précellence du langage*, de Henri Estienne. Il ne rappelle pas les titres de cette célèbre et nombreuse famille d'imprimeurs, qui s'est illustrée aux xvi^e et xvii^e siècles, en multipliant les meilleurs textes des auteurs classiques, et en publiant des traductions, et surtout les deux *Trésors des langues grecque et latine*. Il n'analyse pas non plus le livre qui lui a été confié et qui est depuis longtemps apprécié, il se borne à signaler le mérite d'une préface où M. Léon Feugère a présenté, dans un style net et brillant, des considérations savantes et ingénieuses sur la formation et le développement de la langue française.

M. Hedde fait ensuite l'exposition d'un pro-

cédé nouveau qui donne un moyen praticable et facile même, d'écrire dans l'obscurité. Nous regrettons souvent de ne pouvoir conserver nos diverses pensées lorsqu'elles se présentent à nous, soit en voyage, soit pendant la nuit. Pour qu'on puisse fixer ses souvenirs, en traçant des caractères bien lisibles, M. Hedde a imaginé un petit appareil qui consiste en un cadre, avec ou sans cordes, et à entailles, au moyen desquelles les espaces sont assurés, la main conduite jusqu'à la fin des lignes et le nouveau point de départ réglé. M. Hedde met l'instrument qu'il a appelé *Nyctographe* sous les yeux de ses confrères. Ils le remercient de leur avoir donné les prémices de cet essai, auquel M. Benjamin Valz a déjà promis d'apporter quelques perfectionnements qui, grâce à son esprit inventif et à sa rare science, ne laisseront peut-être que bien peu de chose à désirer.

M. Dumas, chargé de faire connaître les mémoires de la Société d'Agriculture de Lyon, indique en traits généraux les nouvelles recherches de M. le professeur Fournet, relatives au trias tyrolien; celles de M. Thiollière, concernant les espèces fossiles dont il a reconnu l'existence dans les calcaires lithographiques du Bugcy; il signale aussi les travaux d'histoire naturelle de M. Thurmann, ceux de M. Hénon sur le *banc de travers* du lac de Genève. Arrivé à l'examen des mémoires qui peuvent plus particulièrement intéresser notre département, M. Dumas distingue surtout le rapport à la société fait par sa commission permanente des soies, et celui qui traite de l'emploi du sel.

La quantité de graines ou œufs, dit-il, qui ont été préparés ou distribués par elle

en 1849 et 1850, s'élevait à 108 onces qui furent partagées en 98 éducateurs.

En 1851, le nombre des personnes inscrites pour avoir part à cette distribution, n'allait pas à moins de 103, lorsque fut définitivement clos le registre d'inscription des solliciteurs.

Les œufs demandés formaient un total de 212 onces, quantité à laquelle on ne se trouvait point en mesure de satisfaire, car bien que 100 kilogrammes de cocons de choix eussent été destinés à la reproduction, comme il en sortit beaucoup plus de papillons femelles que de mâles, il en résulta seulement 185 onces d'œufs, représentant néanmoins encore une valeur de 1800 fr., offerts ainsi en pur don aux éducateurs des environs de Lyon.

L'occasion du triage des meilleurs œufs d'une ponte, le rapport indique un procédé qui a réussi à un sériciculteur des environs de Lyon et qui paraît parfaitement rationnel : le procédé ordinaire pour reconnaître les œufs de bonne ou mauvaise qualité consiste à les verser dans un baquet plein d'eau ; les plus légers surnagent et sont rejetés comme mauvais, les plus pesants vont au fond et sont les seuls conservés pour la reproduction. Mais, même au nombre de ces derniers, il en est qui sont d'une pesanteur spécifique, insuffisante pour offrir des garanties d'excellence ; or, pour les faire également surnager, on a imaginé de remplacer l'eau naturelle par une eau contenant une assez forte solution de sel marin ; de manière que la densité du liquide se trouvant ainsi augmentée, permet à un moins grand nombre d'œufs de descendre au fond du vase. Le choix se fait par conséquent avec plus de sévérité et ne peut

laisser passer que des sujets parfaitement sains et robustes.

En 1851, la commission avait fait mettre en éclosion dans sa magnanerie 5 onces, soit 152 grammes d'œufs, appartenant à onze espèces différentes, tant indigènes, qu'italiennes ou chinoises; elle a réussi à mener à bien l'éducation de ces onze races, et à en obtenir ainsi des résultats comparatifs. Or, ce sont les vers-à-soie italiens, dit *centurini*, qui ont donné le meilleur rendement, car 16 grammes de graines ont produit près de 23 kilog. de cocons; après les *centurini* sont venus les *briances* qui pour le même poids de graines ont produit 20 kilog. 350 grammes, et les *petits milanais* 17 kil. 130 grammes; tandis que les gros milanais, également avec 16 grammes de graines, n'ont fait que 3 kil. 800 grammes de cocons.

Quant aux deux modes usités d'embruyé-
rage, le vertical et l'horizontal, ils ont été employés concurremment pour sept espèces de vers; pour quatre de ces espèces, les bruyères verticales se sont chargées d'un plus grand nombre de cocons; toutefois les petits milanais ont préféré les bruyères horizontales, qui semblent toujours particulièrement convenir aux vers les plus faibles, comme leur épargnant les efforts nécessaires à une ascension.

L'établissement industriel qui vient se combiner avec la magnanerie, la filature, reçoit un développement analogue, et fonctionne chaque année sur une plus large échelle.

En 1849, la filature avait quatre bassins; elle en possède six en 1851; et l'on a pu remarquer que celles dont le cuivre est étamé sont préférables, à cause du plus grand éclat qu'elles laissent à la soie. Les cocons provenus

de l'espèce de vers centurini ont produit la grège qui a réuni au plus haut degré les qualités d'élasticité et de tenacité. Les essais faits sur les cocons secs de Beyrouth, ont donné des résultats satisfaisants.

Plusieurs des membres de la *Société d'Agriculture* ont continué leurs cours, se rattachant à l'industrie séricicole; savoir : MM. Seringe et Sauzey, pour la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie, et MM. Jourdan et Fournet, qui ont traité de la physiologie et de la climatologie du ver-à-soie; les leçons ont constamment attiré un grand nombre d'auditeurs, représentant toutes les classes de la population Lyonnaise; les élèves de l'école de la Martinière y ont particulièrement assisté avec la plus grande assiduité, et après des examens subis sur les matières qui avaient fait l'objet des divers cours, ils ont reçu des prix institués à cet effet par la *Société d'Agriculture*.

M. St-Clair Duport s'est occupé de nouvelles recherches sur la situation actuelle de la question du sel, dans son emploi agricole. Il commence par rappeler un fait assez bizarre, c'est qu'en Angleterre, antérieurement à 1818, tant que les droits sur la consommation du sel étaient élevés, la cherté même de cette substance portait à admettre sa haute utilité comme amendement du sol, et il s'en appliquait une grande quantité à cet usage; mais à mesure que les droits s'abaissaient, l'enthousiasme diminuait en proportion, et enfin, quand en 1824 on eût accordé l'abolition complète de ces droits, les engrais salins disparurent à-peu-près de la pratique agricole. — Les partisans du sel ont voulu expliquer le fait de son délaissement par la nature saline du sol de l'Angleterre, entourée par la mer et bai-

gnée tout entière par les vapeurs qui s'en élèvent. Mais, d'un autre côté, M. Milne Edwards a cité des analyses soigneusement exécutées, dont il résulte que dans les blés récoltés sur le littoral, et dans d'autres récoltés à 60 kilomètres de la mer, la proportion de la soude avec celle des autres principes minéraux, est la même, à un millième près; et de plus, que lorsque la soude domine dans la proportion de 5 p. 010 à 2 p. 010 dans la somme des matières minérales, la cause n'en appartient point au plus ou moins grand éloignement des côtes, mais à la plus ou moins grande abondance de la récolte sur une même surface.

Si les données théoriques ne sont pas favorables à l'emploi du sel marin sur les terres, les difficultés pratiques sont encore moins encourageantes; ainsi, la quantité de sel à combiner avec le terrain devant être maintenue entre 1 et 2 millièmes de sa masse, sous peine de ne produire en deçà aucun effet, et de déterminer au-delà une action trop énergique et destructive de la végétation, on risque fort ou de ne point atteindre ou de dépasser cette limite fatale; et si, à grands efforts, on y est parvenu, la première pluie ne manquera pas devenir troubler ce délicat équilibre, par suite de l'extrême solubilité du chlorure de sodium. Aussi, dans ces dernières années, aucune application de cette substance à l'amendement de sol, n'a-t-elle pu être constatée par M. Duport.

Quant à son utilité dans l'alimentation des animaux, qu'il ne faut point s'exagérer, elle demeure incontestable: et sans admettre l'exactitude du proverbe allemand qui dit qu'une livre de sel est l'équivalent de quatre livres de viande, il est positif que le sel facilite chez tous les individus appartenant au règne ani-

mal l'accomplissement des fonctions digestives, et combat avec succès l'insalubrité des circonstances atmosphériques et de certaines substances alimentaires. Après cela, les expériences de MM. Boussingault, de Béhague et Baudemont, tout en prouvant que les forces digestives sont augmentées dans une notable mesure par l'usage du sel, démontrent cependant que pour ce qui est de la chair, elle diminue de poids sous ce régime. Et même, en ce qui touche à la santé des animaux, la commission hippique formée d'après les ordres du ministre de la guerre, et qui continua ses expériences de 1846 à 1848, put constater que sur mille chevaux recevant journellement une ration de sel, il y avait eu 54 malades dont 10 morveux, pendant que sur mille autres chevaux entièrement privés de sel, il y avait eu 47 malades, dont 10 également atteints de morve ; en d'autres termes : résultats absolument négatifs. On peut leur opposer, il est vrai, ceux qu'a présentés la pratique de M. Trône de Lyon, chargé d'un service important de transports, et qui depuis dix ans faisant consommer à chacun de ses chevaux 250 grammes de sel par semaine, les a maintenus dans un état de santé infiniment meilleur, et les a vus notamment entièrement préservés du vertige, maladie contre laquelle il avait jusqu'alors vainement lutté. — De ces faits en apparence contradiction ne faudrait-il point tirer cette conséquence, que le sel est nécessaire aux chevaux soumis à un rude labeur, tels que le sont ceux de M. Trône ; tandis que ce même régime devient superflu pour les chevaux dont on n'exige qu'un service régulier et modéré, et qui ne reçoivent jamais qu'une nourriture de choix, ainsi qu'il en est en temps de paix, pour les chevaux

de cavalerie ? Et comme conclusion générale de la question du sel en agriculture, M. Duport dirait que, de même qu'il paraît aujourd'hui prouvé que l'efficacité du sel est nulle dans son application à l'amélioration des terres, elle est au contraire certaine dans l'alimentation des bestiaux ; surtout par cette considération que, malheureusement encore dans nos campagnes, l'abondance et la qualité supérieure des fourrages, qui pourraient rendre inutile l'emploi du sel, ne se trouvent être que l'exception et non point la règle habituelle.

Nos cultivateurs ne sauraient donc qu'être encouragés à faire profiter leurs bestiaux de la grande réduction obtenue sur le droit de consommation de cette précieuse substance.

Séance du 14 mai 1853.

Après la lecture de la correspondance et la nomination des commissions d'examen des mémoires envoyés au concours, le secrétaire fait part à l'Académie des dispositions testamentaires de feu M. Lambert, ancien préfet, membre correspondant, qui a bien voulu faire un legs dont l'emploi est réglé séance tenante.

M. de Castelnau lit une note dont le but est de vérifier l'opinion généralement répandue qu'il pleut beaucoup plus pendant le mois d'avril que pendant le mois de mai. Le relevé de 28 années la dément complètement. En effet, dans la période comprise entre 1853 et

1824, exclusivement, il a plu 242 fois en avril et 252 en mai, d'où la moyenne, pour le premier de ces mois, est de 8, 85, et pour le second de 9 fois, résultat conforme aux observations faites pendant 35 années par M. le baron d'Hombres qui a reconnu aussi que non-seulement les pluies étaient plus fréquentes en mai, mais qu'elles donnaient une plus grande quantité d'eau. La moyenne de ces 35 années est de 84 millimètres 31, pendant le mois d'avril, et 90 millim. 16, pendant le mois de mai (1).

Enfin, M. de Castelnau fait remarquer, avec notre laborieux et docte confrère, que les crues du Gardon ont suivi le même mouvement d'ascension : elles ont été de 0, 353, en avril, et de 0,706, en mai.

Ensuite M. Brun rend compte des poésies de M. Campan, de Montpellier. Les deux volumes offerts renferment cinq tragédies, deux comédies, six satires, que le rapporteur examine successivement.

Quand on réfléchit, dit-il, sur les difficultés de cette composition qui s'appelle une tragédie et à laquelle Voltaire, dans un moment de dépit et d'exaspération, infligeait la qualification d'*Œuvre du Diable*, on en est d'autant plus porté à admirer le génie de ces hommes supérieurs, tels que Corneille et Racine, par exemple, qui ont marché d'un pas vigoureux, mais non sans quelques défaillances, évidemment, dans ce noble et âpre sentier, au bout duquel ils ont trouvé, en définitive,

(1) Ce fait vient de se vérifier cette année même. Aujourd'hui, 31 mai, il a plu 20 fois. Il a fait beau seulement pendant 5 jours entiers.

une renommée éclatante et des succès immortels; car remarquez qu'il ne faut pas seulement dans la tragédie combiner parfaitement un sujet, en bien lier toutes les parties, soutenir les caractères, graduer l'action, de manière que l'intérêt croisse, pour ainsi dire, de scène en scène, préparer le dénouement sans le faire pressentir, ne laisser jamais un seul instant le théâtre vide, tenir constamment en éveil l'attention de l'auditeur, sans le fatiguer jamais, l'attendrir par la pitié, l'agiter par la terreur, et le renvoyer enfin éclairé par une péripétie naturelle et dont le résultat est une haute moralité; non, tout cela ne suffit pas, si vous ne possédez, avec toutes ces conditions, une élocution vigoureuse, élégante, où tout soit constamment ce qu'il doit être, où l'élévation ne dégénère jamais en emphase, la simplicité en bassesse, la force en rudesse et en âpreté. On conçoit qu'avec ces obligations (et je ne les ai pas toutes énoncées,) la tragédie est évidemment une des œuvres les plus difficiles du poète, et l'épopée ne l'emporte à cet égard que par une action plus développée et une étendue plus considérable. On peut dire même qu'il y a quelque mérite dans une mauvaise tragédie; car, pour la composer, il a fallu inventer un sujet, mettre en jeu des passions et des caractères, et écrire en vers français un dialogue qui, tout incorrect et défectueux qu'il est, indique une lutte contre des règles flexibles et des obstacles multipliés. S'il en est ainsi, il sera de notre devoir de faire ressortir avec soin les beautés et les aspects saillants du poète tragique qui, malgré de nombreuses faiblesses, nous aura convenablement satisfaits dans certaines parties de l'art.

La première tragédie que l'on rencontre dans le livre de M. Campan a pour titre : *Za-*

charie, Zacharie est, comme on sait, d'après l'Écriture sainte, fils de ce Joad ou Joiada auquel la plume de Racine, soutenue et inspirée par la Bible, a imprimé tant de majesté et de grandeur. On sait aussi que le roi Joas fit massacrer Zacharie dans le vestibule même du temple, méconnaissant ainsi, dans son ingrate fureur et par l'assassinat du fils, l'immense service que le père lui avait rendu. Le meurtre de Zacharie, tel est donc le sujet du drame de M. Campan. La pièce est, pour ainsi dire, une suite de l'Athalie de Racine. On sent même parfois ça et là l'imitation; et ce voisinage, on en conviendra, doit être bien dangereux pour notre poète méridional.

Un défaut qui me paraît capital, c'est que le dénouement y est prévu. Zacharie ayant offensé le roi auquel d'ailleurs on a soufflé l'idée d'une conspiration tramée contre lui par le prophète, Zacharie, dis-je, pourra-t-il éviter la mort? non assurément. Il ne peut ni ne veut résister; il s'était déjà ainsi prononcé lui-même à cet égard :

« La force est inutile, il ne faut que des larmes ;
» Contre vos ennemis ne prenez aucun soin (1). »

Si l'on arguait de ce que Joad chez Racine se trouve dans une situation qui a quelque analogie avec celle-là, nous répondrions que malgré l'audace et la puissance d'Athalie, le succès de cette reine contre Joad est incertain, le spectateur reste dans une alternative de doute et de crainte, et la catastrophe n'est nullement pressentie. Pour contrebalancer en effet la fureur de cette femme impie, Joad a pour lui son Dieu, le bon droit,

(1) Act. 4 scène 1.

un jeune prince, espérance et consolation d'Israël, l'épée et le cœur d'Abner, et la secrète et généreuse adhésion de tous ceux qui détestaient une reine sacrilège et homicide de ses propres enfants.

Observons encore l'odieux du caractère de Salomith, sœur du prophète, dont la sotte et misérable ambition est cause en partie de la mort de son frère ; et l'inconcevable promptitude de Joas à condamner un innocent dont peu auparavant il avait dit :

« J'estime ses vertus, j'admire son courage. »

Il est vrai que, le crime commis, il ne tarde pas à s'en repentir et à en éprouver du remords.

Le désir de ne pas donner à ce rapport de trop grandes dimensions me force à supprimer quelques remarques. Je dois dire toutefois, à l'éloge du poète, que la pièce renferme un nombre considérable de beaux vers, et qu'en particulier le caractère de Zacharie me semble réunir toutes les conditions de noblesse, de dignité, d'élévation de foi et de saint enthousiasme qu'on peut naturellement supposer chez un pontife et un prophète.

M. Brun analyse et juge avec le même soin : *Tibère à Caprée, Constantin, Thamar et Marie de Clèves*. Cette dernière pièce lui paraît surtout digne d'éloges. Et il ose croire que représentée sur la scène elle y serait vue avec plaisir et intérêt.

Après l'examen des tragédies vient celui des comédies et des satires qui sont toutes d'un ton spirituel et d'une versification agréable. Désirant faire connaître le style de M. Campan, dans la comédie, M. Brun cite un passage où un jeune misanthrope s'indigne contre le caractère et les habitudes de ces fem-

mes hardies, de ces *lionnes* dont le type, fort heureusement, ne se rencontre guère dans nos petites localités :

A changer leur destin toutes osent prétendre ;
 Pour s'égalier à nous toutes veulent descendre :
 L'asses de notre encens, leur désir criminel
 Nous enlève l'idole et renverse l'autel.
 Sur un cheval fougueux la marquise guerrière
 D'un groupe d'étourdis s'élance la première ;
 Souvent le pistolet a, par un coup certain,
 Prouvé la sûreté, le calme de sa main.
 Danse-t-elle avec vous ? sur sa bouche animée
 Vous cherchez le parfum d'une haleine embaumée ;
 Vous reculez d'horreur, le cigarre empesté
 Remplace des longtemps cette suavité.
 Elle soupire, enfin, sachez ce qui l'enchanté :
 Sur ce jeune menton, cette barbe naissante
 Que respecte le fer, et qui doit envahir
 Le frêle individu si fier de la nourrir.
 Peu de femmes encore imitent sa folie ;
 Combien n'en est-il pas dont l'étrange manie
 Ne voit avec plaisir de spectacles nouveaux
 Que ceux où chaque scène amène les bourreaux !
 Bientôt pour émouvoir des âmes si cruelles,
 Il nous faudra du sang et des horreurs réelles.
 De nos fameux auteurs le pinceau repoussant
 Leur a déjà paru timide, languissant,
 Et de nouvelles lois obtiendraient leur suffrage
 Si des gladiateurs elles souffraient l'usage (1).

A la fin de la séance, M. Nicot lit un rapport sur le recueil adressé par l'Académie de Lyon.

(1) *Le Misanthrope de vingt ans*, acte 1^{er}, scène iv.

Séance du 28 mai.

Après la lecture de la correspondance, M. Maurin fait un rapport sur l'expédition dans les régions centrales de l'Amérique du Sud faite par M. le comte Francis de Castelnau, d'après les ordres et avec les instructions du gouvernement français.

M. Maurin indique d'abord le but de cette périlleuse entreprise : Il ne s'agissait pas seulement de recueillir des renseignements propres à faire avancer les sciences géographiques, physiques, naturelles, archéologiques; mais l'objet essentiel de cette mission était l'étude du vaste bassin de l'Amazonie qui, par sa situation et celle de ses nombreux affluents, est appelé à mettre un jour en communication de riches contrées presque toutes aujourd'hui sans affinité entre elles, et il faut ajouter qu'à raison de la proximité de notre colonie de la Guyane, cette étude n'était pas aussi étrangère aux intérêts propres de la France qu'elle pourrait le paraître au premier abord.

L'exploration commence par la province brésilienne des Minas-Geraes, c'est-à-dire, par une des contrées les plus riches en mines d'or et de diamants. Puis, de ces magnifiques forêts qui avaient jusque-là étalé à ses yeux leur grandeur primitive, M. de Castelnau arrive à ces immenses plaines appelées *campos*, recouvertes d'une végétation rabougrie, dont l'indigente stérilité forme contraste avec les luxuriantes perspectives qu'il venait de laisser en arrière. Des troupes d'autruches fuyaient épouvantées comme pour compléter l'image du désert.

De la province des Minas-Geraes, l'intrépide et savant voyageur se rend dans celle de Goyaz,

à 300 lieues du littoral , et c'est là qu'il commence à étudier la race indienne dans un de ses types les plus repoussants, dans un chef de tribu dont la poitrine était sillonnée d'une infinité de tatouages dont chacun correspondait à un homme tué ou mangé. Cet homme , ou plutôt cette brute, n'avait aucune idée de Dieu ni d'un autre monde , ni même le sentiment de la paternité.

De là , la commission qui accompagnait M. de Castelnau, et qui se composait de MM. d'Osery, Wedell et Deville, descendit l'Araguay , remonta le Tocantin, traversa encore des tribus anthropophages où M. de Castelnau acheta, pour étudier le développement de l'intelligence chez les sauvages , un enfant de 6 ans , mort depuis, parce qu'il n'a point pu supporter les rigueurs du climat de Paris.

En abandonnant ces peuplades féroces qui fournissent pourtant au voyageur de curieuses réflexions sur l'anthropophagie, son origine , etc., M. de Castelnau se rend au Paraguay. Il en descend la rivière, rencontre dans un vaste désert les Guaycurùs, tribu nomade qui, comme les Touareg du Sahara , passent la plus grande partie de leur existence à cheval, vivant de rapine, de désordres , et commettant d'épouvantables massacres.

Remontant ensuite la rivière du Paraguay pour arriver en Bolivie, il traverse les marais des Xarayes, jusqu'à présent inexplorés, et les traverse en compagnie d'une tribu indienne, les Guatos, sur lesquels il arrête particulièrement l'attention.

M. Maurin retrace ainsi les caractères distinctifs de ces Indiens :

« Les Guatos sont, en général, de très-beaux hommes et leurs femmes ont de fort jolis traits. Ils croient à l'existence d'une puissance sur-

naturelle et à la rémunération des actions humaines après la mort. Ils possèdent un système de numération clair et bien ordonné, qui se rapproche beaucoup de celui des peuples civilisés. Polygames, du reste, comme tous les Indiens, ils ont depuis trois jusqu'à douze femmes. Leurs mœurs sont très-douces, et l'anthropophagie leur est totalement inconnue. Cela repose un peu l'âme contristée par tout ce qui nous a été révélé jusqu'à présent sur la férocité des tribus qui habitent l'intérieur du Brésil et la frontière du Paraguay. »

La commission entra en Bolivie par le pays des Chiquitos ; et là elle put contempler les admirables effets de la transformation sociale opérée parmi les Indiens par les missions qu'y établit autrefois la Compagnie de Jésus. Encore que ces missions n'existent plus aujourd'hui, le bien qu'elles ont fait leur a survécu ; et l'on est heureux de rencontrer les habitudes de la vie civilisée au sein d'une race qui semblait incapable de s'y assujétir. Tel est le souvenir du bienfait de ces missions que lorsque les indiens veulent désigner un respectable ecclésiastique modèle de tous les dévouements, ils ne trouvent pour le louer d'autres paroles que celles-ci : *C'est un vrai père*. Les prévenances dont M. de Castelnau et ses collaborateurs furent l'objet, il en rapporte tout le mérite à la mémoire des missionnaires qui ont tracé la voie aux savants, ont arrêté, pour ainsi dire, les étapes de voyage et rendu possible, en adoucissant les mœurs, ce qui sans eux n'eût jamais pu s'effectuer. Il en a été de même partout, c'est grâce aux missionnaires que la science a pu pénétrer chez les sauvages, elle n'est jamais venue qu'à leur suite.

La première ville qu'ils atteignirent fut Santa-Cruz-de-la-Sierra où ils retrouvèrent la

plupart des objets indispensables à la vie européenne , et entr'autres le pain dont ils n'avaient pas goûté depuis Rio-Janciro. C'est une observation qu'ils purent bientôt généraliser , que les pays qui ont été colonisés par les Espagnols sont plus civilisés que ceux qui l'ont été par les Portugais. La femme créole de l'intérieur du Brésil vit cloîtrée, pour ainsi dire; et la plus grande impolitesse que l'on puisse faire à un homme , c'est de lui demander des nouvelles de sa femme. Tout autres sont les habitudes des contrées hispano-américaines où la femme a plus de liberté , on pourrait dire, d'autorité , où elle aime les plaisirs du monde et s'y livre sans rencontrer d'empêchement dans la volonté de son mari.

» Après avoir séjourné à Chuquisaca et à Potosi célèbres par la richesse de leurs mines d'argent, après avoir traversé la région élevée des condors et des vigognes, sur le plateau des Andes, nos compatriotes visitèrent les ruines de l'antique cité de Tiahuanaco dont la civilisation Aymara a précédé celle des Incas, le grand lac de Titica, qui est à près de 4000 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville de Puno et le volcan d'Aréquipa qui dépasse de 800 mètres la limite inférieure des neiges sous la ligne dont la hauteur est, on le sait, de 4800 mètres; puis une partie de l'expédition se séparant de l'autre , les uns se dirigèrent vers Callao, sur l'Océan Pacifique, pour se rendre à Lima, pendant que les autres suivaient les déserts sablonneux qui confinent à cette mer pour aboutir aussi à la capitale du Pérou.

» Après quelques jours de repos passés dans cette ville de luxe et de plaisirs , où s'exerce sans partage la domination des *Tapadas*, ville trop connue pour que sa description puisse présenter quelque chose d'intéressant, ils gra-

virent de nouveau les hauts plateaux de la Cordillère dont les cimes sont recouvertes d'un manteau de neiges éternelles. Ils visitèrent cette ville si remarquable par son industrie et sa population, si l'on veut bien se souvenir qu'elle est assise sur un sol glacé où ne peuvent croître que quelques mousses, le Cerro de Pasco qui doit toute son importance à la richesse de ses mines d'argent. Après avoir traversé Tarma, Huancaliva et Ayacucho, le premier et le dernier connus par les victoires qu'y remporta l'insurrection péruvienne ; le second par les riches mines de mercure, après avoir passé l'Apurimac sur le pont de lianes, construit par les Incas, ils admirèrent les ruines incasiques de Cuzco, la ville du soleil, et d'Olliantay-Tambo, descendirent dans les belles vallées de l'ouest de la Cordillère qui produisent la *coca*, ce curieux végétal dont les propriétés alimentaires permettent à l'Indien de se passer de toute autre nourriture pendant les marches forcées de 5 à 6 jours.

» Ici l'historien du voyage se recueille dans un sentiment de pieuse tristesse. Embarqués sur l'Urubamba, dont les rapides sont si dangereux, MM. d'Osery, Deville et lui, — M. Wedell parcourait en ce moment le sud de la Bolivie, — se voient successivement abandonnés par les soldats péruviens de leur escorte, les engagés qu'ils avaient pris à leur service, et les guides ; laissés seuls au milieu des cascades de cette rivière torrentielle, et livrés sans défense à la massue des sauvages indiens du rivage ; sans défense, car obligés d'abandonner peu à peu leur bagage, il ne leur restait plus qu'un fusil, et sans pistolets, avec un peu de poudre mouillée. C'est dans cette terrible conjoncture que sans que son courage fût à bout, M. de Castelnau prit la

résolution d'envoyer à Lima M. d'Osery, afin de mettre en sûreté une partie des résultats scientifiques de l'expédition; et cette résolution fut, hélas! la cause de la mort de cet infortuné jeune homme qui périt peu après sous les coups des Indiens, au moment où il se rendait sur le haut Amazone pour les rejoindre. »

M. Maurin n'a pu reproduire, même en les abrégeant beaucoup, les récits de ce bel ouvrage; il n'a pu que donner quelques traits généraux des provinces de Matogrosso, Chiquito, Santa-Cruz, Potosi, etc., etc., mais parvenu avec l'auteur qu'il suit pas à pas aux missions de Sarayacu, il n'a pu s'empêcher de redire les miracles d'abnégation et de dévoûment du padre Plaza.

«Ce bon ecclésiastique qui a relevé les missions que le découragement avait fait abandonner, avait été prévenu par l'évêque de Cuzco du voyage de nos compatriotes; mais regardant comme impossible qu'ils pussent arriver aux missions en suivant une route sillonnée de tant de dangers, il faisait dire des messes pour eux, les croyant morts depuis longtemps. Cet apôtre de la primitive église vit entouré des Indiens qu'il a conquis à la civilisation chrétienne comme un père au milieu de ses enfants. Le récit touchant que vous allez entendre prouvera l'affection qu'il inspire et qu'il mérite.

«Dans les agitations politiques dont le Pérou soulevé fut le théâtre, abandonné à ses propres forces, l'inquiétude que lui causait l'avenir de ses néophytes lui donna une maladie grave qui mit sa vie en danger. Tombé dans une léthargie profonde, quand il reprit connaissance, la vue de tous ses chers Indiens agenouillés autour d'une image et demandant

avec ferveur son rétablissement , lui procura une telle émotion , qu'une crise favorable se déclara ; et dès ce moment , il sentit redoubler son zèle pour l'accomplissement de son œuvre. Que de fois n'a-t-il pas vu la massue des sauvages se dresser sur sa tête , et ne l'a-t-il pas désarmé par son admirable sang-froid ? Pour avoir une idée complète du milieu dans lequel il exerce son action civilisatrice , qu'il suffise de rappeler , qu'ayant engagé quelques négociations par le moyen de ses néophytes avec la tribu des Cachibos , après des pourparlers qui durèrent quelque temps , les chefs de cette tribu finirent par lui déclarer fièrement qu'ils ne pouvaient faire alliance avec des hommes qui ne mangeaient pas de la chair humaine , et ils lui en présentèrent aussitôt des débris. Le sentiment d'horreur qu'il ne put dissimuler eût compromis sa vie si les Antis qui l'accompagnaient n'eussent mis en fuite les Cachibos par une décharge d'armes à feu que, dans sa charitable bonté, il chercha à empêcher , mais heureusement sans efficacité.

» Après s'être séparé du bon père Plaza qui vit depuis plus de 40 ans à Sarayacu , sans contact avec des européens autres que ceux de la mission , M. de Castelnau descendit l'Amazone sur une étendue de près de 800 lieues ; et ici , comme dans toutes les parties de son voyage , il recueillit mille détails intéressants sur la géographie de cette immense région , sur les produits de son sol et sur les nombreuses tribus qui l'habitent et dont un fort grand nombre est encore hélas anthropophage.

» Arrivé au Para sur l'Atlantique, il se rendit en trois jours à Cayenne , sur un navire que l'autorité brésilienne mit à sa disposition. Il

visita l'intérieur de notre colonie, et je ne puis m'empêcher de mettre sous vos yeux ce qu'il en pense.

« Qu'il me soit permis, dit-il, d'exprimer le regret de voir une si belle colonie oubliée de la mère-patrie. La France ne possède aujourd'hui que deux colonies d'avenir, l'Algérie et la Guyane. Celle-ci est une belle région d'une grande fertilité et qui est loin de mériter la réputation fâcheuse qui lui a été faite sous le rapport sanitaire. En tout, elle est semblable au nord du Brésil. »

Telle est, dit M. Maurin en finissant, l'analyse fort incomplète de cette expédition dont nous n'avons fait qu'effleurer les parties intéressantes, et dans laquelle la commission présidée par M. de Castelnau a ramassé une foule de matériaux pour la science qui restent encore à publier, car ceci n'est que l'histoire du voyage.

Séance du 11 juin 1853.

M. Alphonse Dumas fait un rapport sur un mémoire relatif à la maladie de la vigne, par M. Oudart, de l'Académie de Turin. Il y joint quelques comparaisons entre les différentes opinions exprimées jusqu'ici sur la cause présumée du mal régnant, et indique en finissant les remèdes les plus propres à le combattre.

M. Fontanès fait deux rapports sur deux ouvrages adressés par MM. Emilien et Charles Frossard. Le premier, auteur du *Livre des Faibles*; le second, d'une dissertation sur le *Livre de Rutth*.

« Le titre seul de l'écrit de M. Emilien Frossard suffit , dit le rapporteur , pour en donner une idée. L'auteur a en vue les hommes peu avancés dans le développement religieux , et qui désirent y faire des progrès. S'adressant aux faibles en la foi, il leur trace, avec simplicité , la route qu'ils ont à suivre ; pas de ces discussions qui ébranlent plus qu'elles ne raffermissent, et qui tendent à renfermer la religion dans la sphère de l'intelligence. M. Emilien Frossard a trop d'expérience pour s'égarer ainsi ; c'est la pratique qu'il veut enseigner. Œuvres de la foi , œuvres de la charité , exercices du culte , obéissance absolue aux ordres de Dieu , lecture suivie des Saintes Ecritures avec acceptation filiale de ce qu'elles contiennent , tels sont les principaux points qui jalonnent la route du croyant vers l'éternité bienheureuse. »

Après avoir ainsi indiqué le but et la couleur de l'ouvrage , et sans entrer dans le détail de tous les moyens indiqués, M. Fontanès se borne à quelques traits caractéristiques.

« M. Frossard enseigne non-seulement à se repentir des fautes commises, mais aussi à demander pardon de ce que nous appelons nos bonnes œuvres, si fort imparfaites dans l'exécution, et si souvent souillées dans quelques-uns de leurs motifs.

« Il fait remarquer avec beaucoup de justice que la liberté ne consiste pas à n'avoir pas de maître, mais à obéir volontairement à un maître légitime. La liberté de l'ange ne consiste pas à se révolter contre Dieu, ni celle du citoyen à fouler aux pieds les lois de son pays. » Complétant la pensée de l'auteur, nous dirons que l'homme est appelé par sa nature intime à vivre selon la loi morale. Lorsque ses passions l'en détour-

ment, il se sent gêné dans sa liberté. Sa conscience résiste en vain aux tentations, et il devient esclave du péché selon la parole de Jésus-Christ lui-même.

» Sans pousser plus loin cette analyse, nous pouvons dire que le livre de M. Frossard est d'une lecture aussi instructive qu'utile aux progrès religieux. Point d'arides dissertations, ni de subtilités : tout est envisagé au point de vue pratique, tout se rapporte à ce qui peut agir sur l'âme pour y développer des volontés et des sentiments chrétiens. L'auteur expose et il affirme, bien plus qu'il n'argumente, toujours clair, élégant, facile. S'il ne prétend point à la poésie du style et aux grandes émotions, il a toujours quelque chose de grave, de réfléchi, qui nourrit l'âme, et qui développe en elle les principes chrétiens.

Pour justifier ce jugement, M. Fontanès lit quelques pages qui lui ont paru remarquables et que l'académie apprécie doublement comme œuvre littéraire et comme souvenir d'un membre dont le nom conserve toujours une large place dans ses rangs.

» L'œuvre de M. Frossard fils est plutôt prise au point de vue scientifique qu'envisagée, avec Chateaubriand, Goethe et Herder, au point de vue poétique.

» M. Charles Frossard, ajoute M. Fontanès, s'occupe d'abord du texte original. Il le suppose interpolé en deux ou trois endroits, et cela par des raisons qui ne nous paraissent pas bien décisives,

» Par exemple, au chapitre IV, v. 17, on lit une généalogie qui pourrait, à la rigueur, être retranchée sans que la suite des idées en souffrît, mais ce n'est pas une raison suffisante pour qu'on se croie autorisé à faire une pareille suppression. Le premier mouvement d'un esprit

sage le porte à conserver le texte généralement reçu. Il est vrai que le livre commence, en hébreu, par la conjonction *et*, ce qui étonne naturellement, mais s'ensuit-il que cette première phrase ne soit pas authentique? Tout au plus peut-on en conclure qu'il manque quelque phrase omise par les copistes, et mieux encore que ce livre a été détaché d'un autre dont il était la suite.

» Il n'a pas toujours occupé la place où nous le voyons dans nos traductions ordinaires. Dans la Bible hébraïque, on le trouve entre le *Cantique des Cantiques* et les *Lamentations de Jérémie* : dans les anciennes versions et dans la Bible des septante, il est mis après le livre des Juges. C'est en effet sa place, et il se rattache naturellement aux deux ou trois faits particuliers ajoutés comme appendice à l'histoire des Juges d'Israël. Le *Livre de Ruth* est un troisième épisode relatif à ces temps mémorables.

» Quant à sa canonicité, nous nous bornerons à dire que M. Frossard l'admet comme toutes les communions chrétiennes.

» On ignore l'époque où le *Livre de Ruth* a été écrit, mais la généalogie qui se trouve au iv^e chapitre, et qui s'arrête à David, ne permet pas de supposer que l'ouvrage de Ruth soit postérieur à ce prince, ni antérieur à l'époque où il joua un rôle en Israël.

» Entre un assez grand nombre d'écrivains qui ont été successivement considérés comme ayant écrit le *Livre de Ruth*, M. Charles Frossard adopte un bethlémite, à cause de certains détails particuliers.

» Il est difficile de déterminer le but qui a fait écrire ce livre. L'événement en lui-même est intéressant ; il rend sensible la protection de Dieu pour ceux qui l'aiment, et il établit un

anneau de la chaîne généalogique au bout de laquelle apparaît le roi David. L'archéologue trouve ici un exemple remarquable du levirat, ou, pour parler comme M. Frossard, du *goëlat* chez les Hébreux. Booz, comme proche parent de Naomi, doit épouser Ruth, afin de conserver une famille en Israël. La loi de Moïse disposait en effet que si un homme marié venait à mourir sans laisser d'enfant, son plus proche parent devait épouser sa veuve. Le premier enfant issu de ce nouveau mariage héritait des biens du défunt comme s'il eût été son propre fils. Cette loi était destinée à conserver en Israël le même nombre de familles, et à empêcher que plusieurs héritages ne vinssent s'accumuler dans une seule maison. En présence d'un pareil fait, on pourrait être entraîné à aborder la question de la grande et petite propriété ; mais M. Charles Frossard n'en a rien fait, et nous imiterons son exemple.

» Après avoir ainsi traité les différentes questions qu'il faut résoudre, avant d'entreprendre la lecture sérieuse d'un livre, M. Charles Frossard donne une traduction, aussi fidèle que possible de l'ouvrage hébreu, et il accompagne son travail de notes philologiques. Cette traduction reproduit les couleurs de l'original, et sera lue avec intérêt.

» Si nous jetons un coup-d'œil sur l'ensemble du travail de M. Charles Frossard, nous nous faisons un plaisir de reconnaître là une œuvre sérieusement entreprise. Nous regrettons cependant qu'il ait quelques fois adopté des conjectures, quand il aurait mieux fait, ce nous semble, de ne pas conclure, faute de raisons suffisantes pour le faire avec sécurité. En suivant notre idée, il aurait touché à moins de points, et il aurait pu approfondir davan-

tage ceux auxquels il se serait arrêté; sa thèse n'en est pas moins un bon travail. Elle mérite aussi d'être accueillie avec intérêt, à cause de son jeune auteur qui n'a pas oublié Nîmes, sa ville natale, et l'Académie dont il a si souvent entendu parler dans la maison paternelle.

M. Maurin faisant un instant trêve, ainsi que l'Académie, à des pensées habituellement graves, donne lecture d'un extrait de ses *Notes de voyageur*. C'est un récit d'un baptême sous le tropique.

« N'allez pas croire, dit l'auteur en commençant, que dans ces bizarres épreuves de l'eau auxquelles on a donné le nom de baptême du tropique, il y ait rien, malgré une profane application, qui puisse ressembler à une parodie des choses saintes. J'ai vu des marins bretons, après avoir assisté, dans le recueillement le plus pieux, à la messe du bord, se jeter avec une folle ardeur dans les divertissements du baptême, j'ai vu un excellent prêtre rire à gorge déployée des incidents grotesques dont le baptême était l'occasion, j'ai vu de respectables religieuses de cet ordre de St-Joseph-de-Cluny, que leurs vertus ont tant popularisé dans nos colonies, ne pas y prendre une part moins ouvertement gaie.

• Mais quelle est donc l'origine de cette vieille coutume qui soumet le voyageur, la première fois qu'il pénètre dans la zone torride, à acquitter un droit d'entrée qui se traduit pour lui en joyeuses ablutions? Le marin que j'interroge répond avec un laconisme désespérant qu'elle est de date aussi ancienne que le passage du tropique, et que la tradition ne lui en a pas plus appris qu'à moi-même.

• Au fait, le marin a raison de répondre

ainsi laconiquement. On n'explique pas ce qui est si clair de soi-même : *Qui vult capere capiat*. N'est-il pas évident, en effet, que les scènes carnavalesques auxquelles le passage du tropique donne lieu, sont tout simplement la consolation des mauvais jours passés à la mer ; et ces mauvais jours sont malheureusement trop fréquents. »

Après ces quelques mots d'introduction et quelques considérations morales sur l'origine de l'usage, le récit commence :

« La corvette avait franchi le 28^e degré de latitude, nous approchions des régions tropicales, la mer était magnifique. De petites ondes d'un bleu d'outre-mer à faire envie à la palette du peintre, une légère écume d'une blancheur d'ouate, des milliers de poissons qui semblaient se jouer dans le sillage, en étalant à nos yeux l'or et l'azur de leurs écailles chatoyantes, tout annonçait que nous étions enfin dans ces zones merveilleuses dont l'espérance avait tant de fois bercé les heures tristes du voyage. Le matin au lever du soleil ou le soir à son coucher, l'horizon nous offrait d'admirables effets de perspective aérienne, et nous ne pouvions détacher nos regards de ces nuages où la lumière, en se brisant, produisait de ces vives teintes irisées dont l'éclat est inconnu à nos régions septentrionales.

Il faut avoir vécu quelque temps à la mer pour se faire une idée du curieux intérêt qu'apporte le voyageur à l'observation des phénomènes naturels. Les journées sont bien longues sur un bâtiment ; et les événements qui s'y passent n'offrent pas beaucoup de variété pour les défrayer. Que faire donc si l'on ne plonge ses regards dans la mer ou si on ne les élève vers le ciel ? Ciel et mer, il y a là

une source abondante d'émotions; et il faut bien ajouter d'ailleurs qu'on n'en a pas d'autres. Que si parfois, appuyé contre un mât, on vient à se lasser de l'uniformité du spectacle et qu'on s'abandonne à ce courant de rêveries dont la patrie absente est toujours le sujet, voici un cri parti du gaillard d'arrière qui réveille votre pensée distraite et provoque vos regards, tantôt c'est une bonite, un gros thon, une immense dorade qui est venue mordre à l'hameçon, à la grande satisfaction des convives du bord, tantôt c'est un curieux mollusque qui dresse hors de sa coquille une membrane dont il se sert comme d'une voile; ici c'est une multitude de marsouins rangés deux à deux et qui sautent à la suite les uns des autres comme les moutons de Panurge; là une baleine au développement gigantesque, qui lance par ses évents une véritable trombe d'eau et trace sur l'azur de la mer un vaste sillage coloré en vert émeraude par l'effet du phénomène de la réfraction.

» C'est en contemplant ces tableaux divers que le temps s'écoulait pour nous, depuis que nous avions quitté les parages des Canaries; et bientôt nous fûmes avertis qu'ayant dépassé 23°, 28' de latitude, nous avions doublé ou, comme disent les marins, *piqué* le tropique.

» Par une belle soirée du commencement de décembre le soleil se couchait, en laissant à l'horizon les traces resplendissantes de son globe lumineux. Passagers et marins étaient répandus sur le pont, occupés à savourer les délicieuses jouissances d'un air tiède et pur, les dames vêtues en robe de mousseline, les hommes en pantalons de fil. La conversation était pleine d'entrain et de gaieté, lorsque tout-

à-coup une voix partie de l'état-major de la corvette s'écrie : Un grain ! Aussitôt tous les yeux se portent vers le ciel qui était en ce moment d'une limpidité parfaite. Bientôt une grêle de haricots tombe sur le pont du haut des hunes. On s'étonne d'abord ; et l'on hésite à comprendre ; mais bientôt le mystère s'éclaircit. On voit descendre rapidement de la grande hune un individu costumé en postillon , ayant le fouet à la main. Arrivé sur le pont , il décharge deux pistolets , et puis se dirige incontinent vers la dunette où se trouve le commandant à qui il remet une dépêche cachetée à la cire verte, au nom du père Tropicque son maître.

• On se presse autour du commandant pour entendre la lecture de la dépêche qui contient en substance que le père Tropicque lui demande s'il est des passagers et marins qui pénètrent pour la première fois dans ses états ; et le cas échéant, l'invite à les tenir prêts pour lui être présentés. Le père Tropicque étant dans la grande hune , à attendre la réponse , le commandant la lui adresse verbalement , en lui disant à haute voix qu'il a à son bord , et d'aimables passagères, et des passagers de destination qu'il s'empressera de mettre dès demain à sa disposition. Puis , se tournant vers le messenger , il lui exprime la gracieuse supposition qu'il doit être fatigué , car les états du père Tropicque sont vastes, et il vient peut-être de fort loin. Pour qu'il reprenne ses forces , il lui fait servir un verre de vin de Bordeaux qui est immédiatement avalé tout d'un trait, ce que voyant le commandant, il ajoute en riant que ce vin vaut un peu mieux que celui qu'on boit dans les États de son maître et qui est présumé fait avec les grains d'une espèce de fucacée qu'on appelle le rai-

sin des Tropiques, et qui couvre la mer de sa végétation si abondamment qu'on dirait parfois des îlots flottants.

Le postillon, après avoir fait de la tête un signe d'adhésion, se retire et va retrouver le père Tropicque qui l'attend sur la grande hune. Au même instant la pluie de haricots recommence et tombe par grains si serrés, que les dames épouvantées sont obligées de déguerpir,

Cette petite guerre de projectiles à laquelle s'associent nos jeunes aspirants de marine se prolonge toute la soirée au milieu des éclats de rire de tous les assistants. L'obscurité de la nuit y met enfin un terme, et tout se prépare pour la fête du lendemain.

Ce jour-là, dans la matinée, un autel est élevé contre le bastingage de bâbord. La manche à vent est dressée de façon à figurer une chaire. Les pavillons des divers Etats que possède le bâtiment sont mis à contribution pour décorer le temple improvisé dans l'enceinte duquel le baptême va s'accomplir.

Tout-à-coup la cloche du bord ayant sonné midi, on voit apparaître trois personnages à nez de carton et coiffés d'énormes perruques de chanvre. Ils sont armés, celui-ci d'un immense lorgnon, celui-là d'une paire de longues tenailles, le troisième d'un simulacre de sextant. On les voit monter gravement sur la dunette pour prendre la hauteur méridienne, afin de constater officiellement le passage du Tropicque. Cela fait, ils ordonnent qu'on fasse venir le commandant, afin que ce dernier vérifie l'exactitude du point observé. Le second du bâtiment, un lieutenant de vaisseau, se présente à sa place, et après avoir dirigé vers le soleil un vrai sextant, il déclare que l'opération est régulière, et il en formule la

conséquence en donnant l'ordre au chef de *cambuse* de délivrer double ration à l'équipage.

Bientôt le défilé commence. Ce sont d'abord les gendarmes du père Tropicque qui ouvrent la marche : puis vient le Suisse avec sa hallebarde, et à sa suite s'agitent de petits démons d'un aspect fuligineux ; enfin on voit apparaître le père Tropicque lui-même avec sa femme, dans une voiture trainée par deux chevaux et escortée par un perruquier et son garçon, tenant à la main une paire de ciseaux et un peigne de grande dimension ; ceux-ci sont l'image allégorique de ce qui va se passer, car, suivant l'expression vulgaire, il s'agit de raser quelqu'un.

Un autre personnage, qui représente Neptune, paraît sur le banc de quart et prend le commandement du navire. Le maître d'équipage obéit à ses ordres en donnant les coups de sifflets d'usage pour l'indication des manœuvres.

Tout-à-coup, on voit émerger de la chaire un individu dont la tête est coiffée d'un chapeau d'astrologue et dont le menton est revêtu d'une barbe postiche au développement plantureux, c'est le grand-prêtre qui débite une prédication dont le ton un peu cru fait baisser plus d'une fois la tête aux dames placées sur la dunette. Enfin, le baptême commence. On se contente, pour les personnes du sexe, de jeter quelques gouttes d'eau de Cologne dans la manche de la robe. On me traite aussi de la même façon, en m'imposant un engagement qu'il m'est facile de prendre, et dont je ne puis répéter ici les termes. Un bassin qui est au pied de l'autel reçoit les offrandes que chacun y verse à tour de rôle. Mais jusque-là nous n'avons qu'un semblant de baptême.

Voici le vrai qui s'annonce. Les jeunes gens du bord, et parmi eux un aspirant de marine, sont placés sur une planche mise en travers d'une grande cornue dite *baye*. A un moment donné, la planche est retirée et ils tombent au fond de la baye, où ils ont de l'eau jusqu'au menton. Puis, comme si le bain n'était pas suffisant, de vigoureux drilles montés sur le bastingage remplissent des seaux dans la mer et en vident le contenu sur leur tête, pendant que d'autres leur barbouillent le visage au pinceau. Les malheureux croient en avoir fini quand on les lâche, mais, en sortant de la baye, ils sont repris en sous-œuvre par les petits démons du père Tropicque qui leur jettent de la farine et de l'eau à la face. Et cela se répète pour tous les néophytes, passagers et marins, qui, rangés en patients le long du bordage, n'ont guère la fantaisie de rire du spectacle dont ils sont témoins, en songeant que l'heure du supplice va arriver pour eux. Leur physionomie contristée n'est pas ce qu'il y a de moins plaisant dans le tableau qu'on a sous les yeux.

Mais, le baptême terminé, tout n'est pas fini; et les enseignes, les aspirants, les matelots qui ne s'étaient pas mal distingués dans les ablutions des néophytes, s'attaquent entr'eux. Les passagers ne restent pas étrangers à la mêlée. Les victimes du baptême s'efforcent à prendre leur revanche. Les pompes à incendie, les seaux vomissent de l'eau de toutes parts. C'est une véritable inondation qui couvre le pont. La dunette n'est plus elle-même un abri contre ces torrents de pluie artificielle qui ruissellent de tous côtés; et il n'est de place habitable que l'intérieur des cabines où se réfugie quiconque ne prend aucune part à la lutte et ne veut pas en supporter les accidents. Les dames ont les premières donné le signal du départ, et nous les suivons.

Mais bientôt le tambour bat, l'heure de la retraite sonne, la fureur de ces duellistes acharnés, dont l'arme n'est pas heureusement meurtrière, s'apaise, et la bordée de service s'empresse d'effacer les traces du combat, en venant nettoyer le pont, ce que les marins appellent *faubesder*.

M. Maurin décrit ensuite le spectacle qui termine la soirée du baptême et clot son récit par cette réflexion :

Se fait-on une idée de ce carnaval vénitien dont les incidents variés se déroulent en plein Océan, sur une planche fragile qui sépare des abîmes acteurs et spectateurs ! Et pour celui même qui se contente de regarder autour de lui, sans prendre une part quelconque à ces ivresses folles qui sont une compensation aux nuits orageuses passées sur les vergues, il y aurait lieu d'oublier qu'on est sur mer, si le bruit de la vague qui vient se briser contre les flancs de la carène, si le sifflement du vent qui résonne dans les cordages, si le cri plaintif de la drosse du gouvernail ne venaient de temps en temps rappeler qu'on a les pieds suspendus sur l'espace liquide. Mais aussi le vent souffle d'une façon si régulière, la nuit est si belle, la mer si peu agitée, le ciel si serein et si brillamment illuminé que l'illusion est permise ; et l'illusion n'est-elle pas une de ces mystérieuses consolations que la Providence a placées au cœur de l'homme privé de la réalité ?

Séance du 25 juin 1853.

M. Rivoire soumet à l'Académie un tableau sommaire de la situation de l'industrie à Nîmes. Il remonte d'abord où elle était dans le passé, et retrace ensuite les transformations qu'elle a subies jusqu'à l'époque des savants travaux de Paulet et des merveilleuses inventions de Jacquard.

Après avoir fait connaître en général les procédés et les produits de la remarquable aptitude manufacturière de la cité, M. Rivoire traite de la fabrication des châles, foulards et fichus, qui comprend des genres très-variés, successivement décrits.

Vient ensuite l'aperçu de l'article bonneterie, considéré tant dans les formes que dans la matière elle-même, avec l'indication des perfectionnements peu à peu introduits depuis l'ancien métier jusqu'au métier à maille fixe, seul ou combiné avec le mécanisme Jacquard, par l'heureuse invention de notre compatriote Grégoire.

Des détails sur les bas surfins à jour et brodés, sur les mitons et gants de soie, terminent ce second paragraphe. Le troisième est consacré au tapis.

Cette riche industrie, naturalisée à Nîmes depuis peu d'années, y a fait d'étonnants progrès. M. Rivoire en présente l'historique; il examine tour-à-tour les moquettes et les hautes laines, puis les étoffes pour portières, meubles, etc. Sans doute Nîmes n'égale pas en ce genre la magnificence et le fini des Gobelins; elle n'a pas cette prétention, et ne se propose pas ce but assez stérile au point de vue

de l'écoulement ; mais ce qu'elle veut , ce qu'elle fait , c'est de vendre à des prix fort réduits des tissus réunissant l'élégance et le bon goût à la solidité et au long usage.

Après avoir donné une idée complète de cette fabrication , de ses produits , de ses débouchés , etc., M. Rivoire s'occupe des ouvriers. Voici ce qu'il en dit en finissant :

« Le journée de travail des ouvriers est de onze heures environ ; elle commence à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver. La journée est coupée par deux repas , le déjeuner a lieu de 8 à 9 heures du matin , le dîner de 1 à 2 heures de l'après-midi. Le travail cesse à 8 heures du soir au moment du souper. Toutefois , les ouvriers qui travaillent chez eux prolongent la journée jusqu'à 9 ou 10 heures du soir.

» Les logements des ouvriers employés au tissage sont situés dans les faubourgs de Nîmes. Dans quelques-uns de ces quartiers de construction moderne , et dans lesquels les rues sont larges et bien aérées , les maisons semblent avoir été faites pour cet usage. Le logement d'un ouvrier , consiste en une chambre bien éclairée , à parois élevées lorsqu'il travaille sur un métier Jacquard. On trouve souvent deux ou trois métiers dans la même pièce , ces métiers sont mis en œuvre soit par un compagnon soit par un membre de la famille.

» Lorsque l'ouvrier est marié , le local devient insuffisant ; il faut alors augmenter le logement , soit en louant une petite pièce contiguë , soit en faisant construire une soupenne destinée à recevoir les enfants de douze à treize ans. Les logements les plus favorisés sont ceux du rez-de-chaussée , par la raison que , dans nos faubourgs , la plupart des mai-

sons possèdent un petit jardin dont les produits viennent apporter un petit supplément au repas frugal de la famille.

▪ Enfin, lorsque les ouvriers les plus habiles et les plus laborieux sont parvenus à amasser quelques économies, provenant de leur travail, ils les emploient à l'acquisition d'une petite pièce de terre, située sur les hauteurs qui environnent au nord et à l'ouest la ville de Nîmes. Ce lieu d'agrément de l'ouvrier est en général complanté en vignes, amandiers ou oliviers, on y trouve quelquefois une maisonnette, composée d'une ou deux petites pièces, vulgairement appelée *Mazet*, et qui sert de réunion les dimanches et jours de fêtes à sa famille et à ses amis. A l'époque des chômages, l'ouvrier consacre sa journée à la culture et à l'entretien de sa petite propriété dont le prix d'achat varie de 50 fr. à 300 fr., selon son étendue, et selon qu'elle se trouve plus ou moins rapprochée de la ville.

▪ Les bienfaits de l'instruction se sont répandus parmi les ouvriers de Nîmes depuis plusieurs années. On doit attribuer cette amélioration à l'application de la loi du 28 juin 1833, et notamment au développement remarquable donné depuis cette époque au système de l'enseignement gratuit.

▪ Les prescriptions de la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, sont exactement observées dans les établissements industriels. La surveillance de l'administration exerce une salubre influence sur les chefs d'établissements, elle fournit une garantie aux familles en protégeant les jeunes ouvriers contre les excès d'une spéculation avide, et pose de justes limites à leurs travaux. Les classes ouvrières ont compris toute l'importance de cette loi; elle ont vu

dans la mission d'inspection, confiée à des hommes haut placés dans l'estime et la confiance de leurs concitoyens, une preuve de sollicitude dont elles se montrent reconnaissantes.

• Les ouvriers de Nîmes employés aux travaux de la fabrication du tissage, sont beaucoup moins bien vêtus que ceux de Paris et de Lyon. Le luxe du costume ne s'est point encore introduit parmi eux, ils portent le dimanche une veste et un pantalon de drap dont la forme est invariable. L'ouvrier nîmois est, en général, intelligent, laborieux et sobre; le vice de l'ivrognerie est complètement inconnu au sein de cette population laborieuse, et lorsque le hasard vient lui en révéler quelques cas isolés, on la voit manifester naïvement la surprise et le dégoût qu'il lui inspire.

• Nos ouvriers, comme ceux des grandes villes manufacturières, manquent souvent de prévoyance et sont peu portés à l'économie. Mais si dans les jours de prospérité ils se relâchent parfois de leurs habitudes de frugalité imposées par la modicité de leurs salaires, ils y reviennent sans peine et se contentent d'un modeste ordinaire dans lequel les légumes secs et, dans la saison, les légumes frais, les fruits, la salade notamment et les salaisons, forment la principale base. La viande de mouton et de chevreau paraît quelquefois sur leur table, mais une ou deux fois au plus, par semaine. L'abondance du vin dans nos contrées n'est point pour l'ouvrier nîmois, comme je l'ai déjà dit, un prétexte d'intempérance, il en fait usage dans ses repas, mais jamais avec excès.

• Les ouvriers occupés au tissage se marient jeunes; l'homme, de 22 à 25 ans, la femme,

de 16 à 21 ans. Cette union fournit au jeune ménage un moyen d'association où chacun apporte sa part de travail et d'utilité, selon que l'ouvrier est occupé au tissage de la soie ou de la laine.

» L'établissement d'écoles dirigées par des congrégations religieuses catholiques et par les soins du consistoire protestant, a fait pénétrer l'enseignement primaire dans le sein de notre population. L'éducation des filles s'est déjà ressentie de cette heureuse et féconde institution. Les femmes qui ont atteint aujourd'hui l'âge de 18 à 25 ans, savent lire, écrire, et ont reçu, dans chacune de leur communion, une instruction religieuse suffisante. Les enfants des deux sexes qui fréquentent actuellement les écoles reçoivent tous de bonne heure l'instruction primaire, élémentaire, et sortent ordinairement de ces écoles à l'âge de 12 ans, après leur première communion. Quelques enfants appartenant aux ouvriers les plus nécessiteux, abandonnent les écoles de 9 à 12 ans pour seconder leurs parents dans leurs travaux d'atelier. D'autres appartenant à des familles plus aisées, prolongent leur séjour dans les écoles, et n'en sortent qu'à 14 ou 15 ans, avec des notions élémentaires de géographie, d'histoire, de dessin linéaire et de géométrie.

» Le salaire des ouvriers employés au tissage est établi selon l'importance des articles de fabrication auxquels ils sont employés. Les recherches de la commission de statistique cantonale de Nîmes ont eu pour résultat de constater la situation des salaires dans les premiers mois de l'année 1853. Je crois utile de donner, dans le tableau suivant, le prix de la journée de travail de ces ouvriers comparé avec celui qui est porté dans l'ouvrage *Statistique du Gard*, publié en 1843.

NATURE DE L'INDUSTRIE.	Moyenne du salaire journalier des Ouvriers employés au tissage.					
	Année 1843.			Année 1853.		
	Hommes.	Femmes.	Enfants	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Châles riches.....	2 50	" "	" 50	2 "	1 50	" 50
Châles ordinaires.....	2 50	" "	" 50	4 25	1 "	" 50
Tissage de la soie, robes, foulards.....	2 "	4 "	" 60	4 "	1 "	" 50
Bonneterie.....	2 "	1 "	" 75	1 "	1 75	" "
Lacets, cordons, etc....	2 "	1 "	" "	2 75	4 "	" "
Passementerie.....	4 50	" "	" "	1 25	1 "	" 50
Cardage des frisons....	" 75(*)	" "	" "	4 50	" "	" 50
Tapis.....	3 "	1 "	" 60	2 25	4 "	" 50
Impressions sur étoffes.	2 "	1 "	" 45	2 50	4 "	" 50
Filature de soie.....	2 "	1 50	" "	2 50	1 25	" 75

(*) En 1843, cette industrie n'existait que dans la Maison-Centrale de détention de Nîmes.

La différence des prix de journées portés sur ce tableau, comprenant une période de dix années, est plus sensible pour quelques industries que pour d'autres. Ainsi, le salaire des ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie, foulards, etc., a subi une diminu-

tion de moitié , par suite de la gêne et de la stagnation de notre industrie locale. Cette observation s'applique aussi aux ouvriers bonnetiers , mais la cause doit en être attribuée tant à l'émigration des ouvriers de cette industrie et à la concurrence des localités voisines , qu'aux circonstances qui ont déterminé le dépérissement de cette branche de fabrication , comme je me suis attaché à le démontrer , dans le courant de cette notice. Le salaire des ouvriers cardeurs de frisons , imprimeurs sur étoffes , filateurs de soie , s'est amélioré. Si celui des ouvriers occupés à la fabrication des tapis présente une diminution, peu considérable au fond , il faut en attribuer la cause au développement de cette industrie qui a attiré à elle un grand nombre d'ouvriers tisseurs non occupés ; c'est ce qui explique suffisamment l'abaissement du prix de main-d'œuvre de cet article.

» La durée du chômage qui frappe particulièrement quelques-unes de ces industries , est en général de deux ou trois mois. Ce chômage a lieu à diverses époques de l'année , il est subordonné au plus ou moins d'activité de la fabrique et aux demandes de l'étranger.

» La ville de Nîmes se ressent encore des événements qui ont si profondément ému le commerce et arrêté le mouvement industriel. Il est à désirer que cet état de souffrance ne se prolonge pas plus longtemps dans l'intérêt des ouvriers et de la prospérité de notre industrie.

» Si en traçant le tableau sommaire de la situation de l'industrie du tissage à Nîmes , j'ai cru utile de faire connaître les causes qui ont arrêté momentanément l'essor de la fabrique ; je n'ai pas négligé de parler des espérances d'un retour de prospérité ; espérances établies

sur le développement de quelques-uns de nos produits qui, appropriés merveilleusement au génie industriel de nos fabricants, peuvent devenir pour notre cité une source féconde de prospérité.

» Pour que la ville de Nîmes soit à-présent une des plus florissantes cités industrielles de la France, que lui a-t-il manqué ? Le génie de la fabrication, les bras, les capitaux. — Non ! — Elle possède ces éléments de prospérité, et elle sait en tirer un parti avantageux dans les temps de calme et de stabilité. C'est vers cette situation que tendent tous ses vœux. L'examen de cette question n'entre point dans les limites de cet aperçu statistique, je me borne donc, en terminant, à indiquer seulement la voie dans laquelle il faut marcher avec résolution. Pour assurer l'amélioration matérielle du sort de nos ouvriers et la prospérité de notre industrie. »

Séance du 9 juillet.

M. Dumas donne lecture d'un rapport fait au nom de la commission chargée de juger les divers mémoires sur la maladie de la vigne.

Il apprécie successivement le degré de mérite qu'ils présentent.

Le mémoire inscrit sous le n° 2, n'est qu'un travail sans portée auquel on ne s'est pas longtemps arrêté.

Trois autres mémoires ont attiré vivement l'attention.

Dans l'un (n° 3), après des recherches sur

la cause du mal, et des démonstrations pour prouver qu'elle réside dans l'invasion de l'*acarus*, l'auteur propose pour remède l'enlèvement, en automne, des feuilles, des mousses, de l'écorce, et à l'époque de la taille, l'emploi d'une couche de chaux à laquelle on pourrait mélanger une certaine quantité de soufre pour obtenir ainsi un sulfure de calcium.

Le troisième agronome (n° 4), a fait une étude complète des acarus. Il les a suivis à l'état d'œufs, de larves et de vers entièrement formés, se nourrissant alors des jeunes pousses de la vigne et filant les brins soyeux dont ils enveloppent les ceps, les tiges, les feuilles et les raisins, tissu sous lequel ils s'enferment eux-mêmes et s'abritent contre toutes les influences atmosphériques. C'est surtout à l'action nuisible de la matière filamenteuse, au reflet blanchâtre, enserrant la tige, la feuille et le raisin, que l'auteur attribue les désordres organiques qu'il essaie de combattre et de prévenir, comme le précédent concurrent, en enlevant après la vendange et en brûlant toutes les feuilles de la vigne, en nettoyant pendant l'hiver toutes les rugosités, en passant au four les sarments taillés, en lavant les ceps avec de l'eau bouillante.

A tous ces remèdes, à cet ensemble de mesures la commission a fait des objections sérieuses de dépense et de difficulté d'exécution, et malgré l'intérêt que lui ont inspiré les efforts de l'auteur du numéro 3, dont la rédaction est si claire, si soignée; malgré le travail développé, véritable monographie de l'insecte, qu'elle a trouvé dans le numéro 4, elle a cru devoir donner la préférence à l'ouvrage numéro 1 qu'il est important de faire connaître, ne fût-ce que pour qu'on puisse, s'il en est temps encore, mettre immédiate-

ment en pratique les moyens qu'il conseille et préconise.

L'auteur a divisé son travail en cinq parties :

1° L'origine de la maladie appelée oïdium Tuckery ;

2° Ses causes ;

3° Son développement sur les sarments, les vrilles, les feuilles, les grappes, les grains de raisins ;

4° Ses effets ;

5° Expériences tentées ;

6° Remèdes.

Ces six chapitres sont tous traités avec savoir et simplicité. Ils supposent une étude attentive et longuement poursuivie des divers symptômes qui se rattachent à la maladie. Contrairement à l'opinion du plus grand nombre des naturalistes appartenant à l'Institut, mais d'accord avec la plupart des agronomes du Midi et avec les autres concurrents, l'auteur attribue la cause première du mal à un insecte de l'espèce *acarus* qu'il a saisi, étudié, et dont il montre l'image grossie au microscope, et il ne considère la présence de l'oïdium que comme un fait accessoire et produit par l'état maladif de la souche.

La commission n'a pu, on le sent, prendre couleur et parti dans cette discussion ; ce qu'elle a recherché, ce qu'elle a surtout apprécié, c'est le soin consciencieux mis à faire et à relater les expériences ; ce sont surtout les moyens préservatifs ou curatifs, conseillés ou déjà employés.

Ceux qui ont été recommandés par des hommes instruits sont (pour les premiers) :

1° Tailler la vigne dès la chute des feuilles ;

2° Enfouir les souches taillées dès le commencement de l'hiver ;

3° Essayer de tailler la vigne très-tard et attendre jusqu'au moment où elle jette ses pleurs ;

4° Ne pas tailler la vigne ;

L'auteur ne croit point à l'efficacité du premier moyen ; il est insuffisant , il l'a expérimenté :

Le second lui paraît dispendieux et impraticable dans les terrains pierreux ou caillouteux.

Le troisième est moins heureux encore , car tailler la vigne quand elle verse ses pleurs , c'est s'exposer à la perdre ou à la rendre infructueuse. Il serait moins dangereux , dit-il, pour l'arbuste , plus sûr pour le propriétaire , de l'abandonner à lui-même pour une année , par la raison que la sève abondante que perdra l'arbuste en le taillant au printemps , fructifierait en ne le taillant pas , et donnerait au propriétaire beaucoup de bois et beaucoup de fruits.

Du reste , l'auteur se montre ici fort circonspect , il n'est confiant et précis que dans l'exposé des remèdes.

Il examine d'abord ceux qui ont été mis en usage jusqu'à ce jour : lotions , aspersions , incisions , insufflations et immersions , frictions avec l'ail, l'ognon, etc. , etc.

Après avoir décrit les effets de toutes ces expériences avec beaucoup d'exactitude et d'intelligence , l'auteur propose le moyen qu'il a trouvé et mis en œuvre en 1851 et 1852.

Il expose qu'un propriétaire d'Uzès , dans le seul but de chasser les guêpes et les mouches qui avaient envahi une de ses treilles, alluma, dans le voisinage immédiat, un feu de paille et de mauvaises herbes , dont la fumée eut pour effet , non-seulement d'éloigner

de la treille les insectes qui la dévoraient, mais encore de délivrer complètement une vigne attenante, de la maladie de l'oidium dont elle se trouvait gravement atteinte. Ce moyen efficace de combattre l'oidium, dû ainsi au hasard, a été depuis plusieurs fois répété, soit à Uzès, soit ailleurs, et toujours avec succès, dit l'auteur du mémoire.

Bien que la fumée de la paille et des herbes lui paraisse suffisante pour amener un bon résultat, il s'empresse de reconnaître que la vapeur de fleur de soufre, répandue sur des charbons ardents, possède, contre l'insecte acarus, une puissance de destruction bien plus grande. Pour envelopper la souche soit de cette vapeur, soit de la fumée produite par la combustion des herbes, et cela d'une manière aussi expéditive que possible, l'auteur a présenté un modèle de petite cabane économiquement construite à l'aide de trois bâtons réunis par le haut, et recouverte d'une grosse toile, espèce de tente qui, placée successivement au-dessus de chaque pied de vigne, reçoit en même temps le réchaud sur lequel on jette les matières destinées à produire la fumée ou la vapeur. Celle-ci, retenue dans la cavité de la tente, pénètre complètement toutes les parties du sujet. Ce procédé, analogue à celui qu'a proposé M. de Labaume, laisse sans doute à désirer, en ce qu'il est difficilement praticable en grand, mais comme il faut reconnaître que la fumigation constituerait pourtant un moyen d'une exécution plus prompte que toute aspersion de poudre et de liquide, un moyen plus décisif parce que la vapeur se met plus facilement en contact avec tous les points de la souche; comme il est surtout économique de recourir à la combustion des pailles ou herbages

amoncelés sur le bord des vignes, ainsi que de distance en distance, et dont le vent où la simple agitation de l'air portera la fumée sur les souches ; Comme, enfin, le travail de l'auteur du n° 1 est le moins incomplet, et qu'en la situation des choses, et alors que des expériences dans les serres même de l'Etat donnent quelque espérance d'efficacité pour l'emploi de la vapeur sulfurée, le moyen de fumigation découvert peut être considéré, si non comme un remède héroïque, du moins un spécifique heureusement proposé, la commission est d'avis d'accorder un encouragement à l'auteur du mémoire n° 1.

Ces conclusions longuement débattues sont adoptées. L'Académie décide, en conséquence, qu'elle s'occupera, dans une de ses prochaines séances, de la valeur de l'encouragement à accorder, comme aussi du choix des nouvelles questions à mettre au concours.

M. d'Hombres père lit une note sur la maladie des feuilles du mûrier et les éducations des vers-à-soie en 1853 :

« En général, nos mûriers ont bourgeonné plus tard que de coutume cette année; mais la feuille s'est développée plus vite et abondamment: la température du mois de mai et des pluies très-fréquentes l'ont favorisée. Elle eut bientôt acquis toute sa croissance, et une belle couleur verte, mais elle était moins bien nourrie et trop aqueuse, elle semblait moins convenir aux vers-à-soie, et trop souvent, nous avons été obligés de la leur donner mouillée, ce que la plupart des éducateurs regardent comme un grave inconvénient.

» L'abbé de Sauvages, notre grand-oncle, avait reconnu que « la feuille mouillée peut rendre les vers-à-soie malades dans quelques

ateliers , tandis que d'autres faisaient impunément de pareils repas , et que cette différence d'effets dépendait du tempérament plus ou moins robuste des vers et de la qualité des pluies , saines ou insalubres , selon qu'elles provenaient de la mer ou de la terre ; celles-ci renfermant souvent des exhalaisons , des sels , des huiles et d'autres principes nuisibles mélangés avec les vapeurs. »

Dans le plus grand nombre des éducations de ce pays , les vers étaient encore jeunes lors des pluies si fréquentes en mai , qui d'ailleurs nous étaient amenées par le *marin* et n'étaient par conséquent pas malfaisantes.

Si nous ne craignons pas de trop allonger cet écrit , nous dirions que nos magnaniers prudents savaient profiter du moindre intervalle sans pluies pour ramasser de la feuille ; l'étendaient , l'aéraient pour la sécher , qu'ils émondaient des arbres et portaient les rameaux à l'abri , que les uns hasardèrent de donner à leurs vers un repas de feuille mouillée , tandis que d'autres aimaient mieux les laisser jeûner , quoique persuadés qu'un repas manqué prolonge leur vie d'un jour ! Nous avons voulu indiquer brièvement combien nos éducations de vers-à-soie avaient éprouvé de contre-temps ? Le pire de tous dont il nous reste à parler , c'est qu'après la feuille mouillée , nous avons eu de la feuille tachée et très-rouillée.

Chaque année , nous avons pu remarquer sur de beaux mûriers , particulièrement dans les vallons au bord des ruisseaux , quelques feuilles avec de petites taches rondes , brunâtres ; les uns les attribuent à des gouttes de rosée qui , au lieu de s'évaporer au soleil , concentraient ses rayons et brûlaient le parenchyme , d'autres veulent que ces gouttelettes de rosée

soient chargées d'un principe acre ou salé qui corrode la feuille ? Quoi qu'il en soit, les magnaniers expérimentés répugnent à se servir de la feuille tachée et ne l'emploient que faute d'autre. Il ont remarqué cependant et nous avons vu nous-même, que le ver rongeaient autour de la tache de ces feuilles, qui ne devaient donc pas être une nourriture malsaine, à moins d'admettre qu'elles ne soient pénétrées et viciées par le principe de cette rouille. J'ai déjà dit que cette maladie était plus générale et ses effets plus intenses, en 1853, au lieu de quelques taches isolées, des feuilles, des rameaux entiers en sont couverts ; dans certaines localités on évalue la perte à plus du tiers. Cette rouille attaque les bords des feuilles et s'étend jusque vers le milieu, les dessèche, les brûle, elles se détachent et tombent recoquillées.

Un de nos émondeurs nous assura avoir remarqué une teinte noirâtre et puante, entre l'écorce et le bois d'un jet qu'il venait de couper, il tailla l'arbre plus bas pour arriver au bois sain. Nous pensons que c'est ici un cas particulier, nous en avons vainement recherché un second exemple, et croyons devoir le signaler aux autres cultivateurs.

Nous avons reconnu que c'est dans les lieux bas que le mal était plus considérable, que partout les branches inférieures sont les plus maltraitées, que les plus élevées au contraire et le sommet des arbres sont toujours préservés, que les feuilles semblent toujours avoir été attaquées d'abord par dessous, et que les taches s'agrandissent et s'étendent.

Nous avons examiné des feuilles plus ou moins rouillées, avec un microscope, afin de rechercher s'il y avait quelque mouvement, quelque trace d'organisation animale ou para-

site , nous avons aperçu de petits insectes sur plusieurs de ces feuilles , ils ont fui et nous n'avons guère pu déterminer leur genre. Deux m'ont semblé des *psyles* et nous ont échappé en sautant ; d'autres étaient de petits *diptères* , nous n'avons pu en saisir qu'un et nous avons été assez maladroit pour l'écraser. Nous supposons qu'ils se trouvaient par hasard sur ces feuilles et, quoique munis d'un bon microscope , nous n'avons pu en apercevoir aucune percée, ou minée , ou rongée. nous n'y avons remarqué ni fils , ni bave luisante , ni déjections ! Des insectes qui auraient occasionné tant de dégâts , devraient former de nombreux essaims !

Nous nous proposons de les étudier mieux, et , si ce sont de nouveaux ennemis , nous chercherons les moyens de les combattre ; en attendant , nous supposons la maladie des feuilles causée par des atomes minéraux corrosifs , dont les éléments ont été chariés et déposés par les brouillards sur les feuilles de nos mûriers.

On voit avec le microscope et même avec une forte loupe comme des points plus foncés au centre de chaque tache, et celles-ci semblent provenir de la décomposition de ces particules dans l'humidité qui les environne.

Après cette communication accueillie avec intérêt , M. d'Hombres fils fait part à l'Académie de quelques observations relatives à la constitution météorologique du mois dernier.

Cette constitution , dit M. Charles d'Hombres, a été exceptionnelle et la fréquence des pluies ne mérite pas moins d'être notée , bien qu'elle ne soit pas aussi extraordinaire qu'on pourrait le supposer.

Le baromètre a été très-variable , ses oscil-

lations nombreuses mais faibles, et la hauteur de sa colonne a été pendant tout le mois au-dessous de notre moyenne annuelle.

La température fut également inférieure à cette moyenne. Le maximum du thermomètre n'a point atteint celui qui résulte de nos récapitulations; tandis que son minimum a été bien au-dessous.

Les colonnes de l'anémomètre indiquent six jours de vents notables, correspondant à des menaces d'orage, que nous n'avons pas essuyés. Pendant ces jours c'est le vent N.-E. qui a soufflé. Je n'ai noté que trois jours de vent du nord, tandis que celui du sud a presque continuellement régné. Disons, enfin, que nous avons eu cinq jours beaux, cinq plus ou moins nuageux et vingt-un couverts.

Ordinairement nous avons en moyenne 12,23 jours beaux, 10,32 nuageux et 7,50 jours couverts. Nous trouvons également 19 à 20 jours de vents.

Trente-cinq années d'observations ont donné à mon père : 6 pour la moyenne des jours pluvieux en mai; il en avait noté 14 dans ce même mois, en 1810. En établissant notre moyenne sur le relevé de nos registres météorologiques depuis 1802, nous en trouvons 7,50 et cette année, nous en avons compté 22. Enfin, en mai 1810, il était tombé 352 millimètres d'eau; j'en ai mesuré dans mon udomètre 311, le mois dernier.

Cette quantité, qui dépasse le quart de celle qui tombe annuellement, est une preuve nouvelle de ce que je trouve consigné dans les mémoires de mon père, et que cinquante années d'observation ont justifié : le mois de mai, pour notre climat, est non-seulement l'un des mois pendant lesquels il pleut le plus sou-

Résultats des Observations météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard) en 1852.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			VENT DOMINANT.	ANÉMOMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS.								
	MAXIM. MILL.	MINIM. MILL.	MEDIA		MAXIMA.	MINIMA.	MEDIA.	PLUIE				N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.	BEAUX.	NUAGEUX.	COUVERT.	PLUIE.	VENT.	BROUILLARD.	GRÊLE.	BLANCHE.	GÈLE.
			du MOIS.	de MIDI.				de JOUR.	de NUIT.	du MOIS.																		
Janvier.....	757 52	744 67	751 51	751 28	14°	2°	8° 45	50 15	84	114 15	S.	6	9	»	»	15	»	»	1	10	9	12	10	»	5	5	9	
Février.....	759 56	735 59	748 27	748 24	16	0	7 98	»	»	»	N.	18	3	»	»	»	1	»	7	17	11	1	»	20	12	15	5	
Mars.....	760 75	734 25	748 21	748 25	16 15	0	40 51	4 15	11 50	15 65	N.	16	6	»	»	5	»	»	4	17	11	3	4	11	7	11	6	
Avril.....	752 85	736 39	746 49	746 48	22 50	4 50	16 50	48	90	138	S.	11	4	»	»	14	»	»	1	10	15	5	8	15	4	2	3	
Mai.....	752 54	741	746 87	746 85	25 50	12	19 17	»	26 50	26 50	S.	9	8	»	»	14	»	»	»	10	14	7	16	13	4	»	»	
Juin.....	749 95	739 07	746 10	746 15	32	12 50	21 39	45 95	80 50	124 25	S.	7	1	»	1	12	»	»	9	14	9	7	9	15	6	»	»	
Juillet.....	752 56	741 19	748 08	748 07	35	20 50	27 77	52	8	60	S.	8	8	»	»	10	»	»	5	18	11	2	6	11	6	»	»	
Août.....	753 54	747 72	748 56	748 55	31 25	16	23 36	0 50	2 50	3	N.	14	8	»	»	5	»	»	4	17	11	3	3	8	3	»	»	
Septembre.....	754 51	740 22	747 42	747 37	31 05	12	21 62	9 65	80 25	89 90	N.	13	6	»	»	5	»	»	6	14	11	5	7	9	4	»	»	
Octobre.....	754 42	740 60	747 07	747 09	20 50	7 80	14 84	56 50	72 40	128 70	S.	5	5	»	»	18	»	»	3	12	7	12	11	11	7	»	»	
Novembre.....	758 75	750 68	744 86	744 79	19 80	5 15	14 45	29	67	96	S.	6	9	»	»	14	»	»	1	12	5	13	12	13	7	»	4	
Décembre.....	757 86	758 21	749 82	749 82	16 50	4	9 86	53 80	47 60	101 40	N-E.	5	12	»	»	11	»	»	5	11	8	12	10	9	9	»	7	
ANNÉE.	8 mars. 760 75 9 h. mat.	22 nov. 750 68 9 h. soir.	mill. 747 75	mill. 747 75	16 juillet 53° 2 heures	1 ^{er} janv. 2° matin.	15 98	327 50	570 05	897 55	S.	116	79	»	1	125	1	»	46	162	122	82	96	151	62	55	34	

vent; mais encore, l'un des trois qui fournissent le plus d'eau.

Toutefois, c'est moins la quantité de pluie, que sa continuité, sa persistance, son inopportunité, qui peut contrarier et compromettre nos récoltes. Du 22 au 29 mai nous avons noté huit jours mauvais, et l'on comprend combien à cette époque ils ont pu être préjudiciables aux vers-à-soie, aux céréales, aux oliviers et même aux fourrages.

Les éducations des vers-à-soie sont presque terminées aujourd'hui. Le résultat, encore inconnu, peut néanmoins être présumé; et il n'est malheureusement que trop avéré qu'elles auront coûté des peines énormes, et ne dédommageront que faiblement les agriculteurs de leurs travaux et de leurs soins.

La température des mois de mars et avril, fut basse. Les mûriers poussèrent tard, et les éducations de vers-à-soie durent nécessairement être retardées aussi.

Ce ne fut qu'en mai que les graines furent mises à l'étuve, tandis qu'on le fait ordinairement du 10 au 15 avril. — L'éclosion fut longue, inégale. Les vers accomplirent lentement leurs mues; et dès la seconde on remarqua dans beaucoup de chambrées nombre de vers petits, languissants. Cependant, les graines dites du pays, avaient été presque partout exclues, et remplacées par des graines d'Espagne ou d'Italie! Où irons-nous en chercher maintenant, si celles-ci ont aussi dégénéré?

Pendant la dernière série des pluies de mai, les éducations étaient déjà assez avancées pour réclamer beaucoup de feuille et l'on avait grand'peine à s'en procurer qui ne fût pas mouillée. Nous eûmes encore des jours

pluvieux en juin. Les 2, 3, 6, 8. 12. 14 15, etc. Ce n'étaient, il est vrai, que des averses, un peu de brume, mais qui humectaient assez la feuille pour empêcher de la ramasser.

Le plus grand nombre des chambrées étaient à la *frèze* ou à la montée; aussi avons-nous vu se renouveler cette année ce que je lis dans le mémoire de mon père sur les funestes effets des pluies de mai en 1829. Plusieurs agriculteurs transformèrent en magasins, en séchoirs, leur cave, leur cuisine et jusqu'à leur chambre à coucher. Si l'on veut remarquer qu'un temps pluvieux et humide a régné pendant toute la durée des éducations, on pourra expliquer la grasserie, la jaunisse et les autres maladies qui ont infecté certains ateliers.

Les prairies artificielles avaient, comme les arbres, souffert du manque de chaleur; les sainfoins que nous cultivons plus particulièrement, fleurissent vers le milieu de mai; c'est aussi vers cette époque que l'on commence à les couper. La récolte en a été retardée cette année; beaucoup ont été avariés par les pluies et l'on s'est empressé de profiter des premiers beaux jours de juin pour les renfermer.

En général ils avaient déjà perdu leurs fleurs et partie de leurs feuilles, et ne peuvent fournir qu'un fourrage médiocre.

Les foins sont très abondants, mais la continuité des jours pluvieux en contrarie la récolte.

Il nous resterait à parler de l'influence que les pluies de mai et de juin peuvent avoir sur les céréales, les oliviers, les vignes.

On comprend qu'au moment de la floraison, si une averse empêche le pol-

fen de s'étendre sur nos champs, la fécondation n'a lieu que très-imparfaitement. Mais on le sait aussi, la cause même qui contrarie la fécondation des plantes, en prolonge le plus souvent la floraison; et il ne faut qu'un instant, qu'un atome de poussière séminale pour fertiliser la fleur.

Les blés semblent bien beaux aujourd'hui, ne préjugeons donc rien, et attendons.

Malheureusement ce que l'on peut dès à présent tenir pour certain, c'est que les blés seront mêlés à beaucoup de mauvais grains.

L'académie entend la lecture d'une notice nécrologique sur M. Destremx de St-Christol, par M. le baron d'Hombres.

L'auteur, après quelques détails sur l'enfance de M. Destremx, raconte les événements importants de cette noble vie. M. de St-Christol, un des plus anciens membres de l'académie du Gard, se livra d'abord à l'étude des mathématiques et de l'histoire naturelle. Il passait alternativement des calculs les plus abstraits, dit M. d'Hombres, des démonstrations les plus rigoureuses, à la contemplation de la moindre fleur, à l'organisation d'un insecte; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que la vie de l'homme est insuffisante pour des études aussi vastes, et qu'il fallait opter. La botanique l'emporta, et bientôt il s'adonna exclusivement à l'agriculture. Les réflexions que cette étude fit naître s'appliquèrent d'abord aux divers modes d'exploitation. Calculateur habile, il tenait les registres de sa comptabilité agricole, et il compara le système de la ferme à prix d'argent du metayer à moitié fruits avec l'exploitation dirigée par le propriétaire. Puis il étudia le Gardon, essaya de détourner son cours, de redresser son lit.

Il était tout entier à ces occupations rurales

quand la révolution éclata. Ce qu'il voulut alors ce fut de servir son pays. Il se mit donc à la tête d'une compagnie de paysans et vint à Nîmes offrir ses services à l'administration départementale qui le dirigea sur l'armée de l'Est; il y contribua à la conquête de la Savoie. Puis après les plus rudes fatigues et des infirmités contractées au service, il revint à son château et chercha à distraire, à adoucir ses douleurs dans l'étude. Il reprit celle des mathématiques et des sciences naturelles; créa ensuite un jardin botanique très-renommé à cause du grand nombre de plantes rares qu'il y cultivait; puis un riche cabinet d'histoire naturelle. Tous ces trésors de science qu'il avait amassés, les connaissances si profondes, si variées dont-il était lui-même doué attirèrent près de lui un grand nombre de savants. M. de Candolle, M. Théodore de Saussure, M. Pelisson, de Berlin, le visitèrent tour-à-tour. Enfin il succomba après une courte maladie, laissant de bons exemples à ses fils et dans tout le pays une mémoire vénérée.

M. de Castelnau rend compte du *Recueil de l'Académie de Rouen*, et analyse successivement divers mémoires qu'il contient.

D'abord celui de M. Avenel sur le rôle des Académies, et ensuite celui de M. Pimont qui a introduit de notables perfectionnements dans les machines à vapeur. Jusqu'à présent on n'utilisait que la moitié de la chaleur produite, M. Pimont a décrit un procédé qui force la vapeur à circuler avant sa sortie dans une série de tubes entourés de l'eau qui doit servir à l'alimentation des chaudières. Par un autre procédé ingénieux, l'eau de mer évacuée à chaque instant des générateurs dans les paquebots, passe aussi à travers l'eau froide qui doit servir à la chaudière. On obtient le maxi-

mun d'économie en combinant l'emploi simultané de ces deux caloridores.

M. de Castelnau expose ensuite les recherches de M. Lepage sur le chloroforme et celles de M. Girardin qui a donné à l'industrie une matière propre à colorer en jaune la soie et la laine.

Parmi les mémoires ayant pour objet l'utilité publique immédiate, M. de Castelnau reproduit les principales idées de celui de M. Marchal, ingénieur des ponts-et-chaussées. Il est relatif aux substances alimentaires.

L'auteur, après un savant exposé, conclut que le seul moyen praticable de mettre en équilibre les subsistances et la population incessamment croissante, c'est d'exploiter le sol de manière à lui faire rendre tout ce qu'il peut donner, c'est de faire converger toutes les forces vives du pays vers l'agriculture, cette source la plus féconde et la plus certaine de la richesse nationale.

C'est aussi en s'occupant des questions concernant l'alimentation, que M. Bergasse traite des boissons fermentées. Il combat surtout l'opinion de certains physiologistes qui ont voulu déterminer la valeur de ces boissons par la quantité d'alcool qu'elles contiennent.

Selon M. Bergasse, cette opinion s'appuie sur des analyses mal faites. Les vins rouges des côtes de la Méditerranée sont beaucoup plus nourrissants dans les climats chauds que les autres boissons fermentées. Pour preuves, il cite deux faits :

La substitution des vins rouges du Midi au taffia dans l'alimentation des nègres au Brésil, a doublé le travail de ceux-ci.

Les matelots anglo-américains auxquels on donne double ration de vin dès qu'ils arrivent dans les mers de l'Inde, font vingt fois plus

d'ouvrage, principalement à cause de cette circonstance, que les portefaix hindous; vingt fois, c'est beaucoup!

La propriété nourrissante des vins du Midi, continue M. Bergasse, tiennent surtout à la grande quantité de matières extractives et colorantes qu'ils renferment dans leur premier âge et qui masquent la présence de l'alcool. C'est surtout alors qu'ils sont plus propres à l'alimentation.

Dans les convalescences et dans les nombreuses lésions des facultés digestives, de l'ordre des gastrigies, gastro-atonies, et que le vulgaire appelle gastrites, nous avons plus à nous louer, en effet, des vins du pays convenablement conservés que de ceux que l'on fait venir du dehors.

M. de Castelnau a trouvé dans ce même recueil des documents statistiques précieux sur le mont-de-piété de Rouen, et l'exposé de quelques vues sages et bienfaisantes. Il signale aussi un écrit remarquable de M. Delzous sur l'Université, et un second mémoire de M. Marchal, déjà nommé, sur l'influence des voies de communication sur les progrès moraux et matériels des peuples.

L'influence de ce moyen vraiment civilisateur apparaît dans tout son jour.

M. Marchal accuse les philosophes et les historiens de n'avoir pas tenu compte de l'influence des voies de communication sur les progrès moraux et matériels des peuples.

L'influence de ce moyen apparaît dans tout son jour, quand on compare la propriété passagère et bornée de Carthage, de Tyr et des villes de la Grèce, avec la domination si puissante et de si longue durée de Rome.

Ce sont les routes qui donnent la puissance à ceux qui les font, la conservent à ceux

qui les possèdent et leur permettent de résister à l'abus de la force.

Notre auteur accorde aux voies de communication une grande part du succès de l'émancipation des consciences; le haut degré de prospérité des provinces-unies de la Hollande; l'infériorité de l'Espagne et de l'Italie, au contraire, est due, en partie, à l'absence de ces moyens.

Un des résultats les plus évidents et les plus consolants qu'amène ce moyen pacifique de civilisation, c'est la prompte répression des insurrections; c'est la cessation rapide des guerres civiles; c'est la difficulté de plus en plus grande de ces guerres étrangères qui sont une cause de ruine pour les peuples vainqueurs et vaincus.

Permettez-moi, messieurs, ajoute M. de Castelnau, un détail qui se trouve dans une note de M. Marchal. Le transport par une bonne route épargne, sur le transport à dos de mulet, 60 c. par tonne et par kilomètre; le transport par canal épargne, sur le transport par une route, 24 c. par tonne et par kilomètre; par chemin de fer, sur le transport par une route, 18 c. Mais pour les voyageurs, il épargne du temps, qui vaut de l'argent : *time is money*. — Il évalue cette économie à 05 c. par voyage et par kilomètre parcouru.

M. de Castelnau n'a pu entretenir l'Académie des mémoires d'intérêt local, tels que l'excellent travail de M. Blanche sur la Flore des environs de Rouen, non plus que d'une dissertation de M. l'abbé Langlois sur le Jubé de la cathédrale.

Ce qu'il remarque en finissant, c'est que ce recueil offre une réunion de mémoires vraiment dignes d'intérêt, et qu'il y a lieu par conséquent de remercier l'Académie de Rouen,

et de continuer activement les relations fraternelles dès longtemps établies avec ce corps savant.